

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 10 septembre 2018

Séance du 10 septembre 2018

Le lundi 10 septembre 2018, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 4 septembre 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, M. Etienne MERCIER , M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Hervé de la MOISSONNIERE, Mme Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL.

M. Amine BOUABBAS à partir de la délibération V14 2018 26

Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération V14 2018 26

Mme Caroline MECARY

M. Etienne MERCIER partir de la délibération V14 2018 26

M. Yves OGE partir de la délibération 2018 DLH 238

Mme Olivia POLSKI partir de la délibération V14 2018 26

Mme Danièle POURTAUD partir de la délibération 2018 DAE 69

M. Hermano SANCHES RUIVO.

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN.

Mme Marianne AUFFRET

Mme Agnès BERTRAND

Mme Carine PETIT

Mme Mélody TONOLLI

M. Éric AZIERE

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS.

M. Didier ANTONELLI

M. Cédric GRUNENWALD.

Séance du 10 septembre 2018

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Bonjour à tous, je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour de la séance

Je rappelle que durant l'été, un certain nombre de démissions d'élus, tant de la majorité que de l'opposition, ont été constatées pour différentes raisons. Le point commun de ces départs de la vie politique du 14^{ème} arrondissement étant que certains ont souhaité prendre d'autres directions personnelles ou professionnelles. Le dernier Conseil d'arrondissement avait vu l'annonce du départ d'Armand RENARD qui a souhaité s'engager dans un processus de reconversion professionnelle tout en s'installant à Bordeaux à la rentrée. Il était conseiller délégué au sein de cette équipe municipale, en charge de la biodiversité et de tout ce qui tournait autour de la végétalisation citoyenne de notre arrondissement. Il est remplacé par Hervé de la Moissonnière qui fait son entrée au sein du Conseil d'arrondissement et à qui je souhaite à nouveau publiquement la bienvenue devant notre Conseil. Nous sommes très heureux de t'accueillir. Tu seras conseiller délégué aux solidarités au sein de cette équipe municipale, nouvelle fonction qui apparaît au sein de l'exécutif auprès de la Maire de Paris et tu travailleras évidemment en binôme avec Nicolas LIEBAULT qui est mon adjoint en charge des Affaires sociales. Il est vrai que tu as été militant associatif au sein de cet arrondissement sur des questions particulières qui touchaient profondément la solidarité, et notamment les exclus et grands exclus de notre arrondissement et je sais que ta motivation est pleine et entière pour assurer ces 18 mois de mandat municipal à nos côtés.

Les délégations dont Armand RENARD avait la charge sont reprises par Florentin LETISSIER car elles sont en pleine résonance avec sa propre délégation.

Par ailleurs, comme M. LESAIN nous en avait informés lors du dernier conseil d'arrondissement, il a démissionné pour suivre une nouvelle trajectoire personnelle et professionnelle en dehors de la Région Ile-de-France.

Et nous avons reçu, à la fin du mois d'août au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, la démission de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui a fait le choix de partir pour d'autres horizons et nous accueillons donc Yves OGE qui est une personnalité bien connue de l'arrondissement et qui retrouve les bancs de cette assemblée, tout comme M. DE VIDAS qui remplace les deux démissions reçues des groupes de l'opposition. Cela a donc également pour conséquence que Mme CARRERE-GEE retrouve les bancs du Conseil de Paris, lors de la prochaine séance fin septembre. Comme à chaque démission, il est important de saluer l'engagement des élus locaux, municipaux, d'un petit village comme d'une grande collectivité, car cela demande un engagement public assez conséquent et car cela fait aussi vivre le débat public local, le débat politique et démocratique. Je vous souhaite d'excellents travaux au sein de cet arrondissement.

M. AZIERE

Au nom de mon groupe et à titre personnel, je souhaite accueillir nos trois nouveaux collègues au sein du conseil d'arrondissement du 14^{ème}, sachant que j'éprouve un plaisir tout particulier puisque j'ai partagé avec les trois successivement bon nombre d'engagements et de combats à Paris et dans le 14^{ème} arrondissement. Bienvenue, je leur souhaite un très, très bon travail.

Mme CARRERE-GEE

Je me réjouis de l'arrivée au Conseil d'arrondissement de personnalités qui sont connues pour leur engagement dans la vie municipale, mais aussi économique, sociale, et pour la solidarité dans le 14^{ème}. Certains sont connus depuis très longtemps et ont déjà exercé des mandats municipaux et nous nous réjouissons de les retrouver. J'adresse un salut tout particulier à M. DE VIDAS, qui est un jeune élu mais très engagé depuis longtemps dans l'arrondissement.

Mme DAUCHEZ

Je souhaite rejoindre ces différents propos. Je suis tout à fait ravie d'accueillir Yves OGE avec qui nous avons passé de longues heures à échanger au cours de la précédente campagne municipale, mais aussi M. DE VIDAS, très engagé dans la vie de l'arrondissement depuis longtemps. Et je pense que tous deux vont s'inscrire dans la continuité des travaux que nous avons entamés ensemble voilà bientôt quatre ans. Merci et bienvenue.

Mme PETIT

En l'absence de nouvelle demande prise de parole, je propose de passer à la première délibération portée à l'ordre du jour.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2018 21 - Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 18 juin 2018.

DELIBERATION N° 155

Mme Carine PETIT RAPPORTEURE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 156

14 2018 22 - Désignation des représentants des conseils d'arrondissement dans les différentes instances suivantes : conseils d'établissement et conseils d'école des établissements scolaires du 1^{er} et 2^{ème} degré, ERA, CSPD, Commissions d'attribution des places de crèches, conseil d'administration de la Caisse des écoles, Commission d'attribution de logements sociaux du 14^{ème} arrondissement.

Mme PETIT

Du fait de l'arrivée de ces nouveaux élus, nous devons procéder à des remplacements dans un certain nombre d'instances ou de conseils d'écoles au sein de notre arrondissement. Nous avons ainsi adressé à l'ensemble des élus de l'opposition un projet de délibération sans aucune modification, si ce n'est les noms par ordre de départ et les noms par ordre d'arrivée. Il s'agit donc d'une délibération groupée. Il y a seulement un petit point pour lequel nous avons attiré l'attention dans le courriel adressé, sans qu'il n'y ait de retour. Nous pouvons donc le faire en direct. Cette délibération comprend la composition de la Commission d'attribution de logements sociaux du 14^{ème} arrondissement. M. LESAIN ne souhaitant pas en être, nous avons proposé à M. DE VIDAS d'y siéger, s'il en est d'accord.

M. DE VIDAS

Oui.

Mme PETIT

Très bien. S'il n'y pas d'autres remarques de la part des élus de l'opposition, je vous propose de passer au vote.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25, dont 3 pouvoirs

Pour : 25, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 157

2018 DDCT 130 - Etats spéciaux d'arrondissement-détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2019.

Mme PETIT

Pas de bousculement par rapport à la manière dont ce cadre de référence a été fixé pour les arrondissements, avec un calcul en fonction de critères sociaux-économiques et du nombre d'habitants.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 158

2018 DDCT 131 - Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre investissement 2019

Mme PETIT

Aucun bouleversement pour cette délibération qui est obligatoire pour commencer à travailler et à autoriser un certain pourcentage de dépenses pour investissement avant même l'adoption du budget, ce qui nous permet d'engager un certain nombre de dépenses en investissement sur ces états spéciaux.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 159

2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

Mme PETIT

C'est aussi en fonction de celui-ci que les dotations en matière de fonctionnement et d'investissement sont calculées. Une nouveauté peut être constatée par rapport à l'inventaire du 14^{ème} arrondissement, nous y faisons notamment entrer l'équipement « la Ferme de Montsouris » qui

va devenir réalité. J'ai ainsi demandé à la Ville de Paris de l'intégrer, ce qui permet de faire plein de choses et d'avoir notre mot à dire, avec vous, chers habitants et chers conseils de quartier.

Par ailleurs, par cette délibération, nous procédons à la suppression du « Kiosque citoyen » de la rue Edgar Quinet au sein de cet inventaire. Et enfin, nous voyons le changement de désignation, notamment des équipements « petite enfance », en « établissements multi-accueil »

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 3 pouvoirs
Pour : 25 dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 160

14 2018 23 - Inventaire des équipements de proximité

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 3 pouvoirs
Pour : 25 dont 3 pouvoirs

Bilan 2017 de la commission pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements

M. BOUABBAS

En introduction de cette communication que les collègues ont reçue, il faut bien préciser que malheureusement, le nombre de demandeurs de logement demeure élevé, que ce soit à Paris ou dans le 14^{ème} arrondissement. Cela est lié au prix élevé des loyers, dans les immeubles privés notamment. Sont dénombrés à Paris plus de 240 000 demandeurs de logements et 8 086 dans le 14^{ème}. Cela a pour conséquence d'être une question essentielle dans la vie des parisiens et parisiennes et beaucoup d'élus, tout comme moi-même, sont sans cesse sollicités pour recevoir des personnes. Et cela concerne les classes populaires, mais aussi de plus en plus les classes moyennes de notre ville. Cela suppose de poursuivre de continuer notre effort de construction de logements sociaux, comme cela est démontré à chaque conseil. Mais cette pression en termes de demandeurs de logement implique également pour nous un effort qui doit se poursuivre dans la transparence sur l'attribution des logements sociaux. Il existe depuis 2001 dans le 14^{ème} une commission pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements, au sein de laquelle siègent de nombreux acteurs associatifs, les services sociaux du 14^{ème}, ainsi que quatre élus, trois de la majorité municipale et un de l'opposition.

Pour revenir sur l'année 2017 et la construction de logements sociaux, il faut tout d'abord rappeler qu'en 2016, cette commission a désigné plus de candidats sur davantage de logements que l'année précédente. 57 logements et trois candidats pour chacun de ceux-ci y avaient alors été présentés, contre 88 auparavant - soit une augmentation notable qu'il faut saluer - du fait de la livraison de plusieurs programmes immobiliers qui ont parfois mis beaucoup de temps à voir le jour, notamment le 6-8 Passage de Gergovie, le 10-12 rue de Coulmiers pour Paris Habitat, mais aussi Boulevard de Jourdan, au-dessus du LIDL, pour Logis-Transports et Paris Habitat. Il s'agit donc d'une augmentation notable et cette année, il y a eu de nouvelles livraisons, avec la rue de Gergovie ou l'allée Bachelard

S'agissant des catégories de ressources pour ces désignations en 2017, les deux tiers des financements ont concerné des logements de type PLAI, PLA, PLUS, ce qui représente la très grande majorité des demandeurs de logements.

Si je vais un peu au-delà pour cette commission, il faut dire que le 14^{ème}, en prenant compte du contingent de la mairie centrale et des échanges, 283 logements ont été attribués, dont 60, (soit environ 20%), à des fonctionnaires de la Ville de Paris, ce qui correspond à l'engagement que nous avons pris de ce point de vue.

Concernant les nouveautés de cette commission, il faut dire qu'en 2016, la nouveauté était la cotation parisienne qui était appliquée pour la première fois dans un objectif d'harmonisation - il y avait précédemment des cotations locales, et l'anonymat est dorénavant appliqué dans les délibérations des membres de la commission.

Par ailleurs une nouvelle présidente a succédé en 2016 à Mme Michèle ATARD et c'est aujourd'hui Mme MIGNON qui suit les politiques de logement qui est devenue la nouvelle présidente de la commission.

Autre nouveauté essentielle en 2017 afin d'accentuer l'efficacité et la transparence de la commission et pour accueillir de manière digne et efficace les demandeurs de logements qui sont plus nombreux, le 14^{ème} s'est doté d'un véritable service logement-habitat pour répondre à ces objectifs avec le recrutement d'un cadre intermédiaire de catégorie B chargé de superviser le travail de l'antenne logement et de deux collaboratrices administratives en charge du secrétariat de la commission de désignation des membres. L'objectif est donc d'améliorer l'efficacité et la gestion. c'est donc la feuille de route sur laquelle travaille l'antenne pour conduire cette nouvelle année sociale et scolaire, c'est réellement l'objectif poursuivi que le service administratif soit plus proactif vis-à-vis de la commission, mais aussi d'accentuer le travail avec les services sociaux en amont de la commission, de travailler en lien avec les autres agents de la DLH à l'antenne logement pour que les informations dans les dossiers des demandeurs soient les plus justes et les plus renseignées possibles, car il arrive parfois que des personnes soient désignées mais que le dossier se solde par un échec car il n'est pas correctement rempli. Le but est donc de fiabiliser les informations contenues dans les dossiers, mais aussi de rationaliser ce processus afin qu'il soit en harmonie avec tout ce qui est fait dans l'ensemble de la ville, en particulier avec la commission de la mairie centrale.

Une communication sur le sujet sera réalisée chaque année et évidemment, nous allons continuer à construire des logements sociaux et à les répartir de manière équitable sur le plan géographique pour parvenir aux 30% qui représentent l'objectif de cette mandature.

Mme DAUCHEZ

Je vous remercie beaucoup pour cet état des lieux de rentrée. J'ai une question concernant les 283 logements attribués l'année dernière. J'aurais aimé savoir - dans un contexte où les écoles parisiennes connaissent une baisse démographique visiblement pérenne, tout au moins jusqu'en 2020 - s'il était possible de nous donner un aperçu du nombre de logements familiaux attribués dans le 14^{ème} arrondissement.

M. AZIERE

Merci pour cette délibération qui permet d'aborder un certain nombre de sujets concernant la transparence des attributions, sachant que la demande à Paris est assez incompressible, voire exponentielle. Je dis néanmoins à M. BOUABBAS que les 240 000 demandeurs de logements ne sont pas nécessairement parisiens car il n'est pas possible de sourcer avec fiabilité la demande parisienne et l'on va considérer qu'elle est francilienne. J'aurai l'occasion d'y revenir rapidement, mais il n'y a pas 240 000 parisiens demandeurs de logements à Paris, mais 240 000 personnes qui demandent un logement à Paris. Cela signifie que dans le 14^{ème} arrondissement, avec 283 attributions sur 8 000 demandeurs, nous sommes à un taux de réponse de 3,5 % ce qui est très peu, mais il faut savoir que c'est plus que la moyenne parisienne qui est de 1,5% seulement.

Cet effort de transparence est intéressant mais je trouve qu'il manque un certain nombre d'indicateurs qui permettraient de mieux apprécier la priorité des attributions. L'ancienneté de la demande y figure bien, ce qui est important mais aussi le type et la taille du logement, cela peut répondre à un certain nombre de questions sur les logements familiaux et les catégories. Mais je trouve qu'à partir du moment où les membres de la commission peuvent apprécier des éléments statistiques, comme le niveau de revenu, le taux d'efforts pour les attributaires de ces logements, c'est encore mieux. Ce sont des éléments qui permettraient d'y voir plus clair et là encore d'apporter un élément de transparence. Quelle est la proportion de personnes attributaires d'un

logement dans le 14^{ème} qui habitent ou travaillent dans le 14^{ème} arrondissement ? Sur le plan démographique, quelle est la part de familles et des personnes âgées ? Et aussi, quelle part est faite dans l'attribution de ces logements à l'insertion sociale ? Combien de personnes bénéficient d'un accompagnement particulier ? Tous ces indicateurs d'appréciation sont des indicateurs de priorité en matière d'attribution de logement social et je pense qu'il serait bien que nous puissions en disposer.

J'ajoute un point important que nous avons déjà évoqué. Il n'est pas possible de se contenter d'une exigence de transparence simplement au moment de l'attribution des logements sociaux. Lorsqu'on sait à quel point il est difficile d'obtenir des logements sociaux à Paris, on sait que l'attribution de ceux-ci se fait quasiment à vie pour le bénéficiaire. Et j'avais déposé voilà un moment avec Marielle de Sarnez en 2015, un vœu adopté en Conseil de Paris demandant la transparence sur l'évolution et la situation des occupants de logements sociaux, en particulier pour ceux connaissant une situation de plus en plus favorable et qui sont aujourd'hui les plus aisés des locataires de logement social.

Je pense qu'il faut tenir compte des évolutions, ce qui améliorerait le taux de rotation à l'intérieur du parc social et cela permettrait peut-être de restaurer un véritable parcours du logement qui fait que la logique du logement social est d'aider les ménages ou les particuliers sur une période de leur vie et non-pas de les rendre attributaires à vie. Ce sont des éléments qui ajouteraient à l'exigence de transparence.

J'ajoute un dernier point un peu plus personnel. Autant, nous avons soutenu un système de cotation, système qui propose une approche assez juste, assez équilibrée, autant j'exprime un doute sur l'anonymisation totale de la demande. Il me semble, en tant qu'élu, que la cotation est une garantie d'objectivité dans l'examen des dossiers, mais je trouve qu'il y a une part de palpation humaine, sociale, qui manque. Et il me semble que mettre un peu d'humanité dans l'attribution du logement social permettrait à ceux qui ont la charge des dossiers de retrouver une vocation.

Mme CARRERE-GEE

Je m'associe à ce qui vient d'être dit et ne vais donc pas le répéter. Nous avons tous récemment lu dans la presse les déclarations du directeur de la DLH de Paris, Ian BROSSAT, qui déplore le fait que les agents des services publics de sécurité, les policiers, mais aussi les agents des services publics de santé, les infirmières et les aides-soignantes, n'aient bien souvent pas accès au logement à Paris, compte tenu du niveau de leurs ressources. Et je ne sais pas s'il exprime le point de vue de la majorité municipale, mais étant donné qu'il a des responsabilités en matière de logement, on peut le penser.

Il propose à cette fin d'interdire l'achat de résidences secondaires à Paris, nous avons des solutions beaucoup plus immédiates et nous continuons à proposer à ce qu'une fraction significative des logements sociaux du 14^{ème}, notamment sur le site de Saint Vincent de Paul, soit attribuée à des agents qui travaillent pour la vie de l'arrondissement, pour la santé et la sécurité des habitants.

M. BOUABBAS

Sur la dernière question, concernant ce que disait Ian BROSSAT, adjoint au Maire de Paris en charge du logement, sur le fait que beaucoup d'agents du service public, compte tenu de leurs ressources, ont du mal à trouver un logement, il faut savoir qu'aujourd'hui, 25% de logement social du contingent de la mairie centrale et de la mairie du 14^{ème} sont réservés aux fonctionnaires de la Ville de Paris. J'ajoute que pour la mairie centrale, une convention a été signée entre la Mairie de Paris et l'AP-HP pour que les personnels médicaux infirmiers ou aides-soignants, bénéficient également de cette disposition, dès le début de l'année 2017 et sont donc compris dans ces 25%. C'est un élément important.

En réponse à Mme DAUCHEZ sur l'aspect « logements familiaux », comme vous le savez, dans le plan local de l'habitat que nous avons voté, la priorité est donnée dans la construction de logements familiaux dans les nouveaux programmes, compte tenu de la demande, même si les gens seuls ou célibataires rencontrent eux-aussi des difficultés, mais c'est une autre question. Les chiffres du document montrent qu'environ deux tiers des logements sont familiaux - F3, F4, F5 - dans le 14^{ème}, proportion qui est la même au niveau central.

Par ailleurs, la commission du 14^{ème} ne propose évidemment que des personnes habitant dans le 14^{ème}. C'est-à-dire que sur les 88 dossiers qui ont eu la chance d'aboutir à une attribution en 2017,

il n'y a que des gens du 14^{ème}, mais il peut aussi y avoir des fonctionnaires qui travaillent dans le 14^{ème}. En revanche, je ne dispose pas des chiffres de la commission de la mairie centrale, mais ils pourront lui être demandés.

Concernant le taux d'effort, question intéressante, il est possible de le mettre en place à partir de la prochaine commission pour obtenir ces chiffres l'année prochaine. Ce sont des calculs réalisés avant chaque commission préalablement à la présentation des dossiers. C'est donc une information qui pourra être communiquée.

Sur l'accompagnement, il faut avoir un peu de recul avec les bailleurs sur les chiffres, dont certains ont mis en place un accompagnement particulier pour certaines familles, dont on sait, à leur arrivée, qu'elles sont un peu justes financièrement.

Par ailleurs, la DASES a produit une synthèse très intéressante sur les habitants du logement social, proposant de nombreux chiffres, un travail peut donc être mené sur les personnes bénéficiant d'une attribution.

Au sujet des personnes qui sont déjà attributaires, cela rejoint le débat national et parisien. Car comme vous le savez, la loi ELAN suscite beaucoup d'inquiétude chez de nombreux habitants de logement social ce qui relance le débat que nous avons eu. Car nous défendons le fait que le logement social a vocation à être attribué aux personnes ne pouvant se loger. Or, nous constatons aujourd'hui qu'environ 70% des parisiennes et parisiens y sont éligibles, ce qui signifie qu'ils ne peuvent se loger dans le privé. Vous avez dû recevoir aussi des retraités, ou des gens ne l'étant pas encore qui sont très inquiets de ne pouvoir rester dans leur logement social dans les prochaines années car ils n'ont pas les moyens de se loger dans le privé. C'est une vraie question humaine, sociale, de quartier, y compris par rapport au bénévolat, à l'engagement dans les conseils de quartier ou dans la vie de la cité. Tout cela est lié, c'est une vraie question sur l'avenir de Paris. Ce sont de réels questionnements nationaux qui se posent depuis un certain temps, mais qui se sont beaucoup aggravés. Il s'agit d'un vrai débat.

Mme PETIT

Pour compléter ce que vous avez dit sur le nombre de demandeurs de logements qui sont plus de 200 000 sur Paris, le nombre de parisiens qui demandent un logement social à Paris a très peu augmenté et est plutôt stable, aux alentours de 163 000. Ce qui a fortement augmenté, c'est le nombre de demandeurs n'habitant pas Paris mais y demandant un logement social. Et le document montre que le nombre de demandeurs de l'arrondissement est stable - 8 086 - par rapport à l'année précédente. Autant, cela avait très fortement augmenté sur ces trois dernières années, les chiffres étaient de 6 000 et quelques en 2014, contre plus de 8 000 aujourd'hui. Mais cette année peut être notée une stabilisation et nous regarderons l'évolution l'année prochaine.

Sur le rapport « augmentation de la population de l'arrondissement/écoles publiques », Agnès BERTRAND a fait un travail important avec les services de l'arrondissement. Nous en reparlerons plus en profondeur lors du prochain conseil d'arrondissement, mais peut être notée une augmentation de +4,5% d'élèves inscrits dans les écoles publiques du 14^{ème} arrondissement. Et, même sur les seuls mois de l'été, plus de 200 inscriptions ont été enregistrées. Globalement, la rentrée scolaire s'est bien déroulée partout. Avec une non-fermeture de classe comme nous l'avons dit et même une ouverture, dont la création a été apprise la veille de la rentrée à l'école de La Sibelle. Les écoles sont bien remplies. L'école publique est en bonne forme et les classes ne sont pas surchargées, même si elles peuvent être plus remplies dans certaines écoles que dans d'autres.

Je voulais par ailleurs remercier particulièrement les membres de la commission logement qui produisent un travail extraordinaire et qui participent à chaque réunion de la commission. Comme vous le savez, du fait de certaines modifications de délais par la loi, ils sont obligés de se réunir tous les 15 jours pour qu'il n'y ait pas de logements qui échappent à la désignation de la commission logement. Et ils travaillent par ailleurs avec la petite équipe - ce qui permet d'apporter un bémol par rapport à l'intervention de M. BOUABBAS qui était très content d'annoncer qu'il y avait un vrai service de logement à la mairie du 14^{ème} arrondissement - que nous nous sommes battus pour renforcer quelque peu avec la mairie centrale. Et nous continuerons à demander à cette dernière que le logement soit une priorité de cette mandature, donc une priorité en termes d'accueil. Et nous l'avons dit, l'on peut être « pour » ou « contre » l'anonymisation, mais le travail

humain est produit en amont pour que le travail des commissions se fasse de façon correcte. Le travail humain est en amont et nous nous situons au niveau de l'accueil pour que les habitants puissent remplir correctement, efficacement et utilement leur demande pour qu'ensuite le process se passe le mieux possible.

Je voulais donc remercier la directrice générale des services Anthonie PETIT qui a pris sa part dans le management et dans la mise en œuvre de davantage de procédures également, pour ce traitement là et le suivi de l'accueil. Et nous continuons à demander à la ville à ce que la direction du logement ait des équipes décentralisées dans chaque arrondissement, comme c'est le cas de toutes les directions, à l'instar de la CASPE pour la DASES. Or, le logement passe pour le moment à la trappe et nous continuerons de demander ceci. Donc, merci à tous pour ce travail et nous ferons un nouveau bilan l'année prochaine.

DELIBERATION N° 161

14 2018 24 - Renouvellement de la charte 2018 des Conseils de quartier.

Mme PETIT

Je vais maintenant donner la parole à M. ANTONELLI qui va nous présenter le renouvellement de la charte 2018 des conseils de quartier sur lequel nous avons travaillé. Je passerai ensuite la parole à M. MANSIER qui est le président, l'animateur de l'Observatoire de la démocratie locale et participative du 14^{ème} avec lequel nous avons particulièrement travaillé sur cette charte, écrite très clairement. J'ai ensuite noté des prises de paroles de personnes du public.

M. ANTONELLI

Merci Mme La Maire.

Je veux remercier en notre nom tous les habitants qui, bénévolement, font vivre les conseils de quartier et d'une manière plus générale, la participation citoyenne dans notre arrondissement. Merci à tous ceux qui participent, conseillers de quartiers, tirés au sort ou non. Car il est très important de rappeler que l'on peut être conseiller de quartier sans avoir été tiré au sort. A tous ceux, donc, impliqués dans ces différentes instances. Merci donc à l'Observatoire de la vie locale participative et des Conseils de quartier, mené par Nicolas MANSIER. Je rappelle que cet Observatoire est unique à Paris et nous avons travaillé et échangé tout au long d'un mandat de trois ans pour suivre le travail et l'évolution des conseils et essayer d'en améliorer le fonctionnement, tout comme celui du budget participatif, qui est maintenant un point central de la vie citoyenne parisienne. J'insiste donc sur le fait que la participation citoyenne n'existe que par l'engagement de nos concitoyens. Et dans le 14^{ème}, l'engagement est une réalité importante, forte et identitaire.

Voilà trois ans, nous avons modifié ici ensemble la charte qui régit les conseils de quartier, en augmentant très fortement le nombre des conseillers titulaires. Pour mémoire, nous avons doublé ce nombre et sommes parvenus à 60 conseillers par quartier, répartis en quatre collèges. Il s'agissait d'un pari non gagné d'avance car il fallait trouver des candidats, ce qui n'était pas évident.

Globalement, pour aller vite, on peut dire aujourd'hui que cette augmentation du nombre de conseillers a porté de très beaux fruits.

Toutes les réunions auxquelles les élus ont souvent participé ont connu des audiences qui augmentaient de façon très importante. Je pense à Montparnasse, à Porte de Vanves, où les audiences n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient voilà trois, quatre ou cinq ans. Cette augmentation a par ailleurs permis d'aborder davantage de sujets dans les conseils de quartier que lors des mandatures précédentes.

L'ouverture libre du nombre de vœux présentés en conseil d'arrondissement a permis de porter des débats, des problématiques, voire des combats - je pense à la traversée - que nous avons pu suivre, commenter, voire soutenir. Dix-huit vœux sont parvenus en trois ans en conseil d'arrondissement.

Sur ce mandat, nous avons accru la communication des conseils de quartier, même si cette démarche est toujours perfectible, il faut le reconnaître. Nous avons progressé, mais du travail reste à mener. Nous avons installé deux coordinateurs des conseils de quartier au lieu d'un, présents ce soir, car ils tenaient à écouter les débats, Gilles BELLOTEAU et Alia SKALLI. Ils sont généralement accompagnés par un jeune en service civique qui est extrêmement intéressé par la vie de notre arrondissement et ils sont là pour le suivi des dossiers « conseils » et « budget participatif ». Et en début d'année nous avons accueilli Mme Annabelle JANODET comme directrice de la question de la vie associative du 14^{ème}, en charge des dossiers d'organisation, de mise en place d'événements, de locations des salles municipales et également de l'interconnexion entre associations et instances participatives. Tout cela constitue un bureau de la démocratie locale qui permet aux conseils de quartier d'avoir des relais suffisants pour répondre à leurs questions et de les aider dans toutes leurs démarches, qu'elles soient festives ou administratives.

D'ailleurs, début octobre, les bureaux de la démocratie locale seront transférés au 1^{er} étage de la mairie annexe, avec un espace beaucoup plus important, ce qui permettra de travailler dans de meilleures conditions. Si le fonctionnement de ces conseils s'est beaucoup amélioré au cours de cette mandature de trois ans, l'Observatoire a tout de même fait remonter plusieurs problématiques.

1. Une grande incompréhension sur mise en place des collèges - collèges « habitant », collège « ressources », « collège associatif », « collège élus » ...tout cela était très mal compris.
2. L'absence totale aux réunions des représentants du collège « élus » et une absence extrêmement importante des membres du collège « association » pour lesquels nous avons eu beaucoup de mal à trouver des candidats voilà trois ans.
3. Un manque de suivi de certains dossiers, projets et la longueur de leur mise en place
4. Un fonctionnement très pyramidal avec le petit bureau élus de 6 personnes et son président, fonctionnement qui n'existait pas avant 2015 et qui est certainement dû au nombre plus important de conseillers. En même temps, ce n'est pas forcément une mauvaise chose car nous avons pu voir que ce fonctionnement était un bon moyen d'animer les conseils de quartier
5. L'Observatoire nous proposait d'installer un référent thématique par conseil de quartier sur le thème du handicap
6. Au niveau administratif, les élus ont vu le besoin d'encadrer la proposition des vœux des conseils de quartier dans le cadre des règlements du 14^{ème} arrondissement et du Conseil de Paris, ce qui n'était pas fait jusqu'alors.

Toutes ces remarques n'empêchent nullement les conseils de quartier de travailler, de communiquer, de proposer. Pourtant, il nous a semblé utile de corriger la charte à partir de l'existant positif afin d'en améliorer la clarté et le fonctionnement, pour le nouveau mandat qui commence.

Par ailleurs, j'ai assisté à pratiquement toutes les réunions publiques, près de 75 en trois ans, et nous avons constaté qu'un grand nombre de citoyens non-tirés au sort voulaient s'impliquer dans la vie citoyenne et que de petits blocages les empêchaient de le faire sereinement, ce que nous avons donc cherché à améliorer avec cette charte corrigée. La forme collégiale empêchait en effet certains habitants de s'impliquer alors qu'ils étaient tout à fait demandeurs, ce qui nous a forcément posé question, puisque lors de cette mandature, nous avons, pour la première, fois renouvelé les absences constatées. Vous savez qu'au bout de trois absences, un conseiller ne l'est plus et il faut procéder à un nouveau tirage au sort et nous avons eu davantage de candidats que de places disponibles. Au regard des absents - notamment le collège associatif, quasiment jamais représenté, les gens qui n'étaient pas tirés au sort ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient intégrer les conseils de quartier. Nous avons donc proposé la suppression des collèges pour un collège unique, paritaire, absolument égalitaire avec une désignation unique. Quoique. Une association qui présenterait cinq membres de ses adhérents a bien plus de chance d'être tirée au sort et représentée que « monsieur tout le monde ». Encore faut-il que l'association mobilise ses adhérents pour participer aux conseils de quartier. Aujourd'hui, si les collèges associatifs sont très

absents, il y a beaucoup de conseillers « habitants » et « ressources » qui appartiennent à des associations. Le monde associatif sera donc très bien représenté, malgré l'absence d'un collègue dédié. Nous proposons un collège unique qui représentera évidemment toutes les problématiques de l'arrondissement et tous ceux qui veulent participer.

De plus, depuis 2002 avec la charte novatrice qui avait été mise en place par Pierre CASTAGNOU, dans laquelle l'autonomie des conseils par rapport à la municipalité est une réalité (ce qui n'est pas le cas partout), beaucoup d'habitants ont suivi une formation relative aux problématiques de la vie municipale, ce qui peut aujourd'hui permettre au conseil d'évoluer en collectif sans hiérarchie interne. Ce bureau de six élus sera remplacé par un comité d'animation plus large de 10 personnes sans hiérarchie, qui permettra de diminuer la charge de travail des bénévoles, tout en augmentant le nombre de thèmes abordés par les conseils de quartier. Je rappelle, d'ailleurs, que les présidents des conseils de quartier n'ont aucune autorité ni responsabilité légale et que les conseils ne sont pas des associations, même de type 1901. Le fonctionnement des petits bureaux qui a entraîné depuis trois ans les conseils de quartier s'est avéré être une bonne chose. Nous reprenons cette idée avec un comité un peu plus large et sans élection interne. Une élection interne toujours un peu anachronique dans un système participatif qui n'a aucun pouvoir décisionnel, mais seulement un pouvoir consultatif et informatif. Ce comité assez important de 10 personnes tirées au sort sur volontariat, permettra, pour partie, de résoudre le problème du suivi des projets avec les coordinateurs.

Comme je vous l'ai dit, l'Observatoire nous a proposé l'idée d'un référent thématique sur le handicap, ce qui a semblé une très bonne idée, facilitant évidemment la communication mairie/conseils sur le sujet. Nous avons donc pensé à proposer d'autres référents thématiques. Et là, je reprends l'article 4 pour que les choses soient très claires et sans ambiguïté : « Les conseils de quartier sont libres de définir les thèmes de travail qu'ils souhaitent engager ». « Toutefois des référents volontaires sont demandés » - alors qu'ils étaient proposés auparavant » - sur 6 thématiques d'intérêt local. Cela se basera évidemment sur le volontariat, c'est-à-dire que faute de volontaires, il n'y aura pas de référent, ce qui n'est pas très grave, certains conseils pourront travailler sur certaines thématiques et pas sur d'autres. Ce n'est pas essentiel. Mais il me semble que ce serait tout de même dommage, notamment concernant le thème du handicap, celui de la propreté - thème essentiel dans nos rues - parce que le référent sera un relais rapide avec les services et pourrait remonter les « points noirs » et apporter une vision importante sur l'application « Dans ma rue » qui est de plus en plus utilisée. Ce serait également dommage concernant la thématique « climat », puisque l'actualité de ce weekend nous a montré, si cela était nécessaire, l'implication très forte des citoyens sur ce sujet. S'agissant de la démocratie locale, cela serait regrettable aussi, puisque le référent permettra d'étudier avec les conseillers l'application de cette nouvelle charte, pour voir si elle fonctionne ou non. Et ce référent de la démocratie locale sera membre de droit de l'Observatoire des conseils de quartier et travaillera assez vite sur une refonte possible des budgets. Nous avons également pensé à un référent « budget participatif parisien » pour suivre les projets votés et leur évolution et mise en place réelle, avec les différents services impliqués. Et enfin, puisqu'il s'agit d'un événement gigantesque, planétaire, un référent « J.O 2024 » pour informer les habitants du quartier de tout ce qui se met en place pour cette énorme organisation. J'ai d'ailleurs joint le maire adjoint de la Ville de Paris qui va nous proposer des choses. Et cette personne pourra peut-être enfin créer du lien entre les associations sportives et les conseils de quartier car cela n'a absolument pas fonctionné jusqu'à présent.

Nous avons mieux défini le rôle de l'adjoint de quartier et du référent, rouage permettant des réponses plus rapides aux questions des conseillers et une aide au suivi des dossiers, voire à la mise en place des vœux.

Voilà s'agissant des grands changements que nous proposons pour cette charte. Nous proposons donc un ensemble plus large pour les volontaires, plus facile d'accès, plus coopératif, plus égalitaire, des pistes de travail plus lisibles, avec des référents qui veulent s'impliquer. Cette charte est dans la lignée de celle de 2002, novatrice, expérimentale et donc il faudra la regarder de près, c'est un pari. Je rappelle que depuis 2002, contrairement à presque partout ailleurs, il n'y a pas d'élus à la tête des conseils, que l'ordre du jour des réunions est mis en œuvre par les seuls conseillers et non-pas par madame la Maire. Nous rajoutons cette fois qu'il n'y a plus de président, ni une quelconque hiérarchie interne, mais un véritable collectif au sein duquel tous ceux qui souhaiteront s'impliquer pourront trouver leur place et travailler sur leurs sujets préférentiels.

Je vais donc en terminer avec une des preuves de la vitalité de la démocratie locale dans notre arrondissement et de la réussite du mandat des conseils de quartier qui se termine, réussite que l'on doit à tous ceux étant impliqués, notamment les présidents et les petits bureaux qui ont joué un rôle de moteur très important. En 2015, nous avons recensé 475 candidats, aujourd'hui, à plus d'un mois du tirage au sort et avec 20 jours restants pour s'inscrire, nous avons comptabilisé 650 candidats, soit plus de 100 candidats par quartier. Un « boîtage » va être réalisé dans toutes les boîtes-aux-lettres de l'arrondissement - 70 000 tracts. Toutes les vidéos des conseils de quartier ont été publiées sur les réseaux sociaux et sur le site de la mairie. Nous avons fait un énorme effort de communication pour avoir le plus de candidats possible, mais je dois dire que ce sont les conseillers sortants qui produisent la meilleure communication sur les conseils de quartier, car ces derniers sont utiles dans notre quartier et très bien menés par tous bénévoles. Je vous remercie.

M. MANSIER

Bonsoir à tous. Comme cela a été dit, tous les trois ans, c'est devenu un rendez-classique où l'on parle de démocratie pour partager, les uns et les autres, notre vision de la démocratie et de ses principes, surtout lorsqu'on voit sa déclinaison pratique. Mais parfois le souci se cache dans les détails et nous sommes parfois surpris. Parce qu'effectivement, au-delà même des pensées politiques des uns et des autres, l'on a parfois des surprises par rapport aux tempéraments des uns et des autres sur la manière dont on transforme les grands principes démocratiques en réalités concrètes.

J'interviens donc en tant que président de l'Observatoire. Je voudrais dire quelques mots sur l'Observatoire pour dire qu'il comporte des représentants de tous les quartiers et des 6 conseils de quartier et nous essayons d'aller vers autant de conseils de quartier que d'élus en charge et de faire un état des lieux des réussites, qui sont nombreuses, mais aussi des améliorations, dont on parle forcément plus dans cet exercice. Des rapports ont été produits et publiés sur internet. Il y a deux éléments qui sont ressortis globalement de ce rapport, une question liée au suivi et une autre liée à l'organisation. Cette dernière est celle du collectif et concrètement, nous avons eu le sentiment que dans certains modes de fonctionnement des conseils, dans l'organisation interne, il y avait possibilité d'aller vers davantage de collectif, et peut-être pour certains conseils et certaines pratiques, un intérêt à revenir à des pratiques existantes qui n'avaient jamais figuré dans la charte, mais étaient mises en œuvre depuis longtemps.

Première préconisation sur le collectif, nous avons fait un certain nombre de préconisations qui étaient davantage dans la continuité des pratiques précédentes, et il est vrai que la municipalité propose une version différente, un changement important, audacieux. Cela rappelle quelque peu le changement audacieux de 2002, où la parole et l'animation étaient totalement données aux habitants. Et de ce fait, à l'époque, nous nous sommes dit qu'il était important de voir comment cela tournait, avec la création d'un Observatoire dès le début et, au-delà de cela, se dire qu'il fallait observer les points positifs et négatifs, les aménagements et ajustements à produire rapidement ou moins rapidement, quel accompagnement mettre en place.

Ainsi, après de nombreux débats - car ce changement audacieux fait beaucoup débat vous le savez - , nous pensons effectivement excessivement important, si la charte est adoptée ce soir, qu'il y ait un accompagnement très important de ces nouvelles pratiques, de ce nouveau mode de fonctionnement, de cette pratique collective peu habituelle dans notre société, inversement à ce qu'elle est peut-être en Suisse, dans certains pays nordiques, mais bien moins en France. Pas ou peu de villes l'ont expérimentée récemment et nous n'avons donc pas réellement de recul sur le sujet en France et il est donc important que l'on accompagne fortement, qu'il y ait un véritable accompagnement et des observations et ajustements très rapides et très importants si nécessaire.

Deuxième élément de la charte sur lequel nous souhaitons insister, les éléments de suivi. Car, que l'on parle de démocratie ou de démocratie participative, il y a le danger du « ferme-là » mais aussi celui du « cause toujours » et le danger de ce dernier est que techniquement, les interventions soient répétées par les habitants sur des sujets qui les concernent, que des vœux soient adressés, que des projets soient construits, votés en termes de budget d'investissement, mais que cela ne suive pas, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de réponse. Bien entendu, la municipalité est la personnalité juridique officielle, mais ce que nous lui demandons, est qu'il y ait un dialogue. Les conseils de quartiers se veulent une agora citoyenne, un pivot du dialogue public, mais il faut qu'il y ait effectivement un dialogue et donc une réponse, un suivi. C'est un élément important que nous souhaitons porter à l'attention de tous. Nous avons été un peu en deçà de nos attentes et

espérances dans le projet de charte vu fin juin, car la réponse est essentiellement basée sur les adjoints de quartier, or, on ne peut pas dire que depuis 15 ans, la réponse du suivi par les adjoints de quartier ait fait ses preuves et je suis là tout à fait dans l'euphémisme. Peut-être y aura-t-il des changements de ce côté-là, mais quel que soit le mode de fonctionnement de ce suivi, il existe une réelle marge de progression. C'est vraiment du vécu, comme le fait d'avoir mis quatre ans pour obtenir une télévision, ou plus récemment, un conseil de quartier qui demande depuis trois ans un passage piéton sans savoir pourquoi celui-ci a été supprimé alors que tout le monde continue à traverser à cet endroit. Ou encore des pieds d'arbres, des bandes de terre, des choses que la ville sait faire. Il ne s'agit pas d'inventer la ville de demain, mais de faire ce que la ville sait faire.

Donc, deux éléments de vigilance. Le fait que tout le monde puisse s'exprimer. La nouvelle organisation va-t-elle permettre de le faire ? C'est un vrai pari, et il faut l'accompagner, être attentif et l'ajuster rapidement. Le danger du « cause toujours ». Et toujours dans le « cause toujours » et dans l'organisation, deux éléments plus détaillés sur lesquels nous souhaitons insister. L'ordre du jour pour lequel il semble important que le conseil soit complètement libre.

Sur la pratique des vœux, des progrès ont été faits au fil des années, les conseils ont pu déposer des vœux en nombre significatif qui sont adoptés pour leur quasi-totalité à l'unanimité. Et il ne paraît pas souhaitable qu'il y ait des éléments de limitation de l'inscription à l'ordre du jour des vœux des conseils d'arrondissement, même si ce dernier reste maître de sa réponse. Peut-être que sur certains sujets, un peu trop de vœux sont exprimés, mais ce sont certainement des effets de bord qui peuvent être résorbés par l'amélioration du suivi au quotidien. Merci à vous, et soyez attentifs concernant les ordres du jour et le suivi des vœux.

Mme PETIT

Je cède la parole à M. HERVIER.

M. HERVIER

Merci Madame La Maire. Bonsoir, j'ai souhaité intervenir sur le débat concernant cette nouvelle charte pour différentes raisons. Tout d'abord, je suis président du conseil de quartier Montparnasse-Raspail depuis 2015 et ai donc un peu de vécu et d'expérience de la chose. C'est une institution formidable, l'occasion d'animer la démocratie en parallèle et au-delà de tout ce qui est associatif, au plus près des souhaits, des préoccupations des habitants et gens qui travaillent dans le quartier. C'est donc en soi une institution formidable que j'ai vécue avec un immense plaisir.

Deuxième chose, cela fonctionne très bien dans le 14^{ème} arrondissement, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les autres arrondissements ou dans les autres villes. Il faut donc saluer la dynamique impulsée par la mairie, en particulier à travers le maire adjoint chargé de la participation citoyenne, ainsi que les coordinateurs des conseils de quartier qui sont présents ce soir, que je salue avec beaucoup de chaleur car ils sont les auxiliaires indispensables de la bonne réalisation, de la bonne expression de la démocratie issue des conseils de quartier.

Sur le troisième point, je vais être plus critique. Car, je suis désolé, mais nous arrivons ce soir pour la présentation d'une nouvelle charte dont aucun des conseillers, aucun des membres des bureaux, n'a pu prendre connaissance. Et là je dis « non », ce n'est pas normal. Et j'en ai parlé avec M. ANTONELLI qui m'a dit qu'il avait fait le travail. Non, ce n'est pas vrai, quelque chose manque dans le dispositif. Nous avons été informés de l'existence de cette nouvelle charte voilà quelques jours. Il n'a pas été possible d'en avoir communication avant la séance, ce n'est pas sur le site de la mairie avec les points à discuter, c'est confidentiel. On m'a dit qu'il n'était pas possible de transmettre au public des documents qui n'ont pas encore été votés ou amendés par la mairie. D'autres disent que c'est totalement faux car sinon, aucun document ne serait publié sur le site de la mairie avant les conseils d'arrondissement. Je suis donc un peu surpris. Pourquoi, dans un tel dispositif qui fonctionne si bien, introduire cet élément de cafouillage ? J'ai été président d'un conseil pendant trois ans, celui du quartier Montparnasse-Raspail, je passe la main lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 2 octobre. J'aurai à ce moment l'occasion de rendre de compte de ce que nous avons fait ou pas fait. C'est ici le premier lieu où j'ai l'occasion de débattre du projet de charte. Dans celui-ci, figurent des choses intéressantes ou pas, mais le fait de pouvoir en débattre était la condition première d'une démocratie participative de qualité. En l'occurrence, le sentiment est que l'on a forcé la main aux conseils avec un texte « pondu » d'en haut, transmis... Madame la maire, ne

secouez pas la tête, je vous transmets mon ressenti, partagé par un certain nombre de membres de conseils de quartier, dont mon voisin ici présent. Donc ne nions pas le ressenti et la façon dont cela a été fait. Comme je l'ai fait en introduction, je suis le premier à vanter les mérites des conseils de quartier dans la façon dont ils sont animés dans cet arrondissement, ne gâchons pas cette bonne impression par une incompréhension à ce niveau.

Ensuite, pour ce qui figure dans cette charte, qui a été présentée par M. ANTONELLI, je souhaite faire quelques remarques car, encore une fois, c'est la première fois que nous avons l'occasion d'exprimer ce que nous avons à dire.

Dans les sujets qui sont les figures imposées, comme la propreté, deux sont importants et ne sont pas listés, à savoir la voirie et l'urbanisme. Ces deux sujets sont majeurs dans l'agenda du conseil de quartier Montparnasse-Raspail depuis longtemps, or, cela n'apparaît pas.

Deuxième sujet, les adjoints de quartier, évoqués par M. MANSIER. Nous souhaitons proposer que leur soit ajouté un suppléant, cela permettrait en cas d'absence d'avoir néanmoins quelqu'un qui soit du conseil d'arrondissement et qui puisse être un relais efficace.

Par ailleurs, le fait de transformer le bureau et le président par un collectif d'une dizaine de personnes volontaires, pourquoi pas, je n'ai rien contre l'innovation en matière de participation citoyenne, je crains seulement qu'il y ait un problème d'accompagnement. Car pour un collectif de 60 personnes, le fait de perdre les collègues est une perte précieuse, je pense en particulier aux personnes ressources, dont Dieu sait qu'elles ont été précieuses au cours du mandat que je viens de réaliser. De même pour le collège des associations, même s'il est vrai que certaines ont très peu participé. Mais il y a quelque chose d'indispensable dans le fait que les associations parties prenantes du terrain soient représentées, et pas par certains de leurs membres qui auraient été tirés au sort. Je regrette donc la suppression des collègues.

En ce qui concerne le fait d'opter pour un comité d'animation qui sera à tour de rôle chargé de tenir, d'organiser les réunions, je veux bien, je connais les penchants de M. ANTONELLI pour tout ce qui relève de la démocratie participative, où tout le monde réfléchit et décide collectivement. Le fait est que, pour mener à bien des projets, il faut à la fois de la motivation, un minimum de compétence évidemment et surtout de la ténacité. Or, le fait d'avoir un peu d'autorité incarnée par le président avec un bureau autour de lui qu'il fait travailler sur des sujets est ce qui m'a paru indispensable et dont il faut pouvoir disposer pour mener à bien les projets. Avec la dilution dans un comité de dix personnes, je crains beaucoup que l'on perde un peu du dynamisme qu'insufflait ce processus d'élection, de prise de parole initiale et le fait de s'engager avec d'autres sur la réalisation d'un programme.

Je vais m'arrêter là, mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas arrivé devant le conseil d'arrondissement qu'un membre d'un conseil de quartier peut formuler des objections, des demandes de modification, cela semble un peu tard. Je vous en fais donc part ici, à la fois, de la part de mon bureau et d'autres présidents de conseils de quartier, c'est tout ce que je peux faire. Merci pour le soin et l'attention portée à la participation citoyenne. Ce sont des outils indispensables, précieux et encore plus dans le 14^{ème} pour des raisons historiques précédemment évoquées. Merci.

Mme LIVE

Bonsoir. Merci de nous donner la parole. Je m'exprime ce soir en tant que membre de la commission parisienne du débat public et à ce titre, je souhaite faire le vœu que le conseil d'arrondissement du 14^{ème} respecte la charte parisienne de la participation qu'il a adoptée au printemps dernier et qui invite à la communication de toute information utile pour gérer les démarches de participation. Et je regrette que la charte n'ait pas été mise en ligne sur le site de la mairie, tout comme d'autres conseils de quartier, avec l'exposé des motifs. C'est aussi un des sujets de l'Observatoire de la vie participative, dont je salue le président.

Je n'avais pas initialement prévu de prendre la parole ce soir, mais en me promenant samedi tout en assurant la permanence du conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans, plusieurs personnes m'ont parlé de cette charte que personne n'a vue. C'est un peu le Mistigri. Je me suis alors dit que si tant de gens s'intéressent à ce sujet, c'est un témoignage de la vitalité de la vie participative. Je n'en ai pas vu la dernière version, toutefois j'ai le sentiment que cette nouvelle charte a pour ambition d'apporter des expériences avec des formats inédits. Je ne sais pas si cela marchera, mais suis ravie de voir que dans le 14^{ème}, on tente et on ose en la matière. Le 14^{ème} a toujours été

innovant sur le sujet, ce qui est une bonne chose et je souhaite qu'il reste un territoire d'innovation et d'expérimentation. C'est le sens de l'histoire. Et l'Observatoire sera là et suivra attentivement le déroulement et la mise en œuvre, il pourra aider, il pourra conseiller et nous pourrons faire confiance à ses membres pour suivre, pour proposer, pour faire des retours des expériences et aussi discuter avec les élus pour éventuellement faire évoluer les choses. On ne sait pas à l'avance ce qui va marcher. Mais si cela ne marche pas on ne pourra pas dire que la faute revient à une poignée d'élus, mais ce sera de notre faute à tous. Ce sera de la nôtre en tant qu'anciens présidents de conseil de quartier, en tant qu'anciens membres des bureaux, en tant que personnes ressources membres des associations, que conseiller de quartier, que membre de l'Observatoire. Pourquoi ? Car nous n'aurons pas su aider, nous n'aurons pas su accompagner et permettre la réussite de cette instance d'implication citoyenne à l'échelle du quartier et, comme samedi, comme vous tous, comme ce soir, vous nous trouverez toujours auprès des habitants qui veulent que cela fonctionne pour faire la ville ensemble et pour faire le 14^{ème} ensemble.

M. AZIERE

Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui vient d'être dit, à savoir que la démocratie participative est l'affaire de tous : élus, habitants, conseillers de quartier, relais...et je fais cette introduction d'une intervention qui n'est pas politique ou polémique mais se veut une contribution de plus au débat qui mériterait peut-être d'être poursuivi ou achevé, mais en l'occurrence, pour dire que j'ai beaucoup de reconnaissance pour ceux qui s'impliquent dans les conseils de quartier et je souhaite également remercier le président de l'Observatoire pour le travail qu'il produit et l'antériorité de son implication sur le terrain. Je vaud également remercier Didier Antonelli pour avoir mis du sien dans l'animation. Cela étant, il y a méthode et méthode et l'on peut s'interroger sur la façon de faire et sur la pédagogie dans la forme pour l'écriture de cette nouvelle charte.

Je voudrais revenir sur quelques propositions notamment sur celles formulées par l'Observatoire de la démocratie participative du 14^{ème}. Tout d'abord, il est clair que le principe des vœux, c'est-à-dire le vecteur qui permet de porter les messages des conseils de quartier au niveau de la représentation de l'arrondissement et du Conseil de Paris si le vœu est adopté - ce qui est souvent le cas - paraît être le prolongement tout à fait naturel de la démocratie locale. La démocratie au plus près de la proximité et ensuite la transmission aux instances de la ville. Il est clair qu'aujourd'hui, cette volonté d'intervenir par des vœux sur la politique municipale doit être encouragée et son codicille est bien évidemment le suivi des vœux. Ce n'est pas une revendication qui appartient uniquement aux conseils de quartier, elle appartient aussi aux conseillers de Paris qui peuvent souvent s'interroger sur la multitude des vœux adoptés, sur la valeur de ces vœux et leur traduction dans la réalité. Mais là, il s'agit de décisions de proximité, de quartier, et il me semble très important d'augmenter et de faciliter le recours aux vœux et d'être de plus en plus exigeants sur le retour apporté à ceux-ci sur leur efficacité.

Deuxième chose que j'ai notée dans les conclusions du travail de l'Observatoire, c'est le principe d'élargissement. Cela me semble être le résultat de l'expérience du fonctionnement des conseils de quartier, mais c'est également vrai de la vie associative et d'un certain nombre de domaines que nous connaissons bien. Il est clair que l'implication des présents, c'est la politique de la chaise pleine, par rapport à la politique de la chaise vide, qui est souvent celle des politiques. Mais en l'occurrence, il serait totalement paradoxal de ne pas impliquer systématiquement les gens qui se déplacent, de ne pas leur reconnaître la qualité de titulaires, même s'ils sont suppléants, ou la qualité d'acteurs et d'intervenants de la démocratie participative à partir du moment où ils prennent la peine de venir. Je pense donc que le principe d'élargissement du bureau et d'élargissement du conseil me paraît extrêmement important.

Parmi les apports importants, il faut citer celui de la parité, car il aurait été dommage que les conseils de quartier échappent à ce principe.

Enfin, je voudrais, avec une approche un peu plus critique, revenir sur quelques propositions qui sont faites dans la charte.

La première chose est que je suis moi aussi très surpris de la suppression des collègues et m'interroge sur les causes de celle-ci. Quelles que soient les expériences, je comprends très bien que l'on puisse être déçu par l'absentéisme du collègue associatif, pour ne prendre que celui-là. Plutôt que d'imaginer supprimer directement les collègues, l'on peut se poser la question de savoir pourquoi ils ne viennent pas, pourquoi l'implication des associations ne se fait pas à travers les conseils de

quartier. Le forum des associations a été samedi un véritable succès, comme c'est le cas chaque année donc, s'il y a quelque chose à comprendre dans l'implication des associations au sein des conseils de quartier, c'est avec les associations qu'il faut essayer de le comprendre. Mais la suppression des collègues en tant que tels me semble être une sorte de confort, de suppression de difficultés qui ne renforce pas la légitimité des conseils de quartier.

Autre chose qui me paraît très critiquable dans l'approche ou en tout cas, me paraît être un conditionnement thématique des conseils de quartier, dont le second rôle est l'écoute des aspirations des habitants, est celui de la désignation des référents thématiques. Vous nous donnez six thèmes en indiquant qu'ils ne sont pas impératifs, mais ils sont tout de même bien imposés comme tels dans la charte. La propreté me semble une évidence, pourquoi pas, mais c'est un thème tellement redondant dans l'arrondissement et dans Paris et je n'ai donc pas de crainte qu'il soit oublié. Mais le budget participatif et la démocratie locale sont deux thèmes qui, je trouve se superposent. C'est intéressant, nous sommes dans un conseil de quartier qui est déjà un outil de la démocratie locale et de la vie participative. Je comprends aussi que la Mairie de Paris a besoin d'animateurs pour relayer plus vite, plus loin, plus haut les budgets participatifs. Mais en l'occurrence, ou bien c'est l'instrumentalisation des conseils de quartier, ou bien de la redondance de compétences et lorsqu'on ajoute à ces six référents - dont un seul me paraît incontournable -, le climat et les JO 2024, sachant que l'implication du 14^{ème} dans l'organisation ne sera pas très prégnante, hormis le saut à la perche avenue du Maine. Pour se déplacer aujourd'hui dans le 14^{ème}, c'est peut-être le meilleur système, mais je veux dire par là qu'il semble que cela ne soit pas les thèmes qui structurent véritablement l'écoute des aspirations des habitants. Je ne vois rien sur la tranquillité publique, je ne vois rien sur la sécurité, sur la voirie, sur le bâti, sur les espaces verts, sur la vitalité du commerce, sur le logement, qui sont des sujets autrement plus importants. L'on voit donc bien qu'il y a là quelque chose qui perturbe la réflexion.

Didier Antonelli a été, sur la méthode, très aimable de bien vouloir informer les groupes politiques de la préparation de cette charte, mais je rejoins ce qui a été dit par le président du conseil de quartier Montparnasse, à savoir que cette réflexion n'est pas aboutie. Bien entendu, la démocratie participative est très difficile à mettre en œuvre, c'est très nouveau, c'est une réforme de gouvernance. Il y avait ceux qui n'y croyaient pas, ceux qui y croyaient, ceux qui ont cheminé et tout le monde souhaite que cela réussisse. Mais n'interrompons pas ainsi brutalement le processus par une décision écrite à la va vite, en catimini, pour être certain que personne n'intervienne. Et il peut, quelque part, être une explication de l'absence de motivation des associatifs.

Dernier point, le collectif et le tirage au sort. Là aussi, l'on apprend en marchant, c'est important. Mais il me semble que le tirage au sort, c'est la négation de l'utilisation des compétences. A partir du moment où ce ne sont pas les plus motivés, les plus organisés qui prennent la responsabilité de l'animation des conseils de quartier, mais que tout cela résulte d'un simple tirage au sort, c'est prendre un risque sur l'efficacité du travail des conseils de quartier. Voilà. Suppression des collègues, référents imposés, et « collectif et tirage au sort » me semblent être trois éléments qui méritent une réflexion et non pas encore une décision définitive. En l'occurrence, nous ne voterons pas cette charte, nous nous abstenons.

M. LAMBERT

Je voudrais d'abord dire le plaisir qu'il y a à avoir présidé un conseil de quartier. Ce n'était pas évident au départ. J'ai été dans le conseil de quartier en tant que simple membre, en tant que vice-président, puis président par intérim et enfin, président.

J'ai trouvé beaucoup de plaisir à travailler dans un conseil de quartier du 14^{ème}. J'ai pu en discuter et comparer avec des habitants d'arrondissements voisins, et je dois dire que vous avez apporté les uns les autres, il y a eu quelque chose dans cet arrondissement qui a été très favorable à la démocratie participative, donc merci.

J'aimerais faire part d'une expérience en tant que Président de conseil de quartier. Il y a eu des échanges très animés voilà quelques mois, sur la rue Brézin et la circulation avenue du Général Leclerc. Deux dames ont pris la parole, elles n'avaient jamais participé à un conseil de quartier. Depuis, l'une a déposé un vœu auprès du conseil pour animer, colorer la place Jacques Demy et l'autre a proposé sur l'Avenue René Coty, un papier très fourni que Didier lui-même m'a demandé de faire commenter. Donc la démocratie participative peut exister avec un président, un bureau...

En ce qui concerne notre conseil de quartier, deux choses. Nous nous appuyons sur le bureau élargi auquel participent tous les référents des groupes de travail et tous ceux qui le souhaitent. C'est le bureau élargi que j'ai réuni la semaine dernière et interrogé sur ce que je savais de ce projet de charte qui est une curiosité juridique puisque la ville a déjà édité une demande de candidatures à ce conseil de quartier rénové, en demandant qu'il y ait 60 candidatures et en présageant que la projet serait adopté aujourd'hui. Il s'agit donc d'une curiosité juridique puisqu'on demande aux gens de s'engager sur une candidature, un projet qui n'a pas été encore approuvé par le conseil d'arrondissement.

En ce qui concerne le projet lui-même, les thèmes d'intérêt local demandés prioritairement ne sont pas une mauvaise chose. Et il n'est pas mauvais de pouvoir en apporter d'autres.

En ce qui concerne la présentation des vœux des conseils de quartier au conseil d'arrondissement, mon bureau élargi insistait beaucoup pour que ces vœux soient transmis systématiquement. Le bureau élargi du conseil a souhaité que la majorité puisse adresser systématiquement ces vœux au conseil de Paris. Je comprends que juridiquement vous puissiez dire non.

Concernant la composition des trois collèges, ce que je crains avec cette proposition de tirage au sort, est que certaines associations présentent de multiples candidats pour être assurées de siéger. Et nous sommes dans une délégation à la démocratie.

Au sujet du comité d'animation, non. Non, je ne sais pas ce que c'est que dix personnes qui assurent l'animation collectivement et à tour de rôle. C'est une formule qui ne veut rien dire. L'on m'a indiqué quelques fois, certains d'entre vous, qu'un leadership s'établirait rapidement... et que ce serait un président de fait, alors pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom.

S'agissant de l'ordre du jour des plénières, je trouve le process très lourd, en invitant deux fois 60 personnes tous les 15 jours ou à trois semaines d'intervalle, une première pour établir l'ordre du jour de la plénière proposé par le comité d'animation de 10 personnes, et une autre fois pour assister à la réunion. N'est-on pas dans quelque chose qui va irriter les gens ?

J'ai terminé, je vous remercie beaucoup de m'avoir fait participer à cette démocratie participative et espère qu'elle pourra se poursuivre de manière efficace.

Mme PETIT

Je passe la parole à M. LETISSIER.

M. LETISSIER

Je voudrais au nom du groupe écologiste remercier Didier ANTONELLI pour tout le travail qu'il a produit sur cette charte et son engagement sans faille en faveur de la démocratie participative dans l'arrondissement et saluer aussi toutes les équipes des conseils de quartier qui jouent un rôle très important pour cette démocratie participative au sein du 14^{ème} qui, on l'a rappelé, est tout de même en avance de ce point de vue.

Comme cela a été dit par certains, il me semble que cette charte, qui va assez loin sur certains sujets, est assez audacieuse, notamment sur l'idée de faciliter la collégialité en allant vers un comité plus collectif pour animer les conseils plutôt que vers une présidence. Il faut reconnaître que certains conseils de quartier, malgré l'animation avec un président et une équipe autour fonctionnent aussi très bien, mais il est vrai que ce comité d'animation va accentuer davantage encore cette collégialité qui est si importante. Sur cette idée que les vœux votés en conseil de quartier seront examinés en conseil d'arrondissement, l'on aurait effectivement peut-être pu réfléchir à une inscription automatique, mais cela semble toutefois délicat dans la mesure où le maire d'arrondissement reste dans les textes, maître de l'ordre du jour. Et de fait, la pratique qui a eu cours jusqu'alors dans le 14^{ème} arrondissement consistait à ce que les vœux soient inscrits de fait, je pense que cela va faire « jurisprudence », c'est un usage, une habitude qui a désormais été prise.

Sur la nécessité d'insister sur l'assiduité des conseillers aux conseils de quartier, de s'inscrire sur le long terme, pour pouvoir mener à bien les projets, je suis d'accord que le suivi des projets est très important. Je pense qu'il est compliqué de résoudre cela avec des textes de chartes de conseils de quartier, cela favorise le lien qui se crée entre les élus et les membres des conseils. Et je pense qu'il ne faut pas hésiter à davantage se solliciter, s'écrire, se dire, s'interpeller. C'est aussi pour

beaucoup du lien. Et les textes sont souvent théoriques mais la démocratie participative, c'est aussi les liens créés qui font que l'on parvient à plus d'efficacité sur un certain nombre de projets.

Il y a également des sujets qui nous interrogent sur cette charte, les référents thématiques par exemple, ou le fait de proposer un certain nombre de thèmes qui, même s'ils sont considérés comme facultatifs seront indiqués dans la charte. Evidemment, sur le suivi du plan climat, pas de problème pour nous, la propreté est déjà très suivie par un référent qui est présent à pratiquement tous les conseils de quartier, cela mérite d'être salué, le budget participatif, le handicap... Cela a été dit, l'on pourrait ajouter la culture et d'autres sujets. Mais pourquoi figer certains sujets dans la charte, pourquoi figer les JO 2024 qui n'ont effectivement pas grand-chose à voir avec la vie du quartier. Mais l'on pourrait aussi s'interroger sur la démocratie qui a eu cours ou pas, par rapport au choix de ces JO en organisant un grand référendum auprès des parisiens, ce qui aurait permis d'aller au bout de la démocratie. C'est une petite parenthèse. Mais même si la charte laisse la possibilité d'avoir des référents sur tous les sujets, il nous semble regrettable d'en figer un certain nombre dans la charte.

Et je pense qu'il y a surtout une frustration qui ressort quelque peu ce soir à travers différentes interventions, j'ai le sentiment que la majorité des personnes s'accordent à dire que cela va dans le bon sens sur un certain nombre de projets, de propositions. Mais la petite frustration vient du fait qu'il aurait sans doute fallu prendre deux semaines supplémentaires pour se transmettre la charte, afin qu'elle puisse être lue et que les élus d'arrondissement puissent avoir un retour de ceux qui ont pris la parole.

Pour vous livrer une petite réflexion sur le collège associatif, je comprends tout à fait l'argument de M. ANTONELLI sur le fait que cela n'a pas marché jusqu'alors, mais peut-être aurait-il fallu prendre davantage de temps ensemble pour réfléchir à une façon de reconfigurer les choses, essayer d'ouvrir un peu plus le débat.

J'aurais par ailleurs souhaité recueillir un certain nombre d'avis sur des points concrets de la charte dans l'intervention de l'Observatoire.

Cette petite frustration va nous conduire à nous abstenir ce soir, mais il s'agit d'une abstention constructive. Nous sommes satisfaits d'un certain nombre d'avancées mais nous aurions aimé prendre davantage de temps pour discuter sur le texte de la charte en tant que tel. Merci.

Mme CARRERE-GEE

Je voudrais demander le retrait de ce projet de délibération pour deux raisons. Ce projet de charte semble à la fois prématuré et tardif, comme l'ont démontré les interventions précédentes, avec lesquelles je suis tout à fait en accord. C'est prématuré, car il faut évidemment consulter les gens avant de présenter un projet de charte. Cela semble évident pour une telle instance, à laquelle tous ici sont attachés.

Ce projet est par ailleurs tardif sur d'autres aspects. Sauf, à ce que vous recommenciez à zéro le processus de tirage au sort qui est actuellement engagé, puisque depuis le 6 septembre les habitants sont amenés à candidater pour un tirage au sort. Le processus de désignation des conseils de quartier est engagé et si cette charte était votée, soit-elle ne pourrait pas s'appliquer au fonctionnement des prochains conseils de quartier, soit la désignation des membres des conseils de quartier serait illégale. Nous parlons d'instances auxquelles nous sommes tous attachés, mais aussi d'instances qui sont des instances obligatoires dont l'existence pour une communauté de notre taille est prévue par le code général des collectivités territoriales. Il n'y aurait pas de honte, soit à recommencer à zéro le processus de tirage au sort, soit à reporter cette charte. M. CASTAGNOU avait lui aussi souhaité modifier la proposition de fonctionnement de désignation des membres de conseils de quartier, nous lui avons expliqué exactement la même chose et il avait relancé un processus de désignation. Il est évident qu'on ne peut pas modifier la composition de l'instance, avoir un processus de désignation engagé et modifier en cours de route la désignation de l'instance, car l'élection serait alors irrégulière. C'est l'argument juridique. Mais comme nous, vous encadrez la démocratie locale et vous êtes attachés à ce que la désignation des membres soit régulière et non soumise à contestation, soit d'habitants qui n'auraient pas été désignés, soit d'élus, soit d'autres membres de conseils de quartier. Je vous demande donc de reporter cette délibération.

Sur la suppression du bureau, j'en comprends les raisons, mais je ne vois pas la solution. Je ne vois pas d'instance qui marche dans laquelle il n'y a pas une procédure claire et une gouvernance claire.

Concernant la procédure, je partage ce qui a été dit sur la réunion pour fixer l'ordre du jour, je pense que cela peut être retravaillé.

M. ANTONELI

C'est ce qui se passe aujourd'hui dans tous les conseils de quartier.

Mme CARRERE-GEE

Mais puisque certaines personnes ne viennent pas aux réunions il faut se demander si cette première réunion avant la deuxième, n'est pas en cause. Je ne comprends pas non plus la suppression des collègues. Peut-être que le collègue associatif comprend trop de monde et faut-il en revoir le périmètre, mais les supprimer totalement en présageant que certains habitants seront membres d'associations ne me convainc pas, cela ne va pas se faire tout seul. Et nous connaissons tous le rôle des associations, donc, je ne suis pas pour cela.

Je fais par ailleurs la même remarque que tout le monde sur les thématiques des référents. Je peux comprendre le principe, même s'il est difficile d'arrêter la liste.

Enfin, dans la charte en vigueur, il y avait une petite disposition qui a été oubliée qui prévoyait que la liste des habitants ayant candidaté serait affichée sur le site avant tirage au sort. Il est dommage que cela ait été retiré.

Globalement, de vraies questions se posent et elles mériteraient un débat avec une réelle concertation et il y a aussi la question juridique. Je pense qu'il faut décaler tout cela, à la fois pour faire les choses de façon régulière, mais aussi pour les faire bien dans le fond et je vous demande donc de bien vouloir retirer ce projet de délibération pour le moment et que nous en rediscutions dans des délais brefs, pour relancer un processus électoral de désignation si vous souhaitez que cela s'applique rapidement, ce n'est pas compliqué non plus.

Mme PETIT

Il ne s'agit pas d'un processus électoral.

Mme CARERRE-GEE

Un processus de désignation, mais je pense que vous m'aviez comprise. Je demande donc le retrait de cette délibération.

Mme DAUCHEZ

J'ai entendu la longue présentation de M. ANTONELLI et je le félicite pour son engagement et sa dévotion sur le fonctionnement des conseils de quartier qu'il a étudié de très près. 75 réunions, c'est très impressionnant. J'en profite pour remercier M. MANSIER pour son engagement auprès de l'Observatoire, tout comme l'équipe qui l'entoure. Et je remercie également tous les anonymes, tous les membres des conseils de quartier qui participent chaque semaine à la construction et à l'animation de cet outil de démocratie participative qui est essentiel dans notre arrondissement.

J'ai longuement écouté M. ANTONELLI, je suis élue de cet arrondissement et membre du conseil de quartier Pernety et je n'ai pas eu accès au texte du projet de charte. J'ai donc écouté M. ANTONELLI avec un peu de distance et de recul en essayant de ne pas tomber dans les détails.

Ce que je note d'une façon générale, comme le soulignait M. AZIERE, est qu'un processus a été entamé, qu'il était important d'entamer, mais qui n'a pas été porté jusqu'au bout et que, d'une manière générale, les modifications apportées par le nouveau texte me semblent, contrairement à l'intention d'origine, complexifier le fonctionnement des conseils de quartier qui, selon moi, devrait au contraire gagner en agilité, je pense notamment à la façon dont doit maintenant se former l'ordre du jour ou bien encore le fait d'imposer des référents face à des commissions qui se constituent en fonction des appétences des uns et des autres et qui produisent un véritable travail au sein de ces conseils. Et donc, Je me dis que ces nouvelles règles, plutôt que d'encourager les habitants de l'arrondissement à continuer à travailler, auraient plutôt pour effet de réduire la diversité des actions et de diluer les énergies qui sont pourtant très belles au sein de ces différents conseils. Et pour cette raison, nous nous abstenons.

Mme PETIT

Je donne la parole à M. ANTONELLI et je conclurai sur le sujet.

M. ANTONELLI

Le processus légal est le même qu'en 2015, et il n'y avait pas eu de problème. Nous avons voté la charte beaucoup plus tardivement par rapport au tirage au sort. En l'occurrence, il y a plus d'un mois avant le tirage au sort qui aura lieu le 13 octobre. Il y a donc plus d'un mois pour ceux qui se sont inscrits en tant qu'intéressés pour le tirage au sort et qui recevrons la charte demain matin. Ils auront alors plus d'un mois pour dire qu'ils se désistent après lecture de la charte. Si les règles du jeu ne leur conviennent pas, ils ne manqueront pas de se désister et je ne manquerai pas de vous donner la liste des désistements dont le chiffre sera à mon avis proche de 0.

Vous dites qu'ils se sont inscrits sans connaître les règles. Or, la première règle est de s'inscrire pour participer au tirage au conseil de quartier. Je ne vais pas entrer dans le détail du fonctionnement de la vie des conseils de quartier mais il y a une réunion de bureau préparatoire à l'ordre du jour, réunion que j'ai toujours organisée lorsque j'étais président de conseil de quartier quinze jours ou trois semaines à l'avance et tout le monde le fait. Cela s'est toujours fait ainsi et c'est peut-être le rôle le plus important des conseils de quartier. L'ordre du jour est réalisé en amont de la réunion publique par le bureau, c'est ainsi que marche un conseil de quartier. Je rappelle votre choix Mme CARRERE-GEE, comme vous l'avez annoncé voilà trois ans, vous ne voulez pas poser le pied dans un conseil de quartier car ce n'est pas votre place, c'est votre choix. Vous avez raison de dire que vous avez le droit d'être informée de ce qu'il s'y passe. C'est votre le choix, je le respecte, mais ne venez pas nous dire comment cela doit fonctionner, s'il vous plaît. J'ai utilisé assez longtemps cette structure participative pour savoir comment cela fonctionne. Partout les réunions de bureau, ce qui est essentiel, préparent quinze jours ou trois semaines à l'avance les ordres du jour des réunions publiques qui sont communiqués à la mairie qui les communique elle-même à toutes les adresses et sur les affiches des réunions publiques. Je rappelle qu'un conseil de quartier, c'est d'abord et avant tout la mise en place de trois ou quatre réunions publiques par an. Tout le reste - commissions, référents thématiques, événements festifs - c'est du « plus », parce que les membres le veulent bien. Alors pourquoi avons-nous inscrit quelques problématiques dans la charte ? Tout d'abord, comme je l'ai précédemment dit, parce que l'Observatoire nous a lancé l'idée sur le handicap. Cela a été fait car il n'y a pas de commission handicap dans tous les conseils, ce qui constitue un manque. Toutefois, s'il n'y a pas de commission handicap pour le moment, c'est que personne ne souhaitait s'en occuper. Nous lançons donc l'idée du handicap mais cela n'intéressera peut-être personne. A partir de cette thématique quelque peu oubliée, nous en avons rajouté certaines nous semblant importantes et qui sont des exemples. Pourquoi je n'ai pas mis la voirie ? Car il y en a partout et qu'il n'est pas nécessaire de le mentionner, il y en a dans tous les conseils. De même pour la culture. Nous avons placé dans la charte des problématiques qui nous semblent importantes et qui pourraient être travaillées par les conseils de quartier en relais avec la municipalité. Cela étant, ils s'en emparent ou non.

Quant aux comités d'animation de dix personnes, il va en réalité remplacer le bureau existant. Ainsi, au lieu d'être 6, ils seront 10, ce qui ouvre des perspectives et permettra de répartir un peu le travail car certaines y passent beaucoup de temps. En réalité, cela revient au même, hormis le fait, ce qui est essentiel, que l'on élimine l'élection interne qui mène parfois à des fractures. Car, oui, nous avons fait face à beaucoup d'abandons, même de présidents. L'élection entraîne quelque chose de différent à l'intérieur même du fonctionnement du conseil, alors qu'un collectif tiré au sort permettra à un peu plus de gens, sans décalage hiérarchique, de s'impliquer.

Mme PETIT

Je voudrais intervenir pour conclure sur le sujet et apporter quelques éléments et répondre aux critiques, celles étant constructives, et les autres.

Tout d'abord, je retiens que vous avez toutes et tous salué le fait que le conseil d'arrondissement du 14^{ème} avait toujours un temps d'avance sur l'organisation, le fonctionnement et la vitalité de la démocratie participative. Mais lorsqu'on propose de passer un cap ou d'essayer d'aller un peu plus loin, je vous trouve toutes et tous, bien frileux. Tout d'abord, je voudrais saluer le travail de l'ensemble des conseillers de quartier, des services de la maire d'arrondissement et bien

évidemment de la Ville de Paris qui met à disposition des administrations des moyens pour que cette vitalité, cette démocratie participative dispose de supports, de moyens pour s'exprimer, s'organiser et se développer. Donc dans le 14^{ème} arrondissement nous essayons juste de faire progresser la charte en proposant cette nouvelle version. C'est mon objectif car j'y crois personnellement en tant que militante et en tant que maire et que citoyenne, c'est celui que nous partageons au sein de l'exécutif, en tout cas avec Didier ANTONELLI.

Cependant, lorsqu'on parle de démocratie, qu'elle soit représentative ou participative, il faut être modeste, comme je l'avais dit ici lors d'un débat, il faut accepter de regarder comment l'on partage les différents outils démocratiques de débat dans la société, de débat dans nos quartiers, de regarder les résultats, les recettes de ce qui a bien marché, de ce qui ne marche pas suffisamment bien et qu'il est possible d'améliorer.

Et du coup, nous avons un Observatoire, qui n'est pas très récent. Le 14^{ème} arrondissement est le seul arrondissement qui a décidé de mettre en place de conserver et de développer cet Observatoire en lui donnant davantage de prérogatives. Il n'est pas tombé en juillet 2018. Il est là, il est présent, il a fait un travail extraordinaire auprès des conseils de quartier, y compris, par moment, un travail de médiation lorsque qu'il y avait des ambiances quelque peu délicates dans certains conseils de quartier, lorsqu'ici ou là, des bureaux s'essoufflaient. L'Observatoire passait alors en médiation citoyenne, en dehors de l'élu que l'on accuse parfois trop facilement de se mêler de ce qui ne le regarde pas. Et du coup, ils ont produit un travail formidable pour donner « la pêche », soutenir, réparer et remettre en dynamique les équipes le cas échéant. Donc politiquement, il faut débattre, il faut examiner les pratiques, les faire évoluer et les améliorer et essayer de faire progresser les outils que nous mettons en place.

La révision de la charte a pour objectif, chose la plus précieuse en termes de démocratie participative dans le 14^{ème}, de garantir et développer l'indépendance des conseils de quartier. D'ailleurs, le mot « liberté » apparaît très fréquemment dans la charte. « Libre ». On ne peut pas l'écrire autrement. Libre, dans le choix des sujets, des commissions de travail. Libre dans leur fonctionnement et dans leurs prises de position.

Nous voulons aussi renforcer et donner un peu plus d'élan à la présence effective, réelle, engagée des citoyens qui se portent volontaires qui seront tirés au sort et donc, le seront. Et ceux pour qui ce n'est pas le cas sont systématiquement invités à participer. Et nous leur dirons « Venez, les conseils de quartier sont ouverts et sont votre outil pour vous investir et suivre la vie locale, les projets municipaux, ou les projets citoyens ».

Ensuite, certaines choses sont apparues dans le paysage de la politique et du débat public ces dernières années :

1. le budget participatif
2. les JO 2024

Et je ne comprends pas l'intervention de M. AZIERE à ce sujet car je bois ses paroles lorsqu'il prend la parole en Conseil de Paris pour parler de l'héritage des JO et il ramène ici la question au fait que le 14^{ème} n'accueille pas de sites de compétition. Nous voulons faire partager l'héritage entre les jeunes, les plus anciennes et les futures générations et nous travaillons sur cet héritage des Jeux Olympiques.

Ensuite, sur les collèges, il n'y aura plus de collèges élus « opposition » ou « majorité ». Tous les élus recevront systématiquement les comptes rendus et les ordres du jour et seront invités à participer à tous les conseils de quartier. Et nous voulons inscrire le fait que les citoyens, les conseils de quartier doivent s'emparer de ce débat, de cette idée pour se dire les choses positives, comme celles qui peuvent paraître négatives dans l'organisation de ces JO.

Le budget participatif, très souvent, l'on en a discuté au sein des plénières des conseils de quartier et il fallait à un moment que les conseils de quartier trouvent leur position par rapport à l'organisation de ce budget participatif. Les citoyens proposaient des projets, les conseils aussi et il fallait que tout cela se croise pour que tous ces outils soient renforcés finalement.

Le handicap est une très bonne idée. Evidemment, lorsqu'on veut faire des interventions un peu faciles, l'on dit « Mais la culture, la sécurité n'y sont pas ». Mais par exemple, depuis le début de cette mandature, Cédric GRUNENWALD associe systématiquement de droit un membre de chaque

conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dans l'arrondissement, et organise des groupes de suivi, auxquels un membre est toujours convié. Nous sommes donc dans une forme dynamique. Ceux qui veulent l'encourager, l'encouragent. Ceux qui veulent s'abstenir s'abstiennent, mais en tout cas, ce sont des questions essentielles pour que l'on puisse s'adresser positivement aux habitants de l'arrondissement et l'on peut constater qu'ils sont déjà très nombreux à s'y être déjà engagés.

S'agissant des collègues, nous proposons une organisation beaucoup plus collégiale et participative à l'intérieur même des conseils de quartier. Premièrement, il n'y aura plus le collège d'élus. Tous les élus recevront systématiquement les ordres du jour et les comptes rendus et seront invités à participer à tous les conseils de quartier. Concernant le collège associatif, vos interventions montrent que vous ne connaissez pas bien les conseils de quartier. Très sincèrement. D'abord, car les associations ont été souvent peu présentes au titre de leurs collègues. Mais il faut savoir que les associations d'un quartier, d'un arrondissement, n'ont jamais été aussi présentes dans les réunions plénières des conseils de quartier. Tout d'abord parce qu'elles y assistent et y participent, ce sont souvent celles qui ne sont pas membres d'un collège. Et deuxièmement, parce qu'elles ont été très souvent et de plus en plus invitées à participer par les habitants, ceux qui font la vie du conseil de quartier. C'est-à-dire les bureaux élargis, et très souvent, elles ont été invitées à venir exposer ici ou là ce qu'elles font, quel est leur rôle, leurs sujets, leurs demandes, leurs projets... C'est donc mal connaître la vie et la qualité des plénières des conseils de quartier.

Pour terminer, ceux qui s'abstiennent, s'abstiendront, mais je ne doute pas qu'ils ne s'abstiendront pas, j'en suis certaine, de participer aux plénières des conseils de quartier, vu les échéances électorales de la démocratie représentative qui approchent. Nous concernant avec Didier et avec ceux qui voteront cette charte, nous donnons pleine confiance aux habitants pour qu'ils s'organisent, qu'ils s'en emparent, y participent et nous fassent part de leurs points d'accord et de désaccord. Et il est vrai que le suivi devra s'améliorer car personne n'est parfait. Et donc nous avancerons tranquillement, chemin faisant, avec nos qualités et nos défauts, vos qualités et vos défauts. C'est ainsi que vit le débat démocratique. Je vais maintenant passer au vote de cette charte avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie car c'est très attendu de la part des habitants et des citoyens de cet arrondissement.

Je remercie vraiment l'Observatoire - dont il a été dit qu'on a voulu le cacher - dont chaque conseil de quartier était membre. Il n'y a jamais eu cela, les membres de l'Observatoire pouvaient rapporter à leur conseil de quartier les débats qui étaient en train d'être menés, il n'y a jamais eu aucun sujet sur la question. Et nous avons toujours été disponibles pour élargir en cas de besoin. Les conseils de quartier connaissaient la nature des travaux, la manière dont cela avançait, dont cela mûrissait, et il y avait donc toutes les possibilités pour que cela soit partagé et débattu de cette manière-là.

Article unique : à la majorité, avis favorables est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29, dont 3 pouvoirs

Pour : 19, dont 2 pouvoirs

Contre : 2 (Mme CARRERE-GEE / M. VIRY)

Abstentions : 8 (M. AZIERE / Mme CHEVALLIER / M. OGE / M. de VIDAS / Mme DAUCHEZ / M. LETISSIER / Mme BLAUDEL / Mme LEKIN) dont 1 pouvoir

DELIBERATION N° 162

14 2018 25 - Autorisation donnée au maire du XIVème arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

M. ANTONELLI

Ces locaux sont en général mis à disposition des associations à titre gratuit et elles peuvent également être mises à disposition de particuliers sous des conditions qui sont précisées dans la

convention d'occupation dont nous avons débattu au mois de juin. Cela concerne les salles du Moulin des lapins, la salle de Saint Gothard qui a d'ailleurs été rénovée grâce aux conseils de quartiers, la salle des mariages, la salle des fêtes, la salle polyvalente, la salle d'audience, le local du CASA. Et la prochaine fois, nous aurons d'autres salles à rajouter à cette liste, ce qui est une excellente nouvelle. Je vous remercie de voter cette délibération.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29, dont 3 pouvoirs

Pour : 29, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 163

14 2018 26 -Autorisation à Madame la Maire du XIVème arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne

M. ANTONELLI

La vie associative est toujours très présente dans le 14^{ème} arrondissement et 8 associations ont donc demandé leur inscription à la MVAC. Donc au niveau culturel, l'association « Exilophone » qui rassemble les exilés et les populations locales pour créer du lien autour de projets artistiques, l'association « Merveilles Exotiques de Guyane » qui promeut la culture guyanaise dans notre arrondissement, l'association des ressortissants « Emile Ouattara » de France, association internationale qui veut créer du lien et de l'aide avec les ressortissants et les habitants de la Côte d'Ivoire, l'association « Epicentre » qui donne des cours de yoga, l'association « Femmes d'aujourd'hui » qui lutte pour la défense des droits de la femme et de l'enfant, l'association « Rayon de soleil de l'enfant étranger » qui organise des parrainages d'enfants au niveau international, l'association CODIAN, qui concerne l'apprentissage des art-martiaux. L'association FMJ Clic & Déclit qui développe les liens entre les anciens présidents et les anciens salariés du foyer Marie-José.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 164

2018 DDCT 60 - Subventions fonds du Maire (26.900 euros) à 13 associations du 14^{ème} arrondissement

M. ANTONELLI

J'ai une fois par an le plaisir de vous demander d'adopter la délibération qui fournit à des associations des subventions qui proviennent du fonds du maire, recettes issues des quêtes des mariages, des locations de salles et des tournages de films à la mairie ou dans l'arrondissement. Nous avons donc 75% de ces recettes à distribuer à des associations qui le demandent en général pour financer des événements. Ces fonds du maire ne sont pas systématiquement donnés aux mêmes associations. Cette année, aucune des associations concernées n'avaient reçu ces subventions l'an dernier. Cela concerne donc vraiment un événement ou permet d'aider une association rencontrant un problème de manière temporaire. Cela concerne cette année 13 associations pour un total de 26.900 euros, somme inférieure à l'année dernière car nous avons eu moins de tournages de films.

M. DE VIDAS

J'aurais souhaité que vous détailliez quelque peu. De nombreuses associations font un travail formidable dans l'arrondissement, mais j'ai été surpris de trouver l'une d'elle dans la liste, à savoir la Ligue des Droits de l'Homme dont on ne peut occulter la dimension politique et j'aurais voulu un peu plus de détails sur ce qui va être fait, sur le projet.

M. ANTONELLI

C'est une action, car les fonds du maire sont en général accordés pour des événements ou des actions très spécifiques et non pour du fonctionnement classique de l'association. La section du 14^{ème} de la Ligue des Droits de l'Homme nous a demandé 2.000 euros pour une action très spécifique sur les enfants scolarisés pour les aider en termes d'information avec les administrations. Il s'agit d'une action extrêmement spécifique.

M. AZIERE

Ce sont des actions qui vont avoir lieu ou ont déjà eu lieu ?

M. ANTONELLI

Sur des actions qui vont avoir lieu.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 165

2018 DAE 240 - Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets « Coup de Pouce commerces » relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.

M. ANTONELLI

Dans le cadre du budget participatif 2016, le projet « plus de commerces dans les quartiers populaires » a été élu par les parisiens de plus en nombreux à voter le budget participatif. C'est un budget assez important de 2,5 millions d'euros qui montre l'intérêt des parisiens pour les commerces de proximité et la vitalité de leur quartier car cela ne concerne que des quartiers défavorisés. Ce projet va dans le sens de l'action de la Ville de Paris depuis 2014 et même avant, pour soutenir le commerce et l'artisanat de proximité. Le projet se traduit par deux actions différentes et complémentaires. L'une pour favoriser l'implantation des commerces dans les quartiers populaires, en accompagnant les bailleurs sociaux dans la rénovation des espaces commerciaux. La deuxième action vise à accompagner les commerçants installés dans ces quartiers populaires pour leurs projets d'investissement en général pour un embellissement de leur commerce. Le premier projet, plus important, utilise une part du budget avec les bailleurs sociaux, tandis que le second dispositif consiste en un travail en direct avec les commerçants et les artisans. Ce dispositif a été mis en œuvre pour la première fois en 2017. Il y a eu 102 candidatures mais malheureusement il n'y a pas eu de local commercial désigné par le jury. Au regard du très grands succès auprès des commerçants, nous renouvelons cette expérience. En deuxième édition, la dotation globale est de 200 000 euros, mais les lots sont d'un maximum de 10.000 euros qui pourront éventuellement être attribués sur plusieurs années, mais ce n'est pas le but du jeu. Les lauréats seront désignés à l'issue d'une sélection par les mairies d'arrondissement, de la Chambre des métiers de l'artisanat de Paris et la Chambre du Commerce.

Mme POLSKI

Pour aller un petit plus loin, l'objectif est d'abord de travailler avec les commerces et les bailleurs sociaux. Nous avons ainsi déjà mené une action Porte de Vanves avec Paris Habitat une année précédente afin de rénover des locaux commerciaux. Et il y a effectivement un deuxième volet pour aider les commerçants privés. Ce sera à la mairie d'aller trouver les commerçants dans ces quartiers pour leur faire part de ce dispositif. De notre côté, nous informons la Chambre de commerce et la Chambre des métiers qui transmettent l'information à leurs adhérents. Et un jury se réunit en fonction du type de projet et donne une dotation en fonction du type d'investissement qui est demandé. Avec l'objectif de participer à l'embellissement du cadre de vie dans les quartiers populaires et bien évidemment de participer à leur dynamisation économique.

M. AZIERE

Que compte faire la mairie du 14^{ème} pour favoriser l'information sur ce dispositif auprès des commerçants afin qu'ils puissent en récolter les fruits ?

M. ANTONELLI

Cela passe tout d'abord par l'information liée au budget participatif et nous pouvons aussi communiquer auprès des commerçants des quartiers concernés, peut-être d'ailleurs par le biais des conseils de quartier qui sont totalement impliqués dans le budget participatif parisien. C'est une proposition.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

2018 DASES 220-G - Subventions (5 757 927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105 000 euros) avec la Fédération des centres sociaux.

Mme TONOLLI

Pour votre bonne information, cette subvention a pour objet le financement de l'action sociale globale de proximité assurée par les centres sociaux associatifs parisiens, les équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation des quartiers et pour ce qui concerne le 14^{ème}, le Centre social Didot et le centre socioculturel Noguès qui anime un certain nombre d'ateliers sociolinguistiques d'accompagnement à la scolarité toute l'année, mais aussi de l'accueil pour les jeunes. Une permanence avec « APASO » pour Noguès et un dispositif parent/enfants pour le centre social Didot, notamment. Les soutiens financiers sont à hauteur de 171 000 euros pour Carrefour 14 qui gère le centre social Didot et de 233 000 euros pour Léo LAGRANGE qui gère le centre social Noguès.

DELIBERATION N° 166

2018 DAC 286 - Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

Mme TONOLLI

Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association « Le Fil de Soie » qui œuvre en quartiers « Politique de la ville » depuis quelques années maintenant dans le 14^{ème}. Le projet en question est un projet

de sensibilisation aux arts du cirque avec des ateliers d'initiation aux habitants des quartiers prioritaires, comme le 10, boulevard Brune ou au Moulin de la Vierge. Il y a également des sorties culturelles organisées avec les habitants et l'association participe aussi activement à l'animation de la rue Prévost-Paradol. Je vous propose de soutenir cette association à hauteur de 3.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 167

2018 DAC 287 - Subvention (1.500 euros) à l'association « La Compagnie à l'Affût » dans le cadre de la Politique de la ville.

Mme TONOLLI

Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association « La Compagnie à l'Affût » qui a pour but de créer et de produire des spectacles permettant le développement socio-culturel et l'échange. Le projet en question est un projet théâtre-forum parents-enfants qui a pour but de favoriser l'émergence de la parole et de créer une dynamique collective autour de la parentalité. Cette association a été plébiscitée par les acteurs de la réussite éducative et les établissements scolaires pour la qualité de son action.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 168

2018 DAC 751 - Subventions (1.500 euros) à l'Association Compagnie « Bouche à bouche » pour la réalisation de ses actions au titre de la Politique de la ville dans le quartier Porte de Vanves (14e)

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir cette association qui a pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres théâtrales et qui agit aussi avec les studios audiovisuels et sur les techniques artistiques. Cette compagnie œuvre depuis plusieurs années au sein des quartiers « Politique de la ville ». Pour 2018, l'objet est de soutenir « Les petites conversations des patrons dans les rues » avec objectif de lutter contre l'isolement, les discriminations, de créer le lien social avec les habitants. De nombreuses actions ont eu lieu dans plusieurs cafés de l'arrondissement.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 169

2018 DAC 754 - Subventions (2.500 euros) à deux associations au titre de la politique de la ville 169 (multi-sites)

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir l'association « Le Tatou théâtre » qui œuvre en quartier « Politique de la ville » et crée des projets autour de l'univers théâtral et du spectacle vivant, Le projet en question se nomme « Conté partagé », contes interactifs de différents continents. L'association travaille avec les autres associations des quartiers « Politique de la ville » et s'adresse notamment aux élèves adultes qui apprennent le français dans différentes associations, et son action est particulièrement appréciée. Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur de 2.500 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 170

2018 DDCT 135 - Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir les politiques en faveur du développement économique local et de l'innovation en direction des quartiers prioritaires, en l'occurrence, pour le 14^{ème}, de soutenir l'association Florimont pour le développement de son action « accompagner la stratégie des associations dans les 14^{ème} et 13^{ème} arrondissements ». Un projet que beaucoup nous envient, qui a été mis en place voilà déjà quelques années et qui, au vu des différentes évolutions mises en place par l'Etat, s'est vu restructuré, « Agir pour l'emploi dans le 14^{ème} ». Il s'agit là de soutenir l'axe investigations pour l'emploi qui permet des enquêtes de terrain sur différents sujets, comme par exemple un important travail mené sur les structures de la petite enfance et aussi la maternelle, avec ma collègue Elisabeth DUBREUIL. L'idée est évidemment de travailler en étroite collaboration avec Pôle Emploi et les missions locales pour améliorer les recrutements dans les endroits où l'on sait qu'il existe une véritable demande et un vrai besoin. Et l'association vient aussi de terminer un travail sur tout le secteur de la boulangerie, dont nous venons de recevoir le bilan. Là encore nous allons travailler avec les missions locales et Pôle emploi pour mettre tout cela en action. Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur de 4.000 euros.

Mme GUY-DUBOIS

Un petit mot pour dire qu'il y a un grand manque de ressources pour les établissements de la petite enfance notamment, et nous avons voulu travailler sur l'identification de besoins pour mettre en place une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de notre arrondissement.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 171

2018 DDCT 40 - Subventions (150 000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir la lutte contre l'illettrisme dans le pôle sud, pilotée pour le 14^{ème} par l'association ESPEREM qui agit aussi dans le 11^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. En l'occurrence, sur un groupe de jeunes de 16 à 25 ans accompagnés, avec des modules de formation, des formations qualifiantes et des ateliers plus spécifiques en fonction de leurs problématiques. Au vu de l'intérêt de ces actions et du nombre encore bien trop élevé de jeunes qui souffrent d'illettrisme, je vous propose de soutenir l'association ESPEREM à hauteur de 26.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 172

2018 DEVE 144 - Subvention (2.000 euros) à l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » pour son projet d'agriculture urbaine dénommé « Graine de Quartorzien » dans le quartier de la Porte de Vanves (14e)

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir l'association « Florimont » dans son projet « Graine de Quartorzien » initié en 2015 dans le quartier de la Porte de Vanves qui a été réédité cette année et qui s'inscrit en cohérence avec la politique fortement en faveur du climat, de la biodiversité et de la consommation responsable. A travers ces actions, « Florimont » contribue fortement à porter ces thématiques avec d'autres structures et associations qui travaillent sur ce même sujet. Je vous propose donc, au vu de l'intérêt de cette action, de soutenir à nouveau cette association cette année à hauteur de 2.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 173

2018 DAC 134 - Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Mme TONOLLI

Un sujet qui nous préoccupe au plus haut point puisque nous avons le taux de familles monoparentales le plus élevé de Paris et que cela tend à s'aggraver puisque nous étions à 47% de familles monoparentales et que nous atteignons aujourd'hui presque 50%. Il nous faut donc continuer à renforcer nos actions sur le sujet. L'association « APASO » travaille sur ces thématiques

dans le 14^{ème} et propose le projet « Espace entraide » qui vise à développer les échanges de services de compétences entre les familles monoparentales isolées et les accompagne individuellement dans leurs démarches personnelles et professionnelles et, sur des sujets plus collectifs comme la préparation de la course « La Parisienne » qui a été un très beau succès et a été plébiscitée par les femmes qui y ont participé. Au vu de l'intérêt de l'action de l'association « APASO », je vous propose de la soutenir avec une subvention à hauteur de 12.500 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs
Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 174

2018 DAC 230 - Subventions (150.000 euros) et conventions avec huit établissements cinématographiques.

Mme TONOLLI

Dans le cadre de l'action de la ville de Paris pour protéger la création cinématographique indépendante et pour soutenir les salles de cinéma indépendantes, il s'agit d'une subvention qui va permettre de réaliser un certain nombre de travaux pour remettre les salles aux normes et, pour ce qui concerne le 14^{ème}, les travaux qui seront entrepris dans les salles de cinéma de l'Entrepôt pour un montant de 10.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs
Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 175

2018 DAC 347 - Subvention (1.745.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).

Mme TONOLLI

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs se déploie sur cinq sites à Paris dont un dans le 14^{ème}. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en septembre et a défini un nouveau plan d'action pour donner un nouveau souffle aux MPAA qui fêtent leurs dix ans et dont les réjouissances vont bientôt commencer à la fin du mois avec une date dans le 14^{ème}. Il s'agit donc de soutenir le fonctionnement de ce réseau des MPAA à Paris et dans le 14^{ème} avec un complément de 636 250 euros en sus de ce qui déjà été voté dans le courant de l'année.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs
Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 176

2018 DAC 556 - Subventions (8.000 euros) à trois associations du 14^{ème} arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale

Mme TONOLLI

Il s'agit de notre soutien à l'action culturelle locale vers trois associations. Les universités populaires du théâtre que vous connaissez bien et qui œuvrent au sein du Théâtre 14, avec une action qui a eu lieu pour la sixième année avec trois leçons-spectacle au Théâtre 14 et des lectures de textes réalisées par des comédiens, souvent inédits.

L'association « Paris 14 Territoire du cinéma » qui a fait cette année un magnifique festival « Les voisins du 14^{ème} font leur cinéma » et une programmation construite et concertée avec les cinémas de quartier et les ciné clubs sur le thème commun des voisins. C'est une belle action qui a été très appréciée. Nous les félicitons à nouveau.

Enfin, un soutien à « La Table des matières » qui favorise l'accès à la culture pour tous et contribue à la création et au renforcement des liens sociaux à partir d'une activité de revente de prêt ou de location de biens culturels d'occasion. Une association qui fait aussi de l'accompagnement social auprès d'hommes et des femmes en insertion et en difficulté.

Aussi, au vu de l'intérêt de ces trois actions, je vous propose de soutenir les Universités populaires du théâtre à hauteur de 1.000 euros, « Paris 14 Territoire du cinéma » à hauteur de 2.000 euros et « La Table des matières » à hauteur de 5.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 177

2018 DAC 316 - Subvention (3.000 euros) à l'association « Musique en mouvement » (14e).

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir l'association « Musique en mouvement », école créée en 1990 et que nous avons la chance d'accueillir rue Gassendi depuis 2012. Elle accueille aujourd'hui 100 élèves en cours collectifs et en cours particuliers. Une attention particulière est portée par cette école au 1^{er} cycle, en complément des conservatoires municipaux. Et, de ce fait, nous avons travaillé dans le cadre de la réforme des conservatoires municipaux via un partenariat qui s'est formalisé par une convention avec les conservatoires du 14^{ème}. La directrice du conservatoire est très heureuse de ce partenariat et de cette convention qui a notamment été signée car elle permet des échanges très enrichissants d'un point de vue pédagogique entre les professeurs et les enseignants du conservatoire et ceux de l'école qui pratiquent une autre méthode d'éducation musicale.

Au vu de l'intérêt de ce partenariat, je vous propose de soutenir cette offre complémentaire dans l'enseignement musical au sein du 14^{ème} à hauteur de 3.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 178

2018 DAC 186 - Subventions (240.000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de « l'Art pour Grandir » et des Temps d'activités périscolaires.

Mme TONOLLI

L'accès de tous aux œuvres d'art, et ce, dès le plus jeune âge est l'un de nos objectifs majeurs et la démocratisation de la lecture dès l'enfance est une de nos priorités, un de nos engagements. C'est pourquoi le dispositif « l'Art pour grandir » a été mis en place pour permettre de créer des liens plus forts avec les établissements scolaires et notamment dans le 14^{ème}. Je vais passer la parole à Mme BERTRAND qui va vous exposer les différents dispositifs dont bénéficient nos établissements.

Mme BERTRAND

Ce sont des actions qui sont menées auprès des jeunes parisiens de la crèche jusqu'au collège, avec différentes actions en fonction des âges. En ce qui concerne le 14^{ème} arrondissement, les six collèges sont concernés, environ 60 collégiens ont bénéficié d'action sur le cinéma ou le théâtre ou les musées. 1 500 enfants d'écoles primaires sont aussi concernés par les actions proposées. Deux actions principales sur le 14^{ème} arrondissement. Le théâtre de la Ville qui intervient dans les Temps d'activité périscolaire du mardi et du vendredi du groupe scolaire Simone Veil. Il y a également une action au collège Giacometti qui est une résidence de l'écrivaine Anne MUPA, action qui a permis aux collégiens de faire l'expérience de l'écriture et du travail de l'imagination en créant des poèmes sonores. C'est une action qui a démarré l'an dernier et se poursuit cette année. Voilà pourquoi les subventions sont demandées. Je vous remercie d'en délibérer

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 179

2018 DJS 217 - Subvention (8.000 euros), au titre de la jeunesse, et avenant à convention avec l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (14e)

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir l'action de l'association CEPIJE qui œuvre pour les jeunes dans le quartier Pernety autour de deux actions. D'une part « En avant les filles » qui est une action portant sur des activités sportives mais également culturelles, spécifiques pour les jeunes femmes qui sont souvent moins présentes au sein de ce type d'associations. L'autre projet « Vivre ensemble nos différences » qui travaille particulièrement sur la discrimination avec la mise en place de maraudes, une sensibilisation au handicap et, en juillet dernier, une opération avec de jeunes migrants du quartier qui se sont réunis pour des travaux au sein du local occupé par le CEPIJE. Je vous propose de soutenir l'action de cette association à hauteur de 8.000 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 180

2018 DJS 30 - Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 5e ; 8e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e)

M. BOUABBAS

L'Office du Mouvement Sportif DU 14^{ème} regroupe environ 90 associations sportives dans l'arrondissement et est un partenaire incontournable en tant qu'élu. Vous avez vu le succès de la partie sportive du Forum, grâce aux bénévoles de l'OMS qui a permis de réunir autant d'exposants. Il y a d'autres événements organisés tout au long de l'année comme le gala de boxe ou le tournoi de futsal ou la courses des « 10 km ». Nous vous proposons donc de voter une subvention annuelle de 16.000 euros afin que ces actions puissent se poursuivre et fructifier.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 3 pouvoirs

Pour : 30, dont 3 pouvoirs

DELIBERATION N° 181

2018 DLH 238 - Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

Cette délibération propose d'encourager un dispositif extrêmement intéressant qui commence à se développer à Paris et ailleurs. C'est ce que l'on appelle le logement accompagné puisque beaucoup d'association qui s'occupent de personnes en situation de handicap et beaucoup de personnes en situation handicap qui ne souhaitent pas aller habiter dans des structures spécialisées mais dans un logement ordinaire. L'objectif est de faire une convention entre un bailleur et une association qui s'occupe de personnes situation de handicap pour que la personne puisse habiter un logement classique et qu'une pièce puisse être réservée pour un accompagnant. Pour cela il faut bien entendu des logements disponibles. Et il est donc proposé ici de réserver d'ici 2021 70 logements relevant du contingent municipal pour ce type de logements accompagnés. Cela signifie qu'il sera possible de réserver quelques logements sur le contingent de la mairie pour encourager cette politique intéressante qui va s'étendre au fil des années à Paris.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 182

2018 DLH 175 - Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP

M. BOUABBAS

Cette délibération assez technique concerne pour le 14^{ème} ce que l'on appelle l'ancien domaine RIVP de la Porte d'Orléans. Son objectif est que RIVP puisse continuer à faire bénéficier les

commerçants des locaux dont elle assure la gestion, c'est à dire qu'ils puissent continuer à les occuper au-delà de l'extension du bail emphytéotique entre RIVP et la Mairie de Paris. L'objectif est donc de sécuriser les commerçants sur le plan juridique et donc d'encourager le commerce de proximité. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 183

2018 DLH 106 - Réalisation d'un programme de 2 logements PLA-I, 71 rue de Dunkerque (9e) et 4 rue Hallé (14e), par CARITAS Habitat - Subvention (66.767 euros) et garantie d'emprunt par la Ville (69 770 euros)

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est de subventionner deux logements à Paris, dont un dans le 14^{ème}. Le réseau Caritas Habitat a bénéficié de logements dans le cadre d'un bail emphytéotique rue Hallé conclu entre l'association Caritas et le Secours Catholique pour une durée de 99 ans. Caritas nous a demandé de subventionner un logement de type F3 de 55m2. La subvention proposée est de 55.000 euros pour un logement PLA-I qui rentrera dans le contingent municipal.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 184

2018 DLH 171 - Réalisation Groupe Porte de Montrouge ilot C (14e) d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH - Prêts garantis par la Ville (5 164 202 euros)

M. BOUABBAS

Cela concerne les personnes qui habitent déjà dans un logement social et il est donc extrêmement important de soutenir leur habitat et d'en améliorer le confort, notamment thermique. Il nous est donc proposé de soutenir la réalisation par Paris Habitat d'un ensemble situé rue Achille Bucher, rue Gustave Lebon et 112 boulevard Brune, soit le groupe Porte Montrouge. Il est question de 4 bâtiments qui accueillent 201 logements. Il est prévu l'installation d'une VMC, la réfection des colonnes, le groupement des colonnes gaz, le remplacement des chutes, le remplacement de la gestion de l'accès, la condamnation des vide-ordures, le remplacement des menuiseries équipées d'une ventilation statique. De plus, il y aura la mise en conformité électrique des logements. Il nous est donc demandé d'approuver cette réhabilitation et d'accorder la garantie de la Ville au prêt que va demander Paris Habitat. Je précise que ce n'est pas un « plan climat » puisque le gap énergétique n'est pas assez important pour cela, mais c'est tout de même une réhabilitation importante pour les 201 ménages qui habitent ces logements.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 185

2018 DLH 234 - Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

M. BOUABBAS

Cela concerne un programme dont nous avons parlé de nombreuses fois, la nouvelle résidence ELOGIE située à l'angle du 105 rue Raymond Losserand et du 49 rue de Gergovie. Il s'agit du renouvellement de garanties d'emprunt pour que le groupe ELOGIE puisse boucler l'opération à 100%.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 186

2018 DU 145 - Cité Internationale Universitaire de Paris (14e) - Projet de Fondation de la Chine. Constitution d'une servitude de surplomb.

Mme AUFFRET

La Cité Universitaire va accueillir un nouveau bâtiment construit par la Chine qui va permettre de recevoir 300 étudiants supplémentaires, ce qui est assez conséquent, même au regard des 12 000 qu'elle accueille annuellement. Et cette délibération concerne une servitude de surplomb de 6m2. Il s'agit de permettre qu'un terrain d'Etat fasse l'objet d'une servitude de la Ville de Paris pour 1.800 euros. Mes chers collègues, je vous demande d'approuver cette délibération.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 187

2018 DVD 18 - Extension du Tramway Porte d'Asnières. Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec IDF Mobilités

Mme LEKIN

Le développement du réseau des transports en commun d'Ile de France et de la desserte des territoires de la région ont conduit la Ville de Paris à créer et à prolonger la ligne de tramway T3 du pont de Garigliano jusqu'à la porte d'Asnières.

Le choix d'un tramway apporte une réponse au Plan de déplacements d'Ile de France (PDUIF) ainsi qu'à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) dont les dispositions sont intégrées dans le code de l'environnement, puisqu'il permet une redistribution de l'espace public au profit des modes de circulation douce en réduisant la part modale de l'automobile. De plus, il instaure une véritable requalification des boulevards traversés, accompagnée d'un projet paysager qui permet une mise en valeur du patrimoine.

La présente convention, conclue conformément aux articles L. 2122-1 et suivants et R.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'article L. 113-2 du code de la voirie routière, vaut autorisation d'occuper le domaine public de la Ville de Paris mais n'emporte aucune mutation domaniale. La Ville de Paris conserve la pleine propriété des emprises faisant partie de son domaine public.

La présente convention précise également les obligations d'Île-de-France Mobilités et de la Ville de Paris en matière de surveillance, d'entretien et de maintenance des ouvrages et équipements y compris les postes de redressement implantés sur le domaine public de la Ville de Paris aux abords du tramway T3.

Le principe retenu pour l'exploitation de la ligne du T3 est celui d'une seule et unique convention d'occupation du domaine public, d'entretien et de maintenance sur l'intégralité de l'infrastructure. Cette convention est conclue pour toute la durée d'exploitation du Tramway T3 sous l'autorité d'Île-de-France Mobilités.

Ainsi, la présente convention succède et se substitue aux conventions ayant été précédemment signées. Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien du Tramway T3 et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 188

2018 DVD 94 - 1000 places Parc Relais aux portes de Paris (12, 13, 14, 16, et 17ème arrdts) - convention de financement avec le Syndicat des Transports d'Île de France (Île de France mobilités)

Mme LEKIN

Île de France Mobilité (ex STIF) et la Ville de Paris ont souhaité la création de places de parc relais aux portes de Paris. Il a été décidé, d'un commun accord entre la Présidente d'Île-de-France Mobilités et la Maire de Paris, de proposer dans un premier temps environ 1 000 places de stationnement au tarif de 75 euros/mois pour les abonnés Navigo, réparties sur une dizaine de parcs de stationnement aux portes de la capitale. Elles viendront compléter l'offre actuelle proposée par Île-de-France Mobilités en entrée de Paris (parc Galliéni - 100 places -, situé porte de Bagnolet). Il est impératif que l'utilisateur bénéficie d'un forfait valide (mensuel ou annuel) sur le pass Navigo. Ce service destiné aux déplacements pendulaires (à raison d'une entrée et d'une sortie par jour) est accessible 7 jours sur 7. Le nombre de places est limité par parc concédé de même que la plage horaire pendant laquelle les usagers peuvent en bénéficier. Celle-ci est similaire aux horaires d'ouverture et de fermeture des services de transport en commun métro, tramway et RER (5h30 à 1h). En cas de dépassement de la plage horaire, l'utilisateur basculera en tarif horaire.

Le STIF (Île-de-France Mobilités) participe financièrement aux investissements indispensables à la mise en place de cette expérimentation

Par délibération en date du 11 juillet 2018, le Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France a alloué une subvention à la Ville de Paris. Le montant de ces investissements s'élève à 1 365 136,80 euros HT. La participation d'Île-de-France Mobilités s'élève à 955 595,20 euros HT correspondant à 70 % du coût de l'opération et celle de la Ville à 409 541,60 euros HT correspondant aux 30 % restants. En ce qui concerne le 14^{ème}, ce parc est situé Porte d'Orléans.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer avec Île-de-France Mobilités convention de financement 1 000 places Parcs Relais aux portes de Paris et vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIERE

Sans vouloir refroidir votre enthousiasme sur l'intitulé de cette délibération « 1 000 Parcs Relais », cela ne concerne que 40 places Porte d'Orléans. Je voterai d'autant plus cette délibération qu'il est important d'encourager ces places relais, mais il faut dire qu'il ne s'agit que de 40 places sur l'une des principales entrées de Paris. Cela montre qu'il va falloir continuer à s'acharner sur la question.

Mme CARERRE-GEE

Je souhaite aller dans le même sens et dire que 40 places, c'est bien trop peu.

Mme PETIT

Il est vrai que c'est peu dans le 14^{ème}, mais la liste d'attente est très importante.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 189

2018 DVD 62 - Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO.

Mme LEKIN

Pour développer les alternatives à la possession d'un véhicule individuel et contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique, la municipalité parisienne a accompagné le développement des offres de véhicules partagés dès 2015 avec le déploiement d'une solution d'auto-partage en boucle : Service de Véhicules Partagés (SVP).

Le service de véhicules partagés est dit "en boucle" car le véhicule doit être ramené à son emplacement de stationnement en fin d'utilisation. Il constitue une offre complémentaire à l'auto-partage « en trace directe » ou « en flotte libre », en répondant à des besoins de déplacements de plus longue durée (de type demi-journée, journée ou weekend)

Les études réalisées montrent en effet que les abonnés à l'auto-partage en boucle réduisent de 41 % leur kilométrage en voiture et 46 % des usagers d'auto-partage en France renoncent à leur voiture personnelle. Il est ainsi estimé qu'un véhicule utilisé en auto-partage en boucle peut remplacer sept voitures particulières et libérer six places de stationnement.

L'auto-partage en boucle peut également avoir un intérêt pour des usages professionnels (artisans, commerçants...), et fait l'objet d'une expérimentation actuellement en cours dans le 2^{ème} arrondissement de Paris.

À ce jour, une centaine de stations SVP est répartie sur l'ensemble du territoire parisien. Les conventions d'occupation du domaine public (CODP) signées en 2015 dans le cadre de ce dispositif viennent à échéance à l'automne 2018. La Ville a prévu de lancer un nouvel appel à concurrence à l'automne 2018 pour garantir la continuité de l'activité de ces stations

Pour donner une impulsion nouvelle aux offres de véhicules partagés dont le potentiel de développement est encore important, la Ville de Paris souhaite proposer jusqu'à 1000 places SVP sur voirie entre 2018 et 2019. Ces nouvelles stations seront réparties sur l'ensemble du territoire parisien.

L'attribution des emplacements s'opèrera selon des critères définis dans l'appel à concurrence. À la suite de la phase d'attribution, les conventions d'occupation du domaine public

seront établies. Les opérateurs se verront attribuer pour chacune des stations, une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, moyennant une redevance en fonction de la motorisation de chaque véhicule et selon le niveau des redevances que chaque opérateur aura proposé lors de sa candidature (Niveau A, Niveau B ou Niveau C), ce dernier sera le mieux noté, car il concerne les véhicules les plus propres).

Grâce à ce dispositif, la Ville de Paris pérennise et développe le service de véhicules partagés à Paris.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris :

- d'une part à signer avec les sociétés ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO des avenants prolongeant leurs conventions d'occupation du domaine public respectives signées en 2015 pour l'attribution de stations en voirie (motorisations thermiques uniquement) ;

- d'autre part, à approuver les montants des redevances fixés pour la poursuite du déploiement des services de véhicules partagés.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme DAUCHEZ

Merci madame la Maire. Je souhaite revenir sur le feuilleton désormais tristement célèbre de l'auto-partage à Paris. C'est encore la démonstration qu'il n'y a pas de stratégie globale ni d'alternative crédible en remplacement d'Autolib' puisqu'il s'agit là d'un service d'auto-partage qui ne rend absolument pas le même service.

J'ai donc une question à poser, sachant qu'il y a déjà un certain nombre de places d'auto-partage attribuées dans l'arrondissement aux sociétés que vous venez de citer. L'arrondissement a-t-il été consulté quant au choix des nouveaux emplacements ? Et quelle concertation a-t-elle été mise en place auprès des habitants du 14^{ème} arrondissement ? Car je rappelle que c'est un service prévoyant que le véhicule revienne à son emplacement d'origine et que, par ailleurs, moi-même habitant rue Didot proche de l'emplacement, les places ne sont pas toujours libres au moment d'y remettre les véhicules.

M. BEGUE

Le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération, car elle nourrit des interrogations. Nous ne sommes pas contre l'auto-partage, bien au contraire, c'est une solution intéressante. Ceci-dit, notre question porte sur la redevance qui va baisser de façon très importante et l'on ne sait pas aujourd'hui quelles conséquences cela aura sur le prix payé par l'utilisateur, quel sera le coût d'utilisation.

Nous pensons par ailleurs souhaitable de saisir cette occasion pour rediscuter des modes de déplacement dans et vers la capitale mais aussi dans les communes alentours, qui sont concernées, pour sortir un peu du périphérique. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme LEKIN

Je n'ai pas encore les renseignements demandés par Mme DAUCHEZ. Il est vrai qu'il manque quelques informations et précisions à cette délibération, je le reconnais.

Pour répondre à M. BEGUE, les communes périphériques sont indépendantes, libre à elles de remplacer des emplacements Autolib' par de l'autopartage. Libre à elles de participer. Et j'ai bien signalé que les voitures en autopartage n'étaient pas réservées à Paris intramuros, il est possible de se rendre en banlieue et même de conserver la voiture pour le weekend, l'essentiel étant de ramener la voiture là où on en a pris possession. Mais tout n'est pas encore ficelé dans ce projet, donc, attendons de voir.

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 22, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 190

2018 DFPE 186 - Réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la réalisation de travaux sur la crèche 15, rue Bardinet 14e - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/EFIDIS

Mme GUY-DUBOIS

La Ville a confié à la Société SAGECO/HLM, désormais dénommée EFIDIS, le soin de réaliser une crèche imbriquée dans un ensemble immobilier de logements sur un terrain situé 15, rue Bardinet 14^e, aux termes d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 18 septembre 1972. La Ville est donc propriétaire de la crèche et EFIDIS des logements. En raison de cette imbrication, les accès, à partir de la rue, de la crèche et des logements sont communs.

Le bâtiment crèche est indépendant ; cependant, son jardin est implanté sur une dalle de parkings appartenant à EFIDIS. Or, cette société souhaite lancer un programme de rénovation de ses logements, portant sur une mise en conformité au regard du Plan climat et sur la rénovation des accès. La Ville souhaite profiter de cette opportunité pour réaliser une opération commune dont le programme inclurait :

- La modernisation du jardin de la crèche, comprenant la réfection des espaces plantés et en sol souple et une protection contre les jets d'objets ;
- La création d'une cabane de rangement ;
- La reconstruction de l'escalier de secours de la crèche ;
- La mise en accessibilité du jardin ;
- La modernisation de l'accès de la crèche et sa dissociation par rapport à celui des logements.

Ces travaux auront un impact sur l'étanchéité et la structure du parking d'EFIDIS, ou seront liés au programme de rénovation des accès logements. L'opération nécessite donc la réalisation d'une étude de faisabilité commune, qui permettra de définir la nature, la méthodologie, le coût et le calendrier des travaux à engager par la Ville et par EFIDIS, préalablement à la réalisation des études détaillées de maîtrise d'œuvre et des travaux afférents à l'opération commune.

La Ville souhaite donc confier à EFIDIS la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de l'étude préalable, en application de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. La dépense est estimée à 30.000 euros TTC.

Suivant les résultats de l'étude, une convention sera signée en vue de transférer à EFIDIS la maîtrise d'ouvrage de l'opération (études et travaux).

Il nous faudra donc ce soir :

- approuver la passation, avec la société EFIDIS, d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de cette étude de faisabilité,
- m'autoriser à signer cette convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération,
- inscrire les dépenses au chapitre 20, article 2031, fonction 4, AP n°1830201 du budget d'Investissement de la Ville de Paris des exercices 2018 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

C'est une idée intéressante car cela mutualise et rend plus harmonieux le projet avec un seul architecte et une seule équipe de travaux, tout en réalisant des économies pour un meilleur usage de l'argent public.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 191

2018 191 DFPE 177 - Subvention pour les dispositifs ludothèques à quatre associations : « Florimont » / « Les Parques » / « Le Périscope » / « Accessijeux ».

Mme GUY-DUBOIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est portée aux dispositifs proposant aux familles des lieux privilégiant les temps d'échange, de rencontre et de partage. Nous en parlons régulièrement ici-même.

Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite :

1. Créer 2 nouvelles ludothèques
2. Renforcer le soutien aux acteurs associatifs gérant des ludothèques pour leur permettre de développer leurs activités

Pour le 14^{ème}, cela concerne l'association « Florimont ».

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, il nous est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 40 000 euros :

- Association « Le Périscope » : 10.000 euros
- Association « Les Parques » : 10.000 euros
- Association « Association Florimont » : 10.000 euros
- Association « Accessijeux » : 10.000 euros

Merci de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 192

2018 DFPE 83 - Subventions (243 756 euros) et avenants n°1 et n°2 à l'association « La Planète des Enfants » (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de délibérer sur une subvention de 243 756 euros pour cette association dont l'un des établissements est situé dans le 14^{ème} arrondissement, avec une capacité d'accueil de 45 places.

Pour l'année 2018, il nous est proposé de voter la subvention municipale et l'engagement de l'association à réaliser ses objectifs. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs
Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 193

2018 DFPE 53 - Subvention (69.229 euros) et avenant n°2 à l'association « Gribouille Alésia » pour la crèche collective (14e).

Mme GUY-DUBOIS

Cette association est un établissement qui propose 60 places dans le 14^{ème} arrondissement. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs
Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 194

2018 DASCO 88 - Subvention (14.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

Mme BERTRAND

« Action Collégiens » est un des pivots en termes d'actions de prévention de décrochage scolaire pour les enfants de 11 à 18 ans dans les collèges. Un adjoint administratif est présent dans chaque collège concerné par cette action et propose un accueil quotidien en « club ludothèque » et des actions de prévention éducatives. Cela concerne deux collèges du 14^{ème} arrondissement, Giacometti et Villon pour des subventions de 350 euros dans la mesure où cela concerne essentiellement du petit matériel nécessaire à ces actions. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs
Pour : 30, dont 4 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous propose maintenant une présentation globale des prochaines délibérations qui ne requièrent pas de vote car elles relèvent du conseil départemental.

2018 DASCO 41-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros)

Mme BERTRAND

Je souhaite en introduction souhaiter la bienvenue à Benoît PERROT qui arrive dans le 14^{ème} arrondissement, à la principale du collège Alphonse Daudet, Mme CHAMBOLLE, à la place de Mme NAHMIAS et Mme OLILLON qui remplace Mme GUICHET au sein du collège Giacometti. Je souhaite la bienvenue à celles qui arrivent et bonne continuation aux autres et je les remercie beaucoup pour leur action au sein des collèges publics.

La dotation complémentaire de fonctionnement concerne essentiellement des travaux, de l'équipement, du fonctionnement. Je vais simplement faire un focus sur la dernière page de la délibération, sur les collèges inscrits dans le dispositif « Tous mobilisés ». Cela concerne cette année le collège GIACOMETTI et il y a donc une première subvention que le collège a demandé pour du matériel à hauteur de 25.906 euros, mais nous aurons l'occasion de reparler de la liste de ses actions mises en place.

2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros)

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne donc la dotation de fonctionnement 2019 qui est basée sur un forfait par élève. Pour Giacometti cela concerne une subvention d'un peu plus de 143.000 euros, un peu plus de 100 000 euros pour le collège Alphonse DAUDET, 138 000 euros pour le collège Jean Moulin et 80 000 pour le collège Saint Exupéry.

2018 DASCO 45-G Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne les collèges imbriqués dans les lycées et qui dépendent des cités scolaires Villon et Paul Bert et une subvention de 112 000 euros pour le collège Paul Bert et une subvention d'un peu moins de 48 000 euros pour Paul Bert.

2018 DASCO 46-G Collèges publics-Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne l'ensemble des collèges hormis saint Exupéry pour lequel les repas sont réalisés par la Caisse des écoles du 14^{ème} pour les collèges Alphonse Daudet, Giacometti et Jean Moulin avec des tarifs qui sont présentés dans la délibération.

2018 DASCO 48-G Collèges publics parisiens - Subventions (75.316 euros) au titre du budget participatif

Mme BERTRAND

Il s'agit d'une délibération relative aux subventions d'investissements qui sont attribuées à des collèges parisiens pour un total de 75 316 euros sur des projets dans le cadre des budgets

participatifs des écoles. Pour le collège Villon, cela concerne la création d'un espace extérieur apaisé dans la thématique d'un collège agréable.

DELIBERATION N° 195

2018 DASCO 86 - Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 euros)

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne les dotations initiales de fonctionnement pour les lycées municipaux. Le principe du calcul est le même, c'est-à-dire que cela correspond à un forfait par élève avec des différences liées à un certain nombre de spécificités et en particulier les activités qui peuvent nécessiter du matériel spécifique. Pour le 14^{ème} cela se traduit par une subvention de 86 761 euros pour le lycée Lucas DE NEHOU et pour le lycée Jacques Monod qui a une partie de ses locaux rue d'Alésia pour la somme de 92 121 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 196

2018 DAE 44 - Subvention (5.400 euros) au Village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e)

M. MOURIN

Je ne serai pas long car c'est une subvention traditionnelle que vous connaissez. Il s'agit donc de permettre aux commerçants d'installer des illuminations dans le Village Daguerre avec une subvention à hauteur de 5.400 euros.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 197

2018 DAE 223 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 196 euros.

M. MOURIN

Lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix de maintenir et redynamiser le réseau parisien des kiosques de presse, par l'attribution à la société Mediakiosk d'un marché de rénovation et modernisation de l'ensemble des kiosques de presse parisiens. Ce programme d'investissement prévoit le renouvellement de la totalité des 360 kiosques actuellement implantés par un nouveau modèle, plus accessible pour la clientèle et plus confortable pour le kiosquier. Ce plan de rénovation et de modernisation sera achevé d'ici mi-2019.

Au cours de 2018 et 2019, les opérations techniques de remplacement des kiosques nécessiteront pour chaque emplacement au moins deux à trois semaines de travaux.

Durant ces semaines de travaux, les professionnels ne pourront exercer leurs ventes de presse. Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver le principe du versement d'indemnités exceptionnelles et individuelles, calculées proportionnellement au chiffre d'affaire presse réalisé par le kiosquier l'année précédente pour couvrir le manque à gagner consécutif à l'interruption d'exploitation des kiosques concernés. La liste des nouveaux bénéficiaires de ce dispositif destiné à couvrir le manque à gagner consécutif à l'interruption d'exploitation des kiosques concernés est détaillée dans le projet de délibéré ci-joint, ils sont trois dans le 14^{ème}. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 198

2018 DDCT 155 - Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de la congrégation des Religieuses augustines de Notre-Dame de Paris (14ème)

Mme POURTAUD

Il s'agit d'une délibération très formelle puisque la loi prévoit que le conseil municipal se prononce sur la demande de dissolution d'une congrégation religieuse avant que le Conseil d'Etat ne statue. Il s'agit de la congrégation des Religieuses augustines de Notre-Dame de Paris dont le siège est au 66 rue des Plantes. Cette congrégation qui ne compte plus que 95 religieuses en France (la moyenne d'âge est de 80 ans) a souhaité fusionner avec la congrégation dénommée « Province de France des religieuses de l'Assomption » dont le siège est actuellement situé 142 avenue Franklin, aux Pavillons-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, mais qui sera prochainement transféré 8, rue de l'Amiral d'Estaing, à Paris dans le 16^{ème} arrondissement.

Monseigneur André VINGT-TROIS, Cardinal Archevêque de Paris a déclaré accepter la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Religieuses augustines de Notre-Dame de Paris, ainsi que cette fusion-absorption.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer afin que la procédure puisse se poursuivre.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 199

2018 DAE 69 - Budget Participatif - Subventions (369 500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

Mme CHEVALIER

C'est une délibération dans le cadre de l'économie circulaire du Grand Paris. Et nous avons dans notre arrondissement « La Fabrique Bohème », espace de création et de production collaborative avec l'association « Kalizée » qui a ouvert ses portes l'année dernière rue de l'Ouest dans le 14ème. « La Fabrique Bohème » a pour vocation de rendre la création et la communication locale accessibles à tous. Une attention particulière est apportée aux créations permettant le réemploi de

matériaux. La Fabrique Bohème a sollicité auprès de la Ville de Paris un financement à hauteur de 30 000 euros qui lui permettra d'acquérir de nouveaux outils et machines ainsi que de terminer l'aménagement de son local. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Nous allons nous abstenir concernant cette délibération pour une raison évoquée à maintes reprises. C'est-à-dire que je pense que les services qui sont responsables de certains projets de délibération ne font pas grand cas, ni de l'information des citoyens, ni de celles des élus. La présentation fait référence à celle du dossier et aux fiches de présentation concernant « Kalizée ». On voit bien qu'ils ont des machines, certes. Mais on ne sait pas combien de personnes sont concernées, et il n'y a pas d'analyse financière de la demande de subvention, ou le coût de l'action à subventionner. Il manque énormément de renseignements et il n'est pas possible de traiter les élus du conseil arrondissement de la sorte.

Mme CHEVALIER

Pour information, c'est « La Fabrique Bohème » qui a créé une association, « Kalizée », dont l'ouverture est très récente, voilà un an. Il est donc assez logique que les chiffres ne soient pas encore fournis.

Mme CARRERE-GEE

Non, cela fait déjà un an, mais juste un an suffirait pour une association. Je n'ai rien contre cette association mais je trouve que ce n'est pas instruit et que les élus ont le droit d'avoir des demandes de subventions qui le sont correctement avec les informations permettant d'examiner la délibération. Nous ne nous abstiendrons pas à cause de cela, mais cela n'est pas très convenable.

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 28, dont 4 pouvoirs

Abstentions : 22 (Mme CARRERE-GEE / M. VIRY)

DELIBERATION N° 200

2018 DAE 73 - Subventions (115 000 euros) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018.

M. LETISSIER

Comme vous le savez ces trophées sont décernés chaque année par la Ville de Paris pour récompenser les structures de l'économie sociale et solidaire, associations et entrepreneurs sociaux essentiellement. 11 organismes sont récompensés sur tout Paris et dans le 14^{ème}, c'est l'association « Yes We Camp » qui va pouvoir bénéficier d'une subvention de 10 000 euros pour ce projet de restaurant sur le site des Grands Voisins. Cela se fait dans la continuité du restaurant « La Lingerie » qui a eu lieu dans la phase 1 des Grands Voisins et ce sera un lieu de restauration convivial avec des travailleurs en insertion.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 201

2018 DPE 44 - Subventions (40 000 euros) et avenants aux conventions de sept associations gestionnaires de recycleries.

M. LETISSIER

Un des objectifs de la Mairie de Paris est de disposer avant la fin de la mandature d'au moins une ressourcerie par arrondissement. Le 14^{ème} est bien loti car deux ont vu le jour au cours de la présente mandature. Cette délibération vise à donner des moyens supplémentaires à un certain nombre de ressourceries parisiennes en prenant notamment davantage en compte l'évaluation des tonnages qui sont collectés par ces structures. Dans le 14^{ème}, la Ressourcerie Créative du site les Grands Voisins va toucher 4.706 euros supplémentaires, en plus des 15 250 euros votés en juin 2018. Et « La Table des Matières », notre ressourcerie culturelle, va bénéficier de 1 176 euros supplémentaires après sa subvention de 3.290 euros en juin dernier.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 202

14 2018 27 - Mise à disposition d'un terrain avenue de l'Observatoire (14e), pour du compostage de quartier - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « La régie de quartier du 14^e »

M. LETISSIER

Vous savez qu'il existe un plan compost parisien qui vise à développer au maximum le compost sur le territoire, que ce soit dans les quartiers, dans les immeubles ou chez les particuliers, via notamment le Lombricompost. Dans le 14^{ème}, nous allons avoir un nouveau compost de quartier au 55, avenue de l'Observatoire. C'est un projet réalisé à l'initiative du groupe Nature en Ville du Conseil de quartier Pernety et qui a été réalisé avec l'association Régie de quartier du 14^{ème} arrondissement en lien avec la mairie du 14^{ème}. Tout un travail a été réalisé avec madame la Maire pour donner un pilotage juridique à ces composts de quartier grâce à la Régie de quartier. Et ainsi éviter de devoir créer une association pour chaque compost de quartier et complexifier les démarches. Le projet de délibération vise simplement à autoriser la signature de la convention entre la ville et la régie de quartier du 14^{ème} pour lui permettre d'occuper un espace d'une superficie de 10 m2 au 55 rue de l'Observatoire pour installer ce compost de quartier.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 203

2018 DEVE 125 - Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin des couleurs" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square du Chanoine Viollet (14e)

M. LETISSIER

C'est un jardin partagé qui existe depuis 2005 dans notre arrondissement. Nous avons voté il y a peu le principe de la prolongation de la convention qui permet à l'association Jardin des couleurs de pouvoir continuer à faire vivre le jardin partagé dans le square du Chanoine Viollet. Cette délibération consiste uniquement à prendre acte de la communication concernant l'approbation de cette convention par le conseil d'arrondissement du 14^{ème} qui valide l'animation par Jardin des couleurs de ce jardin partagé.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 204

2018 DEVE 131 - Dénomination « Allée Clarissa JEAN-PHILIPPE » attribuée à l'allée nord du square du Serment de Koufra situé 30, avenue Ernest Reyer (14e), longue de 220 mètres qui traverse l'intégralité du square, de l'entrée de l'avenue de la Porte de Montrouge jusqu'à l'entrée côté Porte d'Orléans.

Mme MAUPAS

La Maire de Paris a souhaité qu'un hommage soit rendu à la policière Clarissa JEAN-PHILIPPE en attribuant son nom à l'allée nord du square Serment de Koufra. Cette allée, d'une longueur de 220 m traverse l'espace vert de l'entrée du square côté avenue de la porte de Montrouge à l'entrée côté porte d'Orléans.

La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 11 juin 2018, a donné un avis favorable à cette demande. Madame Clarissa Karen JEAN-PHILIPPE est née le 1^{er} septembre 1988 à Fort-de-France en Martinique et est décédée le 8 janvier 2015 à Montrouge, dans les Hauts-de-Seine.

Elle passe toute sa jeunesse dans la commune de Sainte-Marie (Martinique). Après un Baccalauréat Sciences et Technologies de la Gestion en 2007, Clarissa arrive en métropole en 2008. Elle choisit de servir les autres en s'engageant dans la sécurité. Très motivée et désireuse de réussir, elle suit une formation d'agent de sûreté et de sécurité privée.

En 2010, elle intégrera une société spécialisée dans la sécurité, le gardiennage et la protection. Elle occupera les fonctions d'agent de sécurité incendie sur plusieurs sites et particulièrement dans les hôpitaux franciliens « Louis Mourier » et « Henri Mondor ». Mais elle souhaite devenir policière pour servir la République. Elle va alors suivre plusieurs formations qui lui permettent, en octobre 2013, d'intégrer la police municipale de Montrouge (Hauts-de-Seine) en qualité de stagiaire.

Elle devait recevoir son diplôme le lundi 12 janvier 2015, à l'issue de sa formation initiale au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et être titularisée dans le corps des policiers municipaux.

Le 8 janvier 2015, dans l'exercice de ses fonctions, Clarissa JEAN-PHILIPPE est mortellement blessée lors d'un attentat.

Un an après sa mort, Clarissa JEAN-PHILIPPE a reçu la Légion d'honneur à titre posthume. A la Martinique, elle est considérée comme une héroïne. La maison des JEAN-PHILIPPE est devenue un mémorial à Clarissa JEAN-PHILIPPE où l'on peut trouver son uniforme, son diplôme, des badges « Je suis Clarissa » ou encore des photos avec ce grand sourire qui ne la quittait jamais. Une statue de Clarissa JEAN-PHILIPPE a été érigée à Sainte-Marie, la commune où elle a grandi.

L'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE, le 8 janvier 2015, ne saurait être séparé des attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, qui ont endeuillé Paris les 7 et 9 janvier 2015. Paris a souhaité lui rendre hommage, un hommage concrétisé par cette dénomination « allée Clarissa JEAN-PHILIPPE » au sein du square du Serment de Koufra, limitrophe de Montrouge.

Clarissa JEAN-PHILIPPE étant décédée depuis moins de cinq ans, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

Pour : 30, dont 4 pouvoirs

DELIBERATION N° 205

2018 SG 43 - Création d'une Sté par Actions Simplifiée entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire ;

Mme MAUPAS

Le projet de mise en valeur de la Petite Ceinture ferroviaire est porté par deux partenaires - la Ville de Paris et SNCF Réseau - qui disposent chacun d'une compétence d'intervention sur les emprises de la Petite Ceinture. Il s'agit d'une délibération quelque peu technique, je vais simplement en rappeler les objectifs sans détailler les aspects techniques.

Le premier grand objectif du partenariat entre la Ville et SNCF, qui est désormais atteint, a été de titrer la Ville de Paris pour la gestion et la création de nouveaux accès aux emprises de la Petite Ceinture. Il s'agit d'un budget issu du budget participatif venant d'habitants qui souhaitent s'approprier cet espace. Il existe donc de nouveaux accès dans les 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Un projet de convention temporaire entre la Ville et SNCF réseaux est en cours de finalisation concernant une grande partie du linéaire de la petite ceinture dans le 18^{ème} et sera très prochainement soumis à l'approbation des élus.

Parallèlement, la Ville de Paris et la SNCF portent l'ambition du développement des nouveaux usages pour la Petite Ceinture dans le respect de certains principes notamment la préservation du linéaire, la réversibilité des aménagements et l'ouverture de la Petite Ceinture au public dans le cadre maîtrisé au regard de la sécurité ferroviaire et des emprises. Les emprises foncières de la Petite Ceinture qui ne sont plus, dans les faits, affectées à la circulation ferroviaire, peuvent aujourd'hui être ouvertes au public et accueillir diverses activités qui ont vocation à être proposées aux Parisiens.nes et/ou engagées par les Parisiens.nes eux-mêmes (promenades, jardins partagés, expositions ou événements culturels et sportifs, restauration...). Cette forme de

reconquête de la Petite Ceinture est portée par la Ville de Paris et vise la satisfaction de tous les usagers, habitants ou visiteurs.

Au titre des conventions de mise à disposition approuvées, c'est bien la Ville de Paris qui assure l'ouverture de la Petite Ceinture au public. D'ores et déjà, des travaux sont en cours ou programmés dans les prochaines semaines sur 6 tronçons de manière à pouvoir ouvrir de nouvelles parties de la Petite Ceinture au public entre l'automne 2018 et la mi-2019. Au total plus de 8 kilomètres de parcours seront ainsi ouverts au public. Pour les travaux d'accès et de mise en sécurité, il s'agit d'aménagements les plus simples possibles, permettant d'accéder à la Petite Ceinture, d'y cheminer en sécurité et de découvrir différents sites ou points de vue sur la ville et le paysage naturel. Il est prévu qu'une partie des petits aménagements pourra être réalisée avec la participation active des habitants.

En outre, la Ville de Paris et SNCF ont convenu que les missions attachées à la mise en valeur des bâtiments de la Petite Ceinture et leur mise en place sur le plan juridique et financier devaient être principalement portées par une structure dédiée, sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS) dont la Ville et SNCF-Réseau seront les seuls actionnaires.

Le présent projet de délibération a pour objectif de vous présenter la démarche de mise en valeur poursuivie par SNCF-Réseau et la Ville de Paris, le projet de création de cette SAS et enfin l'autorisation de le transmettre au Préfet de Région pour autorisation express par décret en Conseil d'Etat. Dans la suite de la procédure, une fois l'accord de l'Etat obtenu toutes les discussions relevant notamment du statut de cette société, de sa forme juridique seront à discuter.

En conclusion, la Ville de Paris propose d'acter l'intérêt de développer ce projet de mise en valeur des bâtiments de la Petite Ceinture, à parité entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau, pour un investissement limité à environ 3,35 millions d'euros par les deux futurs actionnaires et dont la Ville de Paris ne supportera au maximum que 1,675 million d'euros. Ce projet partenarial permettra de remettre en état un patrimoine bâti exceptionnel, en lui permettant d'accueillir de nouvelles activités attractives pour les habitants des quartiers limitrophes de la Petite Ceinture mais également les Parisiens dans leur ensemble, les habitants de la Métropole mais aussi les touristes de la région-capitale.

Pour ces raisons, il nous est demandé, d'une part de bien vouloir approuver le projet de statuts de la SAS Petite Ceinture ainsi que le niveau d'engagement financier maximal de la Ville de Paris.

Il faut savoir que la maire de Paris reviendra vers le Conseil de Paris, après l'autorisation de l'Etat, pour vous soumettre le projet définitif des statuts de cette société et vous demander l'approbation de ces statuts définitifs et l'autorisation de participation effective de la Ville de Paris à cette société.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Non pas que nous ne souhaitons pas aménagements, mais simplement, sur les modalités techniques à parité, nous considérons qu'il faudrait trouver une formule qui ne soit pas à parité et qui permette à la Ville de Paris d'être majoritaire et de pouvoir décider de l'affectation et des conditions d'utilisation de ces bâtiments. Ce que ne permettra pas facilement cette structure.

Lorsqu'on voit le flou de la programmation... Je lis le projet de délibération « Nous voulons une petite ceinture connectée et qui réunit des éléments couramment opposés, l'ici et l'ailleurs, le présent et le passé, la ville et la nature, une petite ceinture singulière qui accueille une faune et une flore singulière par rapport à ce qui peut être observé habituellement. Une petite ceinture multi-rythmes par la temporalité et les cinétiques - quelques heures, quelques années une vie tout entière, lente, rapide, immobile, une petite ceinture surprenante : son exigence de réversibilité, sa climato-dépendance font que la Petite Ceinture se transforme en permanence, son histoire s'écrit en continu. Une Petite Ceinture créative destinée à accueillir et à croiser des éléments de toutes sortes et à devenir un carrefour de possibilités ». On pourrait d'ailleurs avoir des questionnements sur la façon dont c'est écrit, bien ou mal. Mais dans ces conditions, même en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un patrimoine ferroviaire et pas un patrimoine de la ville, les affectations et l'organisation doivent être décidées par la Ville. Nous nous abstenons pour cette raison.

M. LETISSIER

Notre position de vote sera celle des écologistes de tous les arrondissements de Paris, car notre groupe a pu avoir des échanges avec le cabinet de la Maire de Paris. Cette société par actions simplifiées pose tout de même question, car il s'agit d'une forme juridique privée et cela pose aussi la question du statut de ces espaces de la petite ceinture qui doivent, selon nous, demeurer pleinement publics et éviter toute dérive de marchandisation et pour qu'il y ait des exigences très fortes en matière écologique et en termes de biodiversité, car la petite ceinture est un véritable réservoir de biodiversité. Et les dernières études publiées par France Nature Environnement montrent l'érosion de la biodiversité en général, en particulier en Ile de France et à Paris. Il faut donc faire très attention à cette nature qui est bien réelle à Paris mais de plus en plus fragilisée par les emprises urbaines. Nous allons donc nous abstenir.

Mme DAUCHEZ

Nous allons nous aussi nous abstenir pour un certain nombre de raisons dont certaines ont été évoquées, mais aussi car cette délibération technique consiste à confier l'attribution des marchés à une SAS. Or, je pense que l'aménagement de la petite ceinture et de ses bâtiments doivent rester sous le contrôle des élus et en particulier au sein du 14^{ème} arrondissement qui est concerné directement par l'aménagement de ces bâtiments.

Mme CHEVALIER

Les élus communistes ont toujours été soucieux de la réversibilité de l'aménagement de la petite ceinture. Nous nous abstiendrons concernant cette délibération, notamment car nous nous posons des questions sur la création d'une SAS. Je pense qu'il faut des analyses techniques pour recueillir des avis. Cette SAS a besoin d'une autorisation formelle de l'Etat qui serait donnée par le Conseil d'Etat pour que la ville puisse assister la SAS à hauteur de 50% du capital. Sans être pessimiste, la création de cette SAS peut être porteuse d'inquiétude. Et, sur la réversibilité de la Petite ceinture, de nombreux aspects, notamment sur la valorisation du bail, étaient retenus dans ce projet. Il convient tout de même d'être vigilants sur l'emprise foncière de la petite ceinture et sur le foncier disponible. N'oublions pas que la SNCF Réseau, ou du moins ce qu'il en reste, est un bien commun qui nous appartient à tous. Nous pensons que la collectivité et des élus au regard des enjeux en présence doivent continuer à créer les conditions d'une réflexion sur les services que pourrait rendre cette infrastructure au niveau des transports ferroviaires tout en préservant la biodiversité, la tranquillité et la sécurité des riverains. C'est pour ces raisons que nous prononcerons une abstention vigilante.

Mme PETIT

On peut dire que cela fait partie des délibérations qui doivent faire leur chemin au niveau du Conseil d'Etat pour une meilleure élaboration des différentes politiques, j'entends les positions des uns et des autres. Mme MAUPAS, vous souhaitez répondre ?

Mme MAUPAS

Je n'ai pas dit que ce n'était pas l'objet de la délibération et, comme il est bien indiqué dans la délibération, cela fera l'objet d'une discussion et d'une approbation par les élus mais pour l'instant, c'est une proposition.

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 5 pouvoirs

Pour : 17, dont 3 pouvoirs

Abstention : 13 (Mme CARRERE-GEE / M. AZIERE / M. VIRY / Mme CHEVALLIER / M. OGE / M. de VIDAS / Mme DAUCHEZ / Mme CHEVALIER / M. LIEBAULT / M. BEGUE / M. LETISSIER / Mme BLAUUEL / Mme LEKIN) dont 2 pouvoirs

DELIBERATION N° 206

2018 DEVE 129 - Subventions d'investissement (10.000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire

Mme MAUPAS

Cette délibération est le corollaire de la précédente. Toujours dans le cadre du protocole entre la Ville et SNCF Réseau sur les usages de la Petite Ceinture et de ses évolutions, un certain nombre d'entreprises d'insertion intervenaient pour effectuer un certain nombre de travaux.

En décembre 2016, a été signée la convention de superposition d'affectations avec la SNCF portant sur les emprises de la petite ceinture ferroviaire des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, de l'embranchement du tunnel des Gobelins jusqu'au niveau de la place Balard.

La SNCF avait fait le choix depuis 2006 de confier l'entretien et la valorisation de cette infrastructure ferroviaire à des associations de chantiers d'insertion. Au vu de l'action très positive de ces associations, la municipalité a souhaité que leur action sur le site de la Petite Ceinture se poursuive. Ces chantiers, supports de formation et d'insertion sociale, ont en effet permis, depuis leur mise en place, à plus de 480 personnes d'être accompagnées vers le chemin de l'emploi, tout en contribuant notamment à la propreté des lieux et à la préservation de la biodiversité locale.

C'est ainsi qu'en mars et juin 2017, a été approuvée la signature de conventions pluriannuelles avec les associations des Chantiers d'insertion concernées sur ces différents périmètres. Ces conventions signées en 2017 courent jusqu'au mois de février 2020.

Plusieurs associations ont fait part cette année de leur souhait de bénéficier de subventions d'investissement pour procéder à l'acquisition de véhicules ou de matériels d'entretien horticole nécessaires aux activités prévues dans le cadre de ces actions d'insertion :

- l'association « Espaces » souhaite acquérir un vélo-rail supplémentaire
- l'association « Etudes et Chantiers » dit avoir besoin de s'équiper d'un véhicule à motorisation propre pour transporter son personnel sur les sites où elle est amenée à les faire intervenir, ainsi que d'acquérir divers matériels d'entretien horticole nécessaires à l'entretien de ces mêmes sites
- l'association « Interface Formation » souhaite remplacer le véhicule diesel qu'elle utilise actuellement pour transporter les personnels en insertion par un véhicule électrique

L'équilibre de ces opérations sera assuré par le versement de subventions de la Ville de Paris à hauteur de 10.000 euros :

- 4.250 euros à l'association « Interface »
- 4.250 euros à l'association « Etudes et Chantiers »
- 1.500 euros à l'association « Espaces »
-

En conclusion, je vous demande de m'autoriser à signer avec les trois associations les conventions fixant les modalités de versement de ces subventions.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons cette délibération. L'objet de mon intervention est juste de dire qu'on loue la petite ceinture et sa biodiversité, mais lorsqu'on s'y promène, il y a tout de même beaucoup de verre cassé sur les voies, d'arbres étouffés par le lierre, ce qui fait mal au cœur, il y a un gros travail d'entretien à réaliser.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30, dont 4 pouvoirs

2018 DEVE 1-G Subventions (330 730 euros), conventions et avenants avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12 à 15e, 17e, 19e et 20e).

Mme MAUPAS

C'est une délibération qui ne concerne par le 14^{ème} arrondissement et qui a le même objet que la précédente et qui doit permettre à la Maire de Paris de subventionner cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle à hauteur de :

- 71 800 euros à l'association « Interface Formations »
- 35 000 euros à l'association « Halage »
- 83 500 euros à l'association « Etudes et Chantiers »
- 118 430 euros à l'association « Espaces »
- 22 000 euros à l'association « Chantier Ecole Ile-de-France »

Ce sont des subventions parisiennes qui leur permettront de poursuivre leur action pour la rénovation et l'aménagement de la Petite Ceinture.

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2018 06 Question posée par Marie-Laure Dauchez et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative à l'expérimentation de carrefours sans feu tricolore dans le quartier Pernety.

Mme DAUCHEZ

Madame la Maire,

En janvier 2017, le conseil de Paris décidait de supprimer de manière expérimentale les feux tricolores de signalisation de six carrefours traversés par le rue Losserand dans les quartiers Plaisance/Pernety/Château. Cette expérimentation, débutée en novembre 2017, et qui a été prolongée au-delà de la période initiale de 6 mois, poursuivrait le triple objectif :

- De réduire la vitesse des usagers de la route dans les zones limitées à 30km/h ;
- De réduire la pollution en particules fines en supprimant l'attente des conducteurs au feu rouge ;
- D'accroître la vigilance des usagers de la route vis-à-vis du comportement des autres usagers.

Un premier bilan présenté le 23 janvier dernier lors du conseil de quartier Pernety a fait apparaître une réduction de la pollution de l'air entre la période précédant l'expérimentation (du 7 au 20/11/17) et celle du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017, il témoigne cependant de la courte durée de la période mesurée dans un contexte de diminution générale de la pollution de l'air à Paris du fait de conditions météorologiques favorables. En outre, ce bilan ne constate aucune réduction de la vitesse ou du nombre d'usagers de la route.

La suppression des feux tricolores a suscité de nombreuses contestations des habitants des quartiers concernés, en particulier de la part des parents d'élèves des écoles et collèges avoisinant et des personnes ayant un handicap visuel, qui sont nombreuses à y circuler. Une pétition lancée par des riverains pour mettre fin à cette expérience a ainsi recueilli plus de 1500 signatures. Récemment, un accident de la route impliquant un enfant a renforcé l'impression d'insécurité routière des riverains.

Compte tenu de ce premier bilan peu probant, Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés demandent à Madame la Maire du 14ème arrondissement de bien vouloir leur préciser :

- quel est le bilan chiffré de cette expérimentation, de janvier à fin juillet 2018, au regard des trois objectifs poursuivis (réduction de la vitesse, réduction de la pollution et réduction des accidents de la circulation), en indiquant quelles étaient les chiffres des mesures précédant la mise en place de cette expérience en novembre 2017 ?

- quel sera l'impact du passage des bus de la nouvelle ligne 59 au regard des mêmes trois objectifs ?

Q14 2018 07 Question posée par Marie-Claire CARRERE-GEE relative à l'expérimentation de suppression des feux tricolores

Mme CARRERE-GEE

En fin d'année dernière, vous avez décidé d'expérimenter la suppression des feux tricolores de signalisation dans six carrefours du quartier Plaisance/Pernety/Château. Et cela sans concertation préalable et sans que des panneaux ou signes avertisseurs indiquent ce changement aux différents usagers de la voie publique, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons, qu'ils habitent ou non le quartier et soient ou non familiers avec les lieux.

Parmi ces carrefours, certains nous paraissent dangereux car ne disposant pas d'une visibilité suffisante.

Nous souhaiterions :

- savoir si la Mairie du 14e a demandé à être informée en temps réel des accidents susceptibles d'intervenir à chacun de ces carrefours ;

- connaître les chiffres précis en matière d'accidentologie ;

- ainsi que les conclusions qui en ont été tirées.

M. MAZUET

Mme La Maire,

En complément des questions écrites de mesdames DAUCHEZ et CARRERE-GEE, je souhaite apporter les éclaircissements et précisions suivants.

Tout d'abord, concernant le couvre-feu sur les rue Raymond Losserand et de l'Ouest que vous avez décrété arbitrairement et sciemment contre l'avis des habitants et riverains.

Vos services n'ont procédé à aucune enquête sérieuse, ni même pas sérieuse, et encore moins à une consultation préalable des habitants relativement à cette expérimentation, que personne, parmi les usagers, les habitants ou les riverains n'avaient demandée et dont personne ne voit l'utilité au terme de huit mois de ce pari de la mairie, au frais et sur le dos des administrés. Tout au contraire. Lorsque les habitants, quelque peu surpris et mis devant le fait accompli de cette opération innovante et créative, pour reprendre votre jargon habituel, nous ont posé la question de savoir pourquoi cela ne leur avait pas été demandé auparavant, votre réponse eut au moins le mérite de la clarté « On assume de ne pas avoir demandé, car l'on savait que la réponse aurait été négative ». Ce qui en dit assez sur le caractère démocratique de cette démarche citoyenne et sur le faible niveau où se situe la satisfaction de nos administrés parmi les préoccupations de leurs édiles du 14^{ème} arrondissement.

On apprit alors que cette expérimentation avait été imaginée, on ne sait pas par qui ni pourquoi, sur la rue Didot. Or, il se trouve que les habitants et riverains de la rue Didot eurent quant à eux le privilège de se voir demander officieusement leur avis par Mme PETIT. Evidemment, en réaction, le moment de stupéfaction passé, leur réponse a été de demander d'aller faire ce genre d'expérimentations ailleurs. C'est ainsi que la rue Raymond Losserand, dans sa partie la plus étroite et la plus passante et commerçante, hérita du bébé innovant de la maire et de l'eau du bain

municipal. La rue Raymond Losserand dont pourtant la configuration de la voirie et de l'activité, comme l'environnement social, urbain et commercial, sont encore moins propices à ce genre d'expérience « de dingue », comme diraient certains. La paisible rue commerçante du 14^{ème} fut désignée, comme sa petite voisine la rue de l'Ouest, comme volontaire d'office pour ce couvre-feu dans le plus parfait arbitraire et le plus profond mépris des attentes et des exigences de la population.

Les conseillers du quartier Pernety furent pour la première fois informés en réunion plénière au démarrage de ce projet, de la manière assez bouffonne dont elle fut relatée dans notre article de Télé 14. Je résume assez brièvement. Leur seul argument présenté à l'époque par le représentant du CEREMA pour justifier ce couvre-feu expérimental, était que, d'une part, selon leurs « études », les feux tricolores posaient des problèmes de sécurité, puisque toujours selon cette étude, il était établi que la présence de feux tricolores au croisement « créait un sentiment illusoire de fausse sécurité ». Et qu'en conséquence, la « solution » que se proposait d'expérimenter la mairie était tout simplement de les supprimer. En procédant ainsi, on allait diminuer la pollution occasionnée par les véhicules qui s'arrêtaient puis redémarraient, sans qu'aucune étude un tant soit peu scientifique ait pu être produite à l'appui de cette affirmation de pure spéculation applicable au contexte d'application de la rue Raymond Losserand.

Il est à noter qu'aucune étude ou mesure préalable de la pollution n'a été réalisée avant ce couvre-feu, une étude comparative avec des mesures qui auraient pu être faites durant la période expérimentale annoncée comme devant durer six mois et qui devait donc prendre fin à l'issue du mois de juin. Des mesures comparatives homogènes qui, sans doute pour cette raison, n'ont pas été effectuées puisqu'il n'y avait rien avec quoi les comparer. Du reste, la seule mesure de pollution effectuée durant la période d'expérimentation dura deux semaines et, de l'avis même de l'agent du CEREMA, ne permettait aucune comparaison du fait de cette méthodologie parfaitement lacunaire et même complètement nulle, comme d'ailleurs cela est rapporté dans la question orale de Mme DAUCHEZ. Il y avait des solutions innovantes de compensation de l'absence d'études qui furent proposées après qu'on ait constaté le désastre. Et bien que l'étude était supposée s'inspirer d'expériences présentées comme réussies et effectuées ailleurs, sans plus de précision. Notez que nous avons vérifié cette affirmation non documentée - comme la plupart - de la mairie et des « experts » du CEREMA ont constaté que toutes les expériences revendiquées s'étaient faites dans des contextes complètement étrangers et hétérogènes à celui de la rue Raymond Losserand. Depuis des villages aux confins de l'Islande, jusqu'aux quartiers des grandes métropoles allemandes et dans les seules agglomérations du territoire français où de telles expérimentations avaient été menées, elles avaient pour contrepartie l'implantation de ronds-points en substitution des feux de croisement. Imaginez un rond-point rue Raymond Losserand... Naturellement, le pari de la mairie n'a pas été jusqu'à imaginer d'implanter des ronds-points au carrefour concerné où, du reste, les anciens du quartier, savaient bien que les feux avaient été installés voilà plus de 20 ans pour la plupart à la demande de la population pour mettre fin aux accidents violents qui se produisaient régulièrement à ces croisements et qui, depuis, ont repris, notamment la petite fille écrasée par un véhicule de police.

Par la suite, dès que cette expérimentation entra en vigueur et devant la protestation, voire l'indignation unanime qu'elle suscita aussitôt auprès des riverains - la pétition rassembla plus de 1 500 signataires riverains, ou habitants et chalands du quartier, des parents d'élèves des établissements dans le périmètre du couvre-feu, des commerçants, des handicapés visuels - dont 3 00 fréquentent le centre Forgeat de la rue de l'Ouest -, des handicapés moteurs, trois foyers. Face à cette bronca, d'ailleurs relayée par France Inter, la mairie fit deux annonces en rapport avec la problématique de sécurité physique des piétons et de partage de l'espace public qu'avaient créé les effets collatéraux de cette expérience.

Pour ce qui est de la sécurité, vous nous avez expliqué sur France Inter « que l'important est de diminuer le nombre et la vitesse des voitures ». A quoi nous avons fait observer que nous avons peu de chances de faire diminuer le nombre de voitures et leur vitesse en y supprimant les feux. Assurément, on peut imaginer augmenter la fluidité de la circulation, essentiellement aux heures où il n'y a pas de trafic local, de livraison ou de voitures qui tentent de se garer, de piétons...toutes activités qui encombrant la rue et font qu'elle est précisément une rue commerçante. Mais à ces heures creuses, ce que la logomachie municipale désigne par l'apaisement de la circulation, consiste précisément à augmenter le nombre et la vitesse des voitures au détriment de son objectif annoncé. Nous attendons toujours votre réponse à cette objection de simple conscience.

Pour ce qui est des mesures compensatoires, nous eûmes droit à la dernière en date des innovations créatives de la saison, « les passages 3D » qui, à entendre les promoteurs, allaient bluffer les riverains. En réalité, les plus candides ne purent pas rêver longtemps car dès que ces merveilles de haute-technologie furent installées, chacun dut déchanter en découvrant l'insigne puérité du procédé. Il est vrai que depuis, nous avons eu encore mieux - les Uritrottoirs ». L'on se demande d'ailleurs pourquoi ces produits high-tech durables n'ont pas encore été implantés dans notre quartier pilote. « Passages 3D » et « Uritrottoirs » voilà en effet les deux mamelles néo-technologiques de notre moderne politique urbaine de partage de la voie publique de la Ville de Paris.

En codicille, et cela sera très court, je vous rapporte le courrier que j'ai adressé à M. le Préfet de police voilà deux jours et qui a d'ailleurs eu des suites immédiates, relativement à la situation dégradée du quartier en matière de sécurité et de paix civile. Pour évoquer l'actualité la plus brûlante, il me suffit de reprendre les termes du courriel que j'ai adressé à M. le Préfet samedi 8 septembre 2018, qui vient après d'innombrables épisodes quasi-quotidiens, tous plus inquiétants les uns que les autres, et édifiants quant aux résultats de la politique municipale en ces matières.

M. Mazuet donne lecture d'une lettre adressée au Préfet de Police.

Mme PETIT

En réponse à mesdames DAUCHEZ et CARRERE-GEE, je tiens tout d'abord à dire que l'expérimentation s'achève et qu'un bilan sera présenté aux habitants le 17 septembre lors d'une réunion publique que nous avons organisée comme nous nous y étions engagés. Il nous a semblé compliqué d'organiser une réunion publique début juillet car il fallait prendre le temps de préparer les résultats des différentes expérimentations. Et, si nous avons choisi début juillet, l'on nous aurait certainement accusés de vouloir réunir le moins de monde possible. Nous avons donc décidé de le faire début septembre. Une distribution sera effectuée dans toutes les boîtes aux lettres, dans le cadre d'« Une semaine un quartier ». Je ne vais donc pas dévoiler ici la totalité des éléments de bilan, nous les présenterons dans leur globalité le 17 septembre.

Dans les grandes lignes, les accidents piétons sont liés, selon les chiffres de la police, à des manœuvres de conducteurs de véhicules un peu déviants, notamment l'accident assez spectaculaire qui a eu lieu dans une vitrine d'une boucherie à l'angle de la rue du Château et de la rue Raymond Losserand. Et effectivement, une petite fille a été renversée par une voiture de police. Les parents n'ont pas souhaité donner suite à cet accident puisque la petite fille a traversé bien en dehors des passages piétons, et les parents ont reconnu qu'il n'y avait pas matière à poursuivre, ni la police, ni la Ville de Paris.

Concernant l'extinction des feux, dans les grandes lignes, l'on peut dire qu'elle n'a pas eu d'impact au départ, comme nous le dirons en toute objectivité aux habitants la semaine prochaine, sur la vitesse des automobilistes en journée, ce qui constituait l'un des buts de l'expérimentation. Elles sont stables avant et après la dépose des feux et vous constaterez aussi qu'il y a plus de véhicules qui respectent les 30 km/h, même si la part de ceux qui ne les respectent pas demeure trop importante car ils ne respectent pas le code de la route. Ensuite, la vitesse des véhicules s'est dégradée la nuit, elle a augmenté, puis s'est améliorée par la suite, sans que nous n'ayons d'explications particulières, si ce n'est peut-être une amélioration du respect par les automobilistes des dispositions du code de la route. Le niveau sonore, en revanche, s'est amélioré avec nettement moins de hauts niveaux sonores, comme nous le présenterons dans le détail le 17 septembre, ce qui est confirmé par des témoignages d'habitants qui au départ étaient très réticents à cette expérimentation. Concernant la pollution de l'air, nous avons là aussi constaté une baisse significative, mais les spécialistes regardent si l'on peut comparer ces chiffres là sur le quartier et les mettre en relation ou non avec une baisse globale sur la Ville de Paris, s'il y a ou non un effet « suppression des feux ».

Les détails de tous ces éléments et d'autres sont encore en cours de finalisation, cela demande un travail important de la part de toutes les administrations, et pas uniquement celles de la ville, pour finaliser la présentation de ces résultats. Nous présenterons également un sondage qui a été réalisé auprès de 1100 personnes du quartier. Il en ressort des choses positives, d'autres plus partagées et enfin, d'autres encore, plus négatives.

Nous présenterons avec Mme LEKIN lors de cette réunion publique des prolongements pour améliorer la sécurité de tous et de toutes sur l'ensemble du quartier. Améliorer la visibilité sur l'ensemble des carrefours... Nous demanderons l'avis des habitants et nous pourrions décider collectivement de, peut-être, prolonger l'expérimentation afin de voir si ces données sont confortées et s'il faut continuer dans ce sens, retirer ou remettre ou les feux ? nous ne savons pas à l'avance ce que diront les habitants. En tout cas, nous sommes avec Sylvie très ouverte à la délibération collective.

Et, concernant la nouvelle ligne de bus 59, la dépose des feux n'a aucun impact. La RATP préfère d'ailleurs souvent des lignes sans feux tricolores car la vitesse de desserte des usagers est toujours améliorée dans ce cas. La RATP a été consultée comme sur n'importe quel autre projet d'aménagement de voirie sur cette expérimentation et n'a opposé aucune contrainte.

Mme CARRERE-GEE

Si j'ai bien compris, vous allez consulter les habitants, mais vous-même n'avez aucune suggestion à formuler au vu de ce bilan ? Vous allez présenter un projet aux habitants ?

Mme PETIT

Avec Sylvie LEKIN, nous allons travailler avec les services de la voirie pour améliorer la signalisation publique, le marquage des feux... avec un objectif très clair, qui sera présenté franchement et sans faire de politique politicienne sur ce genre de sujet. On peut sourire à l'évocation du passage piéton en 3D, mais c'était une demande d'habitants du quartier et nous l'avons portée avec Sylvie. Nous avons demandé à la voirie de présenter les bilans des études et les résultats du sondage, avec toute une série d'améliorations sur la sécurité, la signalisation et la sécurisation de ces passages-piétons. Et ensuite, nous ouvrirons le débat

Mme DAUCHEZ

Pourriez-vous nous préciser le lieu et l'heure de la réunion du 17 septembre ?

Mme PETIT

Elle se tiendra à 19 heures au 69 rue de l'Ouest. Une distribution sera réalisée auprès des habitants du quartier pour informer dans le cadre d' « Une semaine, un quartier », de cette réunion.

Mme DAUCHEZ

Merci. Deuxième chose, je comprends que nous aurons à ce moment-là toutes les données quantitatives concernant la maîtrise de la pollution ou non.

Mme PETIT

Oui.

Mme DAUCHEZ

Dernière chose, dans votre réponse sur l'accidentologie, il y avait plusieurs choses et vous avez notamment évoqué l'accident avec cette petite fille. En réalité, cet accident est intervenu dans un cadre qui est plus vaste, puisque c'était en face du chantier de l'hôtel, avec un passage clouté qui n'est pas totalement achevé. Cela fait-il partie des mesures de sécurité que vous allez annoncer le 17 septembre, à savoir compléter et finaliser ce passage protégé ?

Mme PETIT

Nous avons demandé aux services de regarder particulièrement ce passage piéton en fonction du calendrier du chantier. Mais vous savez que sur toutes ces installations de chantiers, ce n'est pas systématiquement la Ville qui décide. Il faut dire les choses clairement, elles sont systématiquement validées par la Préfecture de Police. Il est donc souhaitable d'informer sur tous les tenants et aboutissants de ce genre de problématiques. Donc, oui, il y a un certain nombre de mesures qui seront annoncées et nous n'avons pas peur du débat. Nous sommes très ouverts au débat et nous sommes plutôt contents, avec Sylvie et les équipes, d'avoir mené cette expérimentation. Encore une fois, je discute avec les habitants, les commerçants du quartier et avec les parents d'élèves. Et nous sommes venus à plusieurs reprises avec Agnès BERTRAND devant l'école rue de l'Ouest, nous avons même fait une réunion publique pour aller dire, réexpliquer,

réinformer... Seules sept personnes sont venues, alors que les parents d'élèves avaient fait passer le mot à tout le monde. Nous avons donc réexpliqué. Nous avons discuté avec un certain nombre de commerçants et d'habitants du quartier qui étaient totalement opposés à l'expérimentation et qui me disaient « Carine, je t'ai détestée le jour où tu as mis cela en place ». Certains sont revenus et ont dit « Il faut bien reconnaître que... » Et donc, encore une fois, nous ne viendrons pas à la réunion du 17 dans un état d'esprit du type « On vous avait bien dit... », « On est les meilleurs et on a gagné. », absolument pas. Nous prendrons l'avis de tout le monde, car en effet, il faut que tout le monde soit en sécurité. Et donc, c'est ainsi que l'on fait avancer les politiques publiques. Rendez-vous le 17 septembre pour la suite de cette expérimentation.

Q14 2018 08 Question posée par Marie-Claire Carrère-Gee relative au Conseil Local du Handicap

Mme CARRERE-GEE

Un Conseil Local du Handicap a été institué, dans le 14^e arrondissement, depuis la fin 2015.

Cette instance participative permet aux acteurs institutionnels associatifs et aux citoyens intéressés d'échanger et débattre sur toutes les questions relatives au handicap et à la situation des personnes en situation de handicap.

Il n'existe cependant pas, dans le règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement, de lien prévu avec le Conseil d'arrondissement, équivalent à ce qui est prévu pour les Conseils de quartier : « Tous les vœux adoptés en Conseil de quartier et transmis au Maire font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et d'un vote. Leur examen fait l'objet d'un débat et si le vœu est adopté, il devient vœu du Conseil d'arrondissement. » (art.22 du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement).

Accepteriez-vous, Madame la Maire, de nous proposer une modification de notre Règlement intérieur prévoyant que le Conseil local du handicap peut adopter des vœux, que ces vœux sont alors transmis au Conseil d'arrondissement et discutés par lui et que, s'ils sont adoptés, ils deviennent vœu du Conseil d'arrondissement ?

Cela permettrait sans aucun doute d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap dans notre arrondissement, d'accélérer l'accessibilité de ce dernier, et de résoudre tant de difficultés concrètes rencontrées dans tous les domaines de la vie quotidienne. Merci beaucoup.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Je souhaite d'abord dire que nous avons mis en place le Conseil local du handicap en 2015. D'autres arrondissements ont d'ailleurs suivi cet exemple et mis en place des Conseils locaux du handicap. C'est quelque chose de bien, de positif, d'important et depuis, nous avons beaucoup travaillé avec les membres du CLH sur de nombreux projets : aménagements de la voirie, accès au droit et à l'information des personnes handicapées, organisation d'événements pour sensibiliser et informer le public sur le handicap, comme cela été le cas en juin dernier sur le parvis de la mairie. Et je voudrais aussi remercier les élus de mes équipes qui passent beaucoup de temps à aller présenter leurs projets, notamment Sylvie LEKIN qui va beaucoup assister aux réunions du CLH pour essayer le plus en amont possible - même s'il y a eu des petits « loupés » au début - d'y présenter les projets de voirie pour que nous puissions recueillir l'avis des personnes concernées et leur feu vert. Nous avons, avec toute cette émulation et ce travail qu'ils ont mené, obtenu le recrutement de deux jeunes « service civique » qui travailleront avec le CLH et qui arriveront très prochainement, en octobre normalement. Nous avons également alloué un petit budget sur la dotation d'animation locale qui leur permet de fonctionner en fonction de leurs projets, de leurs besoins, des initiatives qu'ils souhaitent prendre.

Dans la nouvelle charte des conseils de quartier, sur proposition de l'Observatoire, nous avons senti le sujet et, pour faire un lien entre le CLH et les conseils de quartier, nous avons approuvé le fait

de mettre un référent sur le handicap au sein des conseils de quartier pour croiser ces différents outils de la démocratie participative et qu'ils entretiennent des liens renforcés.

Nous avons également tenu un CICA consacré à la question du handicap. Mais, lors de sa tenue, il n'a pas été demandé par ses membres ou par ceux du CLH qu'il y ait la possibilité pour ce dernier de déposer des vœux. Et nous avons prévu d'organiser un nouveau CICA sur ce thème pour poursuivre les échanges et faire des étapes régulières sur cette question de l'accessibilité et du handicap. Si le CLH éprouvait le besoin de déposer un vœu, je leur fais confiance pour trouver les moyens de le faire et de nous suggérer cette idée. Ils n'ont jamais fait cette demande, ni auprès d'Elisabeth GUY-DUBOIS, ni auprès de Didier ANTONELLI, mais pourquoi pas.

Je vous propose donc que nous en discutons d'abord avec le CLH et ses membres pour voir s'ils souhaitent, ou non, élaborer une charte de fonctionnement qui prévoit la possibilité de faire des vœux et de les inscrire en conseil d'arrondissement, pas de problème. Mais je propose d'abord que l'exécutif de la mairie, sur la base de votre question, puisse avoir cette discussion, et nous modifierons en cas de besoin.

Vœux

DELIBERATION N° 207

V14 2018 26 Vœu déposé par EELV relatif à l'affichage publicitaire dans les réseaux de transports parisiens

Mme LEKIN

Considérant que la publicité est un des vecteurs d'un modèle économique consumériste responsable de la destruction de notre planète, et la nécessité de la supprimer progressivement de l'espace public ;

Considérant le fait qu'une large partie de l'espace public à Paris échappe à la régulation du règlement local de publicité, notamment les couloirs de métro et des gares RER, utilisés par des millions de voyageurs chaque jour, qui dépendent directement de la RATP qui y applique son propre règlement,

Considérant que les polémiques sont fréquentes sur les décisions prises par la société Médiatransports, en charge de l'exploitation des dispositifs publicitaires présents dans les transports collectifs de l'Île-de-France (Bus, Métro, RER et Transilien), que ce soit sur le déploiement de nouveau matériel ou le choix du contenu des publicités affichées ;

Considérant le fait que le Conseil de Paris s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur la nécessité de réguler la publicité, y compris hors de ses domaines de compétences, en demandant l'interdiction des campagnes sexistes ou prônant la « malbouffe » ;

Considérant que le contrat liant la RATP à la société Médiatransports exclut à l'heure actuelle deux types de publicités : celles à caractère religieux et celles à caractère politique.

Considérant la dernière campagne de publicité de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), les décrivant comme « les premiers écologistes de France », et que ce slogan a suscité à la fois une indignation populaire et un avis critique de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), incitant Médiatransports à ajouter un point d'interrogation à ce slogan qui n'en change néanmoins pas réellement le sens ;

Considérant que ce type de message, outre le fait qu'il peut être considéré comme à caractère politique, est une publicité mensongère eu égard aux dizaines d'espèces animales protégées encore aujourd'hui chassées par les chasseurs, et à la souffrance animale que ces pratiques occasionnent ;

Considérant la nécessité de renforcer le contrôle des messages publicitaires en impliquant l'ensemble des parties prenantes, acteurs publics comme privés ;

Le Conseil du 14ème arrondissement demande à la Maire de Paris :

- De demander solennellement l'interdiction de cette campagne publicitaire à Mediashops et à la RATP

- De proposer la mise en place d'une commission chargée de délivrer les autorisations de publicité dans les espaces publics des réseaux de transports franciliens, qui pourrait être composée des partenaires publics (Etat, RATP, SNCF, ARPP) et privés (sociétés publicitaires) concernés

M. CHERKI

Je voudrais remercier le groupe EELV d'avoir présenté ce vœu et suis totalement d'accord avec eux sur cette publicité scandaleuse. Je veux juste faire une petite remarque humoristique qui sera courte vu l'heure. Je trouve qu'il n'y a rien de plus religieux et politique que les campagnes de matraquage publicitaire marchandes. Et cela renvoie à un débat beaucoup plus large, c'est-à-dire que dans un espace public, comme le métro, nous sommes aujourd'hui totalement envahis et agressés par la publicité de quelque nature qu'elle soit. C'est une incitation forte à la consommation, souvent de produits à obsolescence programmée ou à l'usage utile et social tout à fait relatif. Et donc tout ce qui permettra de restreindre la publicité dans l'espace public, sera positif. Il s'agit de plus d'une publicité qui est en l'occurrence scandaleuse. Je voterai donc ce vœu avec enthousiasme.

M. AZIERE

Je voterai ce vœu en ce premier lundi après l'ouverture de la chasse. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de demander à l'Etat d'intervenir, Ile De France Mobilité pourrait le faire. Si j'avais à amender le libellé de la deuxième proposition, cela irait dans ce sens-là. Mais en effet, la campagne de communication, et je le dis en tant qu'ancien chasseur, n'est pas responsable. L'on peut aider la nature, penser qu'on aide la biodiversité, mais de là à se qualifier premiers défenseur de l'environnement, c'est largement usurpé.

Article unique : vœu adopté à l'unanimité

Votants : 30, dont 9 pouvoirs

Pour : 30, dont 9 pouvoirs

DELIBERATION N° 208

V14 2018 27 - Vœu déposé par le groupe PCF à la rénovation énergétique des bâtiments et à la lutte contre la précarité énergétique

M. LIEBAULT

Considérant l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments dans l'application du Plan Climat de la Ville de Paris

Considérant que la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (LETCV) de 2015 comporte parmi ses objectifs celui de réduire la précarité énergétique, et qu'à ce titre le Plan climat gouvernemental, publié le 6 juillet 2017, prévoit la diminution de moitié en 10 ans du nombre de ménages en situation de précarité énergétique ;

Considérant que parmi les objectifs de développement durable (ODD-2030) adoptés par l'ONU figure celui d'assurer le droit d'accès à l'énergie pour tous et d'éradiquer la précarité énergétique, Considérant que la précarité énergétique a doublé en 10 ans en France, selon les données de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et touche désormais près de 12 millions de personnes ;

Considérant d'une part, la mise en place du chèque énergie par la loi de finances 2018, pour un montant moyen de 150 euros annuels par ménage éligible et, d'autre part, l'intention de l'Etat d'augmenter ce montant moyen en 2019 pour atteindre 200 euros, selon l'annonce faite en juillet dernier par le Ministre chargé de l'énergie lors du premier bilan du Plan climat ;

Considérant que ces montants sont insuffisants pour couvrir la majorité des dépenses d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique, en raison de la hausse des prix de l'énergie, des bas salaires, de la précarité sociale, réduisant d'autant le pouvoir d'achat des ménages concernés ;

Considérant que la trésorerie des organismes HLM va se voir amputée en 2019 encore plus fortement qu'en 2018, par la conjonction de trois effets résultant de la loi de programmation pluriannuelle des finances publique 2018-2022, de la loi « Elan » en cours d'adoption, et de divers prélèvements :

- nouvelle réduction des crédits d'Etat relatives aux APL,
- mutualisations ou taxes opérées sur les ressources des bailleurs sociaux,
- suppression totale des crédits budgétaires d'Etat alimentant le Fonds national des aides à la pierre (FNAP),

Sur proposition des élus du Groupe communiste, le conseil arrondissement émet le vœu que :

- la Maire de Paris demande au Premier ministre et au ministre chargé de l'énergie que le projet de loi de finances 2019 prévoie l'augmentation du chèque énergie à un niveau permettant de subventionner au moins la moitié des dépenses annuelles moyennes d'énergie éligibles des ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire de l'ordre d'au moins 500 euros, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de ces ménages précaires ;

- la Ville de Paris, en liaison avec tous les bailleurs sociaux et l'ADIL, ainsi qu'avec les services publics de distribution d'énergie électrique et gazière, organise une campagne d'information sur le chèque énergie en direction des publics éligibles ;

- la pérennisation du dispositif « Eco Rénovons Paris » soit décidée en 2019, en tirant les enseignements utiles pour parfaire le dispositif ;

- la maire de Paris demande à ce titre à la Région Ile de France et à la métropole, cadre de l'application de leurs schémas régionaux climat air énergie, et plan air énergie, quelles subventions sont prévues par participer au cofinancement de rénovations énergétiques des bâtiments existants.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons ce vœu.

Article unique : vœu adopté à l'unanimité

Votants : 30, dont 9 pouvoirs

Pour : 30, dont 9 pouvoirs

DELIBERATION N° 209

V14 2018 27 - Vœu déposé par le groupe PCF à la déprécarisation du métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap

Mme CHEVALIER

Considérant l'ambition du projet de société inclusive prônée par les différents gouvernements depuis la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Considérant le peu de moyens humains et financiers déployés par l'Etat pour mettre en œuvre cette politique, notamment au sein du ministère de l'Education nationale ;

Considérant le déficit d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) du fait de la précarité salariale à laquelle les soumettent les contrats imposés par l'Education nationale (mi-temps imposés, contrats aidés, contrat de droit public au Smic) ;

Considérant la mise en péril du projet d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap du fait dudit déficit d'accompagnants (plus de 400 AESH manquants dans l'académie de Paris pour la rentrée scolaire 2018-2019) ;

Considérant que des élèves en situation de handicap peuvent voir leur droit à accéder à l'école bafoué du fait de ce manque d'accompagnants ;

Sur proposition des élus du Groupe communiste, le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Maire de Paris se rapproche du Ministre de l'Education nationale pour faire sortir les AESH de la précarité en leur allouant un budget suffisamment conséquent pour vivre décemment de leur rémunération ;
- La Maire de Paris demande au Ministre de l'Education nationale de recevoir les AESH afin d'entendre leurs revendications salariales et professionnelles ;
- Instaurer des temps pleins correspondant aux heures d'enseignement obligatoires délivrées aux élèves en fonction des cycles : 24h en maternelle-primaire, 26h au collège et 28 au lycée ;
- Les impliquer dans la concertation pour rénover le dispositif d'accompagnement des élèves en situations de handicap pour la rentrée scolaire 2019 ;
- Mettre en place des perspectives de carrière qui pérenniseront l'emploi d'accompagnant d'élèves en situation de handicap : AESH-primaire, AESH secondaire, AESH-référent, AESH-inspecteur ; ce qui aura pour conséquence, la création du vivier d'accompagnants nécessaires à la réalisation d'un accompagnement continu auprès desdits élèves dont le droit à l'accès à la scolarisation et à la citoyenneté sera enfin respecté et appliqué, uniformément sur tout le territoire.

Mme CASSAND

Merci de me donner la parole. Pour information, je suis accompagnante d'élèves en situation de handicap depuis 2009. Mes années d'expérience me permettent d'apporter le témoignage de l'absence d'ambition des différents gouvernements pour faire appliquer la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées. En effet, l'une des premières choses à faire est de concevoir le métier d'accompagnant scolaire dont le métier est intrinsèquement lié à la réalisation d'actions inclusives et de l'inscrire professionnellement dans l'organigramme du personnel de l'Education nationale. Or, depuis 13 ans, l'Education nationale a fait grand usage des contrats aidés, ou des contrats de droit public à temps partiel imposé dont le temps plein correspond à 41 heures payées au SMIC. Il n'y a alors rien d'étonnant à ce que le personnel s'envole vers d'autres propositions professionnelles mieux rémunérées, ce qui est la cause du déficit d'AESH sur le territoire et notamment à Paris, où 400 AESH manquaient à la rentrée.

Depuis 2005, sévit donc une politique d'ajustement qui se poursuit cette année, avec l'emploi des contrats civiques qui sont par nature temporaires, de courte durée et sans formation. Quid de la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ? notamment les enfants autistes qui ont besoin d'un référent stable pour se construire ?

De plus, sous couvert de professionnalisation, depuis 2014 les AESH peuvent accéder à un CDI après six années de CDD. Et depuis 2016, un diplôme de niveau 5 a été mis en place, alors qu'il nous est demandé d'accompagner les élèves jusqu'au Bac, voire au-delà. De là notre demande de requalification de ce diplôme à un niveau 4 qui apporterait plus de cohérence. De même, l'usage du contrat aidé s'arrête à n'importe quel moment de l'année, provoquant régulièrement des

ruptures d'accompagnement qui, lorsque l'arrêt du contrat n'a pas été anticipé, laisse l'élève seul en classe avec des difficultés d'apprentissage.

D'autres part, j'anime un collectif d'AESH sur les réseaux sociaux et travaille avec d'autres collectifs. Cela fait plus d'un an que nous interpellons la présidence et le ministère de l'Education nationale, mais en vain. Nous avons été reçus le 22 août 2018 par M. FONDIN, le collaborateur de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre auprès des personnes handicapées. Nous lui avons remis une réflexion pour améliorer nos conditions de travail, il nous a affirmé que son ministère défendrait la professionnalisation et de la déprécarisation des AESH auprès du ministère de l'Education nationale.

Nous demandons la professionnalisation et la déprécarisation de notre métier par la signature d'un contrat de droit public, l'instauration d'un salaire décent, une formation initiale et continue conséquente ainsi qu'un plan de carrière.

Il est dans la nature humaine d'aspirer au changement par le haut et une carrière horizontale n'a jamais été stimulante pour personne. Ce qui explique le déficit d'AESH, et en corollaire le manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap qui trop souvent se voient refuser l'accès à la scolarisation parce qu'il n'y a pas d'adulte à leur côté, ce qui est d'ailleurs illégal. Il faut que cessent les absences et les retours d'accompagnement des élèves en situation de handicap, il faut que l'accès à la scolarisation et la citoyenneté devienne une réalité et cela passe entre autres, par l'intégration institutionnelle des AESH dans l'Education nationale.

Au nom de mes collègues, je remercie le groupe communiste de bien vouloir porter ce vœu à la mairie de Paris, je remercie madame la Maire du 14^{ème} et son conseil d'arrondissement de l'attention qu'ils m'ont portée, j'espère vous avoir convaincus de l'intérêt sociétal de ma démarche et espère que vous la soutiendrez. Merci.

Mme CARRERE-GEE

Brièvement, j'étais chargée auprès de Jacques CHIRAC de concevoir, de préparer et de mettre en œuvre le grand chantier handicap et qui a notamment conduit à la loi de 2005. Et dans cette action tout était bien clair comme démarrant à l'école. Or, l'école n'était pas accessible à tous dans des conditions qui respectent les situations de handicap, il ne pouvait y avoir d'accès aux droits, d'accès à la connaissance et donc il ne pouvait pas y avoir de vie sociale et professionnelle digne ensuite. Donc évidemment, cette question me tient très à cœur et nous voterons ce vœu. Il me paraît un tout petit peu détaillé dans la définition des parcours de carrières - primaire, secondaire, référent, inspecteur -, mais je suppose que ce n'est pas l'intention du rédacteur du vœu que de l'écrire à la lettre près et de façon totalement aboutie, mais toutes les orientations de ce vœu nous conviennent absolument.

Mme BERTRAND

Juste pour dire qu'il y a effectivement une volonté affichée de l'Education nationale d'accueillir des enfants handicapés, mais au quotidien, la réalité est tout de même très différente. Je suis en train, avec mon cabinet, de faire le recensement de tous ceux n'étant pas scolarisés à la demande des parents parce qu'il n'y a pas d'aide pour le faire et la réalité est tout de même très éloignée de la volonté affichée. Une campagne est bien menée par l'Académie de Paris, mais à partir du moment où on ne le fera pas derrière des contrats avec des formations correctes, cela ne fonctionnera pas. Car payer les gens au SMIC sur 10 à 15 heures par semaine, cela ne fonctionnera pas. Il faut que les deux s'inscrivent en parallèle, faute de quoi, malgré toute la bonne volonté et les campagnes de recrutement, cela ne fonctionnera pas. Et la réalité est que j'ai rencontré dernièrement des parents qui ne travaillent pas parce que leur enfant n'est pas pris, alors qu'on leur avait dit qu'il n'y avait pas de souci.

Article unique : vœu adopté à l'unanimité

Votants : 30, dont 9 pouvoirs

Pour : 30, dont 9 pouvoirs

V14 2018 29 - Vœu déposé par Éric AZIERE relatif au City stade du jardin Lionel-Assouad

V14 2018 30 - Vœu déposé par le groupe LR relatif aux nuisances de voisinage et incivilités apportées par les habitants de l'immeuble situé au 41 rue des Plantes à proximité du City stade du square Lionel Assouad.

M. AZIERE

J'espère que ce vœu pourra être au sein de ce conseil un appel à la lucidité des élus sur la situation des riverains du jardin Lionel Assouad. Comme vous le savez nous avons installé une aire multi-sport et un City stade au sein de ce jardin, mais dans des conditions qui ne sont ni bonnes ni justes, c'est-à-dire à moins de 9 mètres des habitations, quasiment devant la porte de la mission locale, sans tenir compte des précautions qui s'imposent pour l'usage d'une installation de ce type, ce que soulignent les constructeurs de City stade qui disent que l'installation de ce City stade est à l'évidence, dans ce cas précis, une mauvaise décision. Et ceux qui l'on prise peuvent la changer, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, j'espère que nous pourrions avancer sur ce plan.

Il y a deux types d'usagers de ce City stade, ceux qui s'en servent calmement, dans une culture sportive et toutes les dérives que nous connaissons qui ne sont pas simplement propres à cet équipement, mais sont aggravées par sa proximité avec certains riverains. Ces nuisances sont énormes, sonores en particulier, insupportables, et vont jusque à un trouble de jouissance pour les habitants, à des troubles psychologiques, mais surtout à la dégradation totale de la vie sociale et de la tranquillité publique qui est tout de même un droit pour les habitants du 14^{ème}.

C'est aussi malheureusement, comme cela arrive dans d'autres jardins publics...mais ce n'est pas systématique et il est donc possible d'agir, cela s'est fait sur la ZEP Didot, j'en ai été témoin, on a amélioré la situation, je ne vois pas pourquoi on ne l'améliorerait pas par rapport à un phénomène de délinquance qui sévit à l'intérieur de cet équipement, délinquance avec son lot de violences physiques, verbales, de consommation d'alcool, trafics, chiens plus que douteux. Non pas un climat d'insécurité, mais une véritable insécurité et un risque permanent d'incidents.

Vous connaissez les riverains, certains sont là, ils interviennent régulièrement, auprès des forces de police, de la brigade de lutte contre les incivilités. La mairie les a écoutés dans une certaine mesure, en réduisant les horaires d'ouverture et en produisant de nouveaux. Là aussi, je suis bien placé pour en parler, étant moi-même riverain d'un équipement sportif sur lequel il a fallu intervenir, ce qu'a fait la mairie intelligemment, en fermant un des accès, en comblant un escalier qui acheminait vers cet accès. On peut obtenir des résultats à partir du moment où l'on intervient. Mais ce que l'on ne peut faire, c'est se contenter d'apposer un règlement en termes d'horaires, car ceux-ci ne sont pas respectés. C'est un réel problème.

Vous imaginez que cet été, avec la chaleur qu'il a fait, la canicule, vivre en permanence avec les fenêtres fermées est un véritable cauchemar, mais un cauchemar éveillé qui dure maintenant depuis des années. L'année dernière, j'avais attiré votre attention sur ce drame de voisinage et autant les city stades sont utiles dans un certain nombre de quartiers lorsqu'ils sont bien implantés, autant celui-là relève véritablement d'une erreur d'implantation.

Je crois qu'il n'y aurait pas d'affront à la majorité ni à ce conseil municipal, de reconnaître qu'il s'agit d'une erreur, de réfléchir ensemble comment y remédier, en déplaçant le City stade ou en l'implantant totalement ailleurs. En l'occurrence, peut-on véritablement laisser les riverains, à la fois dans l'isolement et la solitude ressentie qui va jusqu'à un sentiment d'abandon par rapport à une situation vécue qui est absolument insupportable.

Ce vœu vise simplement à ce que l'on puisse, pour la deuxième fois, faire remonter cette supplique au Conseil de Paris et que le maire adjoint chargé des sports M. MARTINS veuille bien nous faire une réponse un peu différente de celle qu'il m'avait faite voilà un an, indiquant que tout cela relevait d'une culture de la tranquillité bourgeoise. Je crois que ce n'est pas le cas, la rémanence et la

permanence venant des riverains nous permettent de penser que l'on a véritablement affaire à une cause de nuisance insupportable et que je vous demande de bien vouloir m'aider, nous aider, à éliminer. Je vous remercie.

Mme DAUCHEZ

Merci madame la maire. Je ne vais pas reprendre les propos d'Éric AZIERE car il cite à la fois le contexte général et les conditions qui font qu'aujourd'hui, en ce qui concerne les riverains du City stade, la situation est plus qu'intolérable depuis longtemps. Je pense qu'il n'y a pas eu un jour de l'été où les habitants n'ont pas émis d'appels au secours vis-à-vis des élus du 14^{ème} arrondissement. La seule chose qui pourrait me différencier de la demande d'Éric AZIERE, c'est que je pense que si pour des questions techniques, il est difficile de déplacer le City stade immédiatement, en tout cas, la mesure essentielle qui pourrait les soulager maintenant serait de fermer définitivement ce city stade en attendant de pouvoir le déplacer dans un autre endroit de l'arrondissement.

Et, Je voulais aussi ajouter qu'aux nuisances sonores et aux problèmes d'insécurité, liés au périmètre même du City stade et du square Lionel Assouad, ces nuisances sont maintenant en train de se déplacer dans le quartier et notamment le long de la rue de Châtillon qui est limitrophe au jardin et du City stade lui-même. Donc, effectivement, les nuisances ne se réduisent pas. Et je trouve que c'est effectivement de la responsabilité des élus du 14^{ème} arrondissement d'entendre les appels au secours récurrents des riverains de ce City stade. Et je compte sur la responsabilité de tout le monde pour mettre fin à ce qui est tout de même, de réelles souffrances.

M. GOSSELIN

Bonsoir, je suis riverain du city stade. Depuis sa construction en 2015, nous subissons des nuisances assez intolérables au point de ne pas dormir, d'avoir des problèmes de sommeil, de réveil. Certaines personnes sursautent en permanence dans leur domicile, des personnes âgées qui demeurent fenêtres fermées en pleine canicule et de supporter la chaleur ainsi. Je ne plaisante vraiment pas. Par exemple, une personne est sous assistance respiratoire et demande parfois aux enfants de faire moins de bruit, mais il n'a plus de voix du fait de sa maladie. Cela étant, nous ne sommes pas si nombreux, nous sommes seulement les propriétaires qui ont des fenêtres sur la façade. Et derrière, il y a aussi d'autres personnes qui habitent à côté et qui sont aussi exposées au bruit, mais qui se plaignent peut-être moins. Il y a aussi une augmentation importante de la délinquance, avec des scooters qui circulent sur le City stade - j'ai des vidéos, des photos de personnes qui dealent des barrettes de shit... Ce n'est pas un épiphénomène, nous les connaissons, nous connaissons leurs noms. Donc il y a une petite délinquance, des troubles du voisinage avec énormément de bruit et de nuisances.

Je vais employer le sujet « nous », car je parle au nom des habitants du 41, de la rue de Plantes. On vous a très souvent interpellés ainsi que votre équipe. Nous connaissons M. BOUABBAS et M. GRUNENWALD. Mais vous, madame la maire, vous ne nous avez jamais répondu. Je viens donc ce jour pour vous poser des questions, essayer de trouver des solutions avec vous, puisque nous sommes dans le système participatif. Je pense que nous aurions pu faire des choses ensemble, mais cela n'a malheureusement pas été le cas. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé de dialoguer dès le départ. En 2015, si j'ai tenté de dialoguer avec vous, c'est pour une seule raison. Car dès que le city stade a été inauguré, certains voisins se sont plaints du bruit. Nos fenêtres étaient ouvertes, et nous nous sommes faits caillasser notre appartement au 4^{ème} étage. Certains enfants ont répondu violemment aux revendications des voisins et une main courante a été déposée. Mais on s'est fait caillasser. Du coup, je suis descendu et me suis trouvé face à sept ou huit grands frères. Voilà comment cela s'est passé, résultat, les gens ne veulent plus trop descendre.

Je ne vais pas revenir sur les nuisances, car nous avons déjà transmis de nombreuses photos et vidéos, nous avons tout ce qu'il faut, cela suffit. Nous avons même des dépôts de feu, c'est pour dire.

Nous avons juste quatre questions à vous poser. La première question est de savoir s'il y a eu une étude par rapport à l'implantation de cette installation ?

Deuxième question, quelles étaient les recommandations de la société Husson qui était le fournisseur de cet équipement ? Car les constructeurs d'équipement font des recommandations. Nous nous sommes renseignés de notre côté, nous avons été voir le Centre Nationale du Bruit qui a dit que cette configuration est la pire. Eux, ils vont jusqu'à 15 mètres, lorsque nous sommes à 9

mètres. Eux considèrent qu'en dessous de 25 mètres, c'est invivable. Nous sommes à 9 mètres. C'est-à-dire qu'il y a des gens au premier étage qui vivent avec une grille devant chez eux depuis trois ans.

Ensuite, il y a Bruit'parif qui considère que c'est un emplacement tellement illogique qu'il n'y a même pas débat. Le mail que je vous ai envoyé est celui de Bruit'parif.

Ensuite, il y a une autre société qui s'appelle Agora Espace qui a fait une déclaration voilà peu dans le Parisien, expliquant clairement que lorsqu'ils font une recommandation aux élus, ils recommandent de ne pas envisager ce type d'installation à moins de 50 mètres, ou 45 au minimum, des habitations. C'est pour eux une évidence, même s'ils précisent que les élus font un peu ce qu'ils souhaitent, ce que je peux comprendre. Mais enfin, Agora Espace est le premier constructeur européen de city stade. Et donc ces trois sociétés et organismes expliquent qu'ils invalideraient ce type d'installations qui est à 5 mètres de la mission locale et à 9 mètres des habitations.

Ma troisième question est relative à l'intervention de M. MARTINS que j'ai vue sur internet, disant que le revêtement du sol avait été remplacé, ce qui est faux, que la grille entre la mission locale et le bâtiment a déjà été installée. La grille en question sert à séparer le stade avec une sortie de secours de la mission locale. Je comprends qu'il puisse y avoir des difficultés à l'installer du fait de cette sortie de secours. Mais M. MARTINS a bien fait cette déclaration. Ce sont des informations totalement erronées, je peux vous le dire puisque j'habite au-dessus. Le revêtement n'a pas été changé et la grille jamais construite. Et donc tous les trafics qui se font à côté de cette sortie de secours ne se sont pas arrêtés.

Ma quatrième question est la suivante. Je suis moi-même utilisateur d'équipements sportifs, et je souhaite savoir s'il est possible de déplacer cette installation sportive. Je suis utilisateur féru des équipements sportifs de Jules Noël et j'ai vu samedi de nombreux jeunes s'inscrire auprès de l'UNSS. Or, ils ne disposent pas de ce genre d'équipements pourtant il y a de quoi faire, avec une partie non-exploitée qui est une aire de lancer de poids. Donc est-il possible de délocaliser cette installation, de la déplacer tout simplement ? Je vous remercie.

Mme CARRERE-GEE

Très rapidement Mme la Maire, car vous connaissez ma position qui est la même que celle de M. AZIERE ou des habitants. Nous demandons le déplacement de cette installation, il n'y a pas de problème à revenir sur une décision qui n'était pas bonne, pas assez instruite. Tout le monde peut se tromper et il n'y a aucun problème à revenir sur cette décision.

Nous vous demandons donc une nouvelle fois de porter cette question auprès du Conseil de Paris, Mme la maire.

Mme PETIT

Je voudrais tout d'abord m'excuser auprès de M. GOSSELIN à qui je n'ai pu répondre directement, car j'étais souffrante au moment de la réunion prévue sur la question. Par ailleurs, mes deux adjoints répondent aussi. Je m'en excuse et sachez que j'ai bien lu tous vos messages.

Je ne peux en revanche pas laisser dire aux élus de l'opposition qu'il s'agit d'un quartier abandonné et que les habitants se sentent délaissés. Ni par la police nationale, ni par les équipes de la DPSP. Là où nous avons été défaillant, c'est que l'on n'a pas réussi à faire ce que nous avons dit que nous ferions, c'est-à-dire la séparation entre l'issue de secours et le recoin de la mission locale. Cela va être fait

Nous avons suivi avec Cédric avant l'été les points sensibles du point de vue de la cohabitation habitants/espaces publics extérieurs. Nous les connaissons, ce sont toujours les mêmes depuis des années, ils ne sont pas très nombreux. Mais nous avons mis le City stade sous surveillance de la police et de la DPSP, notamment du fait de vos questions et vos messages. La police est intervenue plusieurs fois, soit à la suite d'appels, notamment particulièrement ceux de M. GOSSELIN, soit sur sa propre initiative. A chaque fois, des choses ont été constatées ou pas. Je ne dis pas que la police ne constate rien et que donc il ne se passe rien. Mais il n'y a pas eu de choses particulièrement importantes et marquantes constatées au quotidien. Voilà, je rapporte ce que dit la police.

Sur la DPSP, nous lui avons particulièrement demandé, en plus de la fermeture à 19h du City stade, que des passages soient effectués. 27 passages ont été réalisés, de jour comme de nuit, et des demandes d'intervention au CVO, car la grille était restée ouverte le soir du 30 juin ou que des altercations entre deux jeunes avaient été constatées.

Du coup, nous allons à nouveau essayer de renforcer les aménagements prévus qui n'ont pas été réalisés sur la partie du recoin au niveau de la mission locale. Nous allons essayer d'améliorer cela et conserver la fermeture à 19 heures. Nous avons également eu des appels en plein après-midi, 16h40, pour des jeunes faisant du bruit en jouant au foot sur le City stade. Je vous donne des éléments pour faire la part des choses. Je ne sais pas qui peut empêcher dix jeunes de jouer au football à 16h40 dans un square, pelouse ou non.

Du coup, nous allons à nouveau essayer de renforcer les aménagements prévus, qui n'ont pas été installés, ce dont nous nous excusons auprès des riverains, concernant le recoin de la mission locale. Nous allons faire en sorte de pouvoir éviter - car j'ai vu votre dernière vidéo M. GOSSELIN - le passage des jeunes par-dessus les grilles en s'appuyant sur une boîte aux lettres. Cela concernait deux jeunes qui sortaient du City stade alors qu'il faisait encore jour, ils ne faisaient pas de bruit, mais il est vrai qu'ils s'appuyaient sur la boîte aux lettres pour passer par-dessus. Nous allons donc essayer d'améliorer cela, nous allons poursuivre la fermeture à 19 heures. Mais aujourd'hui, lorsque trois personnes demandent l'enlèvement d'un banc sur l'espace public et que nous y procédons, 25 personnes demandent qu'il soit réinstallé. Lorsqu'on enlève une table de ping-pong dans le square proche de la Sibelle, 60 personnes nous demandent de la remettre.

En revanche, sur la possibilité de déplacer le City stade, nous sommes dans une ville très dense et c'est compliqué de trouver le bon emplacement car ils sont peu nombreux.

Les extérieurs et les parcs sportifs sont équipés de ce type d'aires de jeu, notamment Jules Noël, mais l'idée est que nous en ayons également dans le centre de l'arrondissement.

Quant au fait d'ajouter une pelouse, je vous rappelle concernant la coulée verte, que l'on nous a reproché d'installer des pelouses dans un espace public ouvert. Et pour le coup, cela se passe bien.

Je propose donc que nous laissions ce square et ce City stade sous la surveillance et la vigilance très accrue de tout le monde - forces et équipes qui produisent de la sécurité et de la prévention pour assurer la tranquillité publique de tous. Nous répondrons évidemment à vos questions que nous avons listées. Nous serons attentifs au bilan et à ce qui nous est rapporté. Les nuisances sont partout. Je n'ai pas de problème à reconnaître qu'une erreur peut être commise et qu'il faut alors revenir dessus. Je n'ai pas de problème avec cela, mais aujourd'hui, je pense qu'il faut améliorer les dispositifs pour que cela se passe le mieux possible et que chacun respecte les voisins et une vie en collectivité. Nous serons attentifs au bilan et à tout ce que l'on nous dit, sachant qu'il y a eu des actions qui ont été menées, y compris des rappels pour tapage. Il y en a partout pendant l'été, ce sont des choses que nous gérons. Je pense que tout le monde a pu dire tout ce qu'il pensait, mais nous ne voterons pas ces vœux.

M. AZIERE

Peut-on proposer de réaliser une étude, qui n'a manifestement pas été faite ou suivie, sur la réalité de l'erreur d'implantation, trop proche des habitations ?

Mme PETIT

Nous avons bien noté la demande et les questions et nous y répondrons, mais pas ce soir.

M. AZIERE

Elle a été faite ?

Mme PETIT

Nous allons nous renseigner auprès des services pour vous apporter la réponse.

M. AZIERE

Ce n'est pas un petit argument que de penser que l'on s'est trompé.

Mme PETIT

Je n'ai jamais dit le contraire.

M. AZIERE

Si l'on considère que l'installation a été mal implantée, il suffirait de la recentraliser dans l'espace et peut être la placer à équidistance des autres immeubles du square pour éviter que certains riverains soient trop exposés.

Mme PETIT

Nous avons bien noté les questions et les demandes, nous reviendrons sur le sujet et j'ai dit que je n'avais aucun problème à avancer sur un certain nombre de questions. Je pense que tout le monde me connaît suffisamment pour le savoir.

Mme DAUCHEZ

Je note tout de même que votre réponse sur les nuisances sonores n'a pas été complètement approfondie.

M. GOSSELIN

Je souhaite simplement vous donner un dernier renseignement par rapport à ce que vous dites. Actuellement, la méthode est différente. Les gens crient par les fenêtres, certains menacent de jeter des boules de pétanque... Ce n'est pas forcément la bonne méthode, nous sommes tous d'accord. Pour ma part, j'ai une démarche inverse, comme cela a été le cas avec un foyer pour enfants encadré par des jeunes qui amènent les enfants jouer dans le City stade. Ce que je raconte est vrai. Je suis descendu avec le formulaire du Conseil National du Bruit et je leur dis qu'il y a un vieux monsieur qui subit. Et ils me disent qu'effectivement, il n'est pas sympa et pas poli de s'adresser ainsi aux jeunes. Je leur explique qu'il y a en réalité un problème d'agacement. Je leur dis « Vous voyez, il est 11 heures, je vais enfiler mes rollers et partir pour la journée, car pour moi, ce n'est pas tenable dans l'appartement avec le bruit que vous faites. Mais je ne vais pas vous en vouloir, je vais vous donner le guide du Conseil National du Bruit.

Mme PETIT

M. GOSSELIN, c'est le même problème pour les gens qui se plaignent du bruit parce qu'ils habitent au-dessus d'une cours d'école...

M. GOSSELIN

Ce n'est pas pareil, nous n'avons pas été consultés en 2015, il fallait juste nous poser la question. Ce que je veux vous dire, est que lorsque j'en parle à des gens qui sont en bas, qu'il s'agisse de parents ou des gens qui représentent des foyers pour encadrer des enfants, et qu'on leur montre le formulaire du CNB, ils disent : « Ah oui, et bien de toute façon, nous n'allons plus venir ». Du coup, il y a une baisse de fréquentation le samedi et le dimanche matin. Ma seule méthode est donc de descendre pour aller expliquer aux gens qui reconnaissent que s'ils avaient une telle installation à 9 mètres de leurs fenêtres... Ce serait intenable, et les gens le comprennent.

Mme PETIT

Nous avons bien entendu, mais ce que je veux dire, c'est que lorsqu'on parle de groupes d'enfants à 10 heures du matin, ce n'est pas la même chose que de parler de tapage ou de nuisances nocturnes à 23 heures. Je vous propose donc de terminer cette discussion, nous allons voter sur les vœux. Nous continuerons notre travail de suivi et de renforcement des aménagements et de demande d'intervention et de suivi de la part de la police et de la DPSP. Nous avons entendu les questions et demandes posées, nous allons relayer auprès des services sur l'étude préalable à l'installation. Notre objectif n'est pas de pourrir la vie des habitants du 14^{ème}, je tiens à le préciser et, du coup, nous reviendrons sur le sujet. Nous allons voter, la majorité votera contre mais poursuivra le travail engagé.

V14 2018 29

Article unique : Après discussion le voeu est rejeté à la majorité.

Votants : 29, dont 9 pouvoirs

Pour : 7, dont 1 pouvoir
Contre 22 (PS / PCF-FG / EELV) dont 8 pouvoirs

V14 2018 30

Article unique : Après discussion le voeu est rejeté à la majorité.

Votants : 29, dont 9 pouvoirs
Pour : 7, dont 1 pouvoir
Contre 22 (PS / PCF-FG / EELV) dont 8 pouvoirs

DELIBERATION N° 212

V 14 2018 31 - Vœu déposé par Madame Carrere-Gee relatif à la Petite Ceinture

Mme CARRERE-GEE

Au cours de l'été, les riverains de la Petite Ceinture ont constaté :

- une amplification sans précédent des violences (physiques et verbales), des nuisances sonores en journée et la nuit, parfois jusqu'à 5h du matin, - une dégradation de l'écosystème (déchets laissés sur place après déjeuners, diners ou barbecue) - de nombreux départs de feu - la présence de bandes qui s'approprient le " territoire ", consomment des substances illicites et procèdent à des règlements de compte violents.

Pour les forces de sécurité, qui sont intervenues à de nombreuses reprises, des opérations sur la Petite Ceinture sont complexes et peuvent se révéler dangereuses, la nuit comme le jour.

Les riverains sont inquiets de voir la Petite ceinture devenir une zone de non-droit. Ils ont adressé une pétition à la Mairie du 14e.

Sur proposition de Marie-Claire CARRERE-GEE le Conseil d'arrondissement du 14e émet le vœu :

- que les horaires d'ouverture de la Petite Ceinture pour les promenades soient clairement affichés, avec un panneau indiquant que toute infraction fera l'objet de poursuites ;
- que la Petite Ceinture demeure un espace de silence, par respect pour l'environnement et la biodiversité ;
- que tout attroupement ou rassemblement soit interdit ;
- que tous les objets, tables qui ont déjà été installés soient retirés ;
- que les déchets et immondices qui jonchent déjà la petite Ceinture soient régulièrement nettoyés ;
- que des équipes de la Brigade d'intervention de Paris assurent des rondes sur la Petite Ceinture, y compris aux heures de fermeture, pour s'assurer du respect des règles et réprimer toute infraction aux règles de tranquillité et de propreté.

Mme PETIT

En ouvrant cette portion de la Petite Ceinture dans le 14^{ème} arrondissement mais aussi dans d'autres, nous respectons un engagement pris auprès des parisiens, en en faisant un espace de protection de la biodiversité et un espace de nature type « randonnée » au cœur de Paris. Du coup, les travaux sont en cours et ceux de sécurisation du tronçon ont commencé en juin dernier et se termineront à la fin de cette année. Ils consistent tout d'abord à remettre en état l'escalier de la Petite ceinture qui par de la rue de Pommier, à renforcer les clôtures et le portail sur le tronçon pour assurer la sécurité des riverains et protéger l'espace végétalisé, à fermer les tunnels pour empêcher le passage d'individus qui proviendraient de secteurs non-autorisés aux riverains pour

différentes raisons et pour protéger nos célèbres pipistrelles. Et en 2019, avant l'été si le calendrier de réalisations de chantier est tenu, nous ouvrirons un second escalier au niveau de la rue Didot pour remplacer celui qui est provisoire. Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu car nous tenons à conserver l'état originel. Une fois ces travaux réalisés, la Petite Ceinture fonctionnera et entrera dans le règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris, avec un règlement spécifique quant à la nature de la Petite ceinture, mais un fonctionnement d'ouverture et de fermeture par les services de la ville.

Les agents de la DPSP réalisent déjà un contrôle important sur la petite ceinture, avec des verbalisations qui continueront et de développeront. Il y a plusieurs interventions qui sont importantes de la part de beaucoup d'acteurs, en plus du nettoyage qui est complexe, mais l'entretien existe. Les retours de la police nationale font état de plusieurs interventions concernant des barbecues sauvages. Il y a eu des arrestations. Donc là encore, ce n'est pas un espace délaissé, il y a des interventions de la part de tout le monde - pompiers, police nationale, DPSP - et c'est le deuxième été au cours duquel les services du commissariat du 14^{ème} procèdent à des arrestations. Cet été, cinq individus commettant des agressions sur la Petite Ceinture ont été vite repérés, arrêtés et déferés, grâce notamment à un important travail d'investigation et de présence renforcée sur ce secteur. Et ils ont mis fin aux agissements violents de ces jeunes mineurs. Déjà l'an dernier, il avait été procédé à l'intervention d'un autre petit groupe.

Les services de la DPSP ont été présents tous les jours sur la Petite ceinture durant l'été 2018 et plusieurs passages ont été réalisés par les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, plus d'une dizaine de PV ont été établis, des évictions ont également été menées pour différentes raisons. Et il est vrai que nous relevons très souvent des dégradations de grillages par des vendeurs à la sauvette qui déposent et jettent le long des grilles. Nous faisons systématiquement remonter ces informations à la DEVE qui doit gérer et entretenir ce patrimoine. Voilà, je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions, et vous voyez que des choses sont déjà faites, installées et en cours. Les déchets sont régulièrement nettoyés, même si cela ne semble pas suffisant. Sur le sujet des horaires d'ouverture de la Petite Ceinture, il est en cours car c'est un processus assez long. Le passage de la brigade d'intervention de Paris et de la police fait en sorte de faire respecter cet endroit, cet espace de silence, et de faire en sorte que soient respectés l'environnement et la biodiversité.

Mme CARRERE-GEE

Si je comprends bien, ce qui est dit dans le vœu et dans les pétitions des habitants correspond à vos intentions et donc vous le voterez avec nous ?

Mme PETIT

Je ne vais pas voter le vœu puisque ce sont des choses qui sont déjà réalisées.

Mme CARRERE-GEE

Mais par exemple, il n'y a pas le moindre affichage sur l'escalier situé devant la Maison des pratiques amateurs...

Brouhaha

Il y a des groupes qui vocifèrent de façon très impolie en disant aux gens d'aller se faire voir car ils sont autorisés par la maire de Paris à être là et à faire de grandes fêtes...

Mme PETIT

Ils peuvent dire cela, mais ça n'est pas vrai. Ils n'ont pas à dire qu'ils y sont autorisés par la Maire de Paris. Aujourd'hui, ce tronçon de la Petite Ceinture n'est pas officiellement ouvert au public, c'est pourquoi les opérations d'aménagement des accès et d'un escalier sont en cours, à partir de là, cela fonctionnera et rentrera dans le cadre...et aujourd'hui, vous avez déjà des nettoyages, de l'entretien, des passages de la police, de la DPSP, des pompiers et un ensemble d'actions qui sont en place. Donc, nous faisons ce qui doit être fait.

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 7 dont 1 pouvoir
Contre : 22 (PS / PCF-FG / EELV) dont 8 pouvoirs

Je vous remercie pour votre présence. Le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 6 novembre.

La séance est levée à 00H55.